

DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS
CULTURELLES DANS L'ESPACE
FRANCOPHONE

TÉMOIGNAGES ET PERSPECTIVES



DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS
CULTURELLES DANS L'ESPACE
FRANCOPHONE

TÉMOIGNAGES ET PERSPECTIVES



1. Mot d'introduction de la Secrétaire générale, Mme Michaëlle Jean	9
2. Hommage à Abdou Diouf	13
<i>Secrétaire général de la Francophonie de 2002 à 2014</i>	
• Roger Dehaybe, ancien Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF)	14
3. Enjeux	17
• Pape Massene Sène, Chercheur au département des Langues et Civilisations Africaines (IFAN) / Conservateur du Musée Théodore Monod - Université Cheikh Anta Diop de Dakar	18
• Jean-Louis Roy, Président de Partenariat international	23
• Yacouba Konaté, Directeur général du Marché des arts et spectacles africain (MASA) et professeur à l'université d'Abidjan Cocody	27
4. Historique	33
• Jean Musitelli, Commission nationale française pour l'Unesco	34
• Roger Dehaybe, Consultant international - ancien administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF)	40
• Alimata Salembéré, Réalisatrice, membre fondateur du FESPACO, ancienne ministre de la Culture	44
• Katérina Sténou, ancienne directrice de la Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel à l'Unesco	48
5. Témoignages	55
• Catherine Tasca, ancienne ministre de la Culture et de la Communication, sénatrice des Yvelines depuis 2004	56
• Pascal Rogard, Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques	61
• Rasmané Ouédraogo, Comédien	65
• Marie-Christine Saragosse, Présidente-Directrice générale de France média monde	70
• Guila Thiam, Secrétaire général du Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française (CIRTEF)	73

- Gérard Lechênes, Président-Directeur général de Vues d'Afrique 76
- Frédéric Jaques, directeur général d'Africalia, association belge de coopération culturelle avec l'Afrique 80
- Rodney St-Éloi, écrivain, essayiste, éditeur - éditions Mémoires d'encrier 84

6. Perspectives 89

- Thi Hoai Trang Phan-Labays, Université Lyon III Jean Moulin - Faculté de Droit / Institut pour l'Étude de la Francophonie et de la Mondialisation 90
- Jean Tardif, Délégué général chez Planet'Agora 93
- Auguste Moussirou-Mouyama, Professeur à la Faculté des lettres et sciences humaine de Libreville, Président de la Coalition Gabonaise pour la Diversité Culturelle 98
- Flavien Enongoue, Maître-assistant de philosophie politique à l'Université Omar Bongo de Libreville (Gabon), représentant personnel du président de la République gabonaise au Conseil permanent de la Francophonie 102
- Suzanne Capiou, Avocat au Barreau de Bruxelles, médiateur agréé, maître de Conférences à l'Université libre de Bruxelles 105
- Francine Mariani-Ducray, membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel 108
- Dominique Wolton, Fondateur de l'Institut des sciences de la communication (Cnrs) et actuel Conseiller du Président du Cnrs 111
- Louise Beaudoin, Ancienne ministre québécoise de la Culture et des Communications et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, ministre des Relations internationales, et de la Francophonie et ministre d'État aux Relations internationales. 118

7. L'OIF en actions 123

La Francophonie, acteur et catalyseur de la diversité des expressions culturelles

- Francisco D'Almeida, Délégué général de l'association Culture et développement 126
- Abdoulaye R. Senghor, Comité de lecture, Prix des cinq continents 130
- Denise Époté, Directrice Régionale Afrique TV5MONDE 133
- Guila Thiam, CIRTEF 134

8. Quelques figures de la diversité en Francophonie 138



Mot d'introduction de la Secrétaire générale

Lorsque le 20 mars 1970 à Niamey au Niger, 21 pays décident de créer l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) qui deviendra l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), c'est bien la diversité culturelle et linguistique qu'ils se proposent de promouvoir grâce à une langue de grande communication en partage. La diversité culturelle était en effet au cœur des convictions de ceux que l'on nomme les Pères fondateurs de la Francophonie : Norodom Sihanouk, Habib Bourguiba, Hamani Diori et Léopold Sédar Senghor. La Francophonie a donc la diversité culturelle dans son ADN. Les évolutions technologiques n'ont pas eu raison du besoin de culture, de la demande de culture, bref de la nécessité de culture. On peut même dire qu'à l'ère du numérique, la diversité culturelle est devenue un enjeu fondamental. Avec une langue en partage, un ancrage sans compromis sur les valeurs humanistes fondamentales, une stratégie économique axée sur le développement durable, inclusif et équitable au service des jeunes et des femmes, la culture demeure force de combat. Un combat qui est à la genèse de la Francophonie au sein de laquelle elle occupe une place naturelle. Il ne saurait en être autrement car la culture est le reflet de nos manières de voir le monde, de dire le monde et d'être au monde. Sans compter qu'elle relève également nos rapports à l'Autre. C'est aujourd'hui une évidence, la culture contribue à l'édification de sociétés ouvertes, inclusive, dynamique, innovantes, prospères et pluralistes.

La protection et la promotion de cette diversité est au cœur de la mission et de la feuille de route qui m'ont été confiées. Je me suis engagée et j'ai engagé toutes nos équipes à poursuivre avec conviction et farouche détermination la promotion de la diversité culturelle et linguistique des peuples de l'espace francophone sur les cinq continents, amorcée de façon brillante par mon prédécesseur, le Président Diouf.

Je tiens à remercier également les parlementaires, universitaires, experts, créateurs et professionnels de la culture qui ont accompagné ce mouvement de mobilisation internationale sans précédent.



Ils ont ainsi rendu planétaire une prise de conscience essentielle en ce début du 21^e siècle : le respect de la dignité humaine, la célébration de la différence, conditions premières de tout développement durable, inclusif et équitable.

En effet, s'il y a urgence de protéger la biodiversité naturelle de notre planète pour notre propre survie, il y a tout autant la nécessité de sauvegarder la richesse de notre patrimoine culturel commun. Car il ne peut y avoir de dialogue des cultures qu'à la condition que toutes les cultures aient la capacité de s'exprimer avec la même vigueur.

Nous avons voulu par cette publication donner la parole à des hommes et des femmes dont la réflexion et le témoignage éclairent non seulement sur le sens de cet engagement historique de la Francophonie, mais aussi et surtout sur ses perspectives.

Je tiens à remercier tous les auteurs d'avoir accepté notre invitation. Je suis très fière d'avoir réuni sous une même couverture les mots de l'ambassadeur français Jean Musitelli, de l'ancienne ministre québécoise Louise Beaudoin, du critique d'art ivoirien Yacouba Konaté, du comédien burkinabé Rasmané Ouedraogo et de bien d'autres noms que vous reconnaîtrez ou découvrirez dans ces pages. Ce sont des textes inspirants qui nous rappellent l'importance de la cause commune qui nous anime depuis les origines mêmes de la Francophonie il y a plus de quarante ans.

L'adoption en 2005 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a permis à l'Organisation internationale de la Francophonie de s'imposer comme chef de file dans le concert des nations et à faire preuve de sa maturité politique. Des 139 États parties à la Convention, près de la moitié sont membres ou observateurs de la Francophonie, et en très grande majorité des pays du Sud. Chaque Sommet des chefs d'État et de gouvernement est l'occasion de rappeler l'objectif de voir tous les membres de la grande famille francophone adhérer à cet instrument juridique international essentiel à l'ère de la mondialisation où plane le danger de l'uniformisation culturelle et linguistique.

Ce dixième anniversaire de la Convention est l'étape nécessaire d'un premier bilan et l'occasion d'établir nos priorités d'action. La Francophonie est déjà très engagée dans un vaste programme d'accompagnement des créateurs, des entrepreneurs culturels et des gouvernements pour la mise en place de mesures qui permettront aux expressions culturelles du Sud de prospérer dans un marché plus équitable des échanges de biens et services culturels.

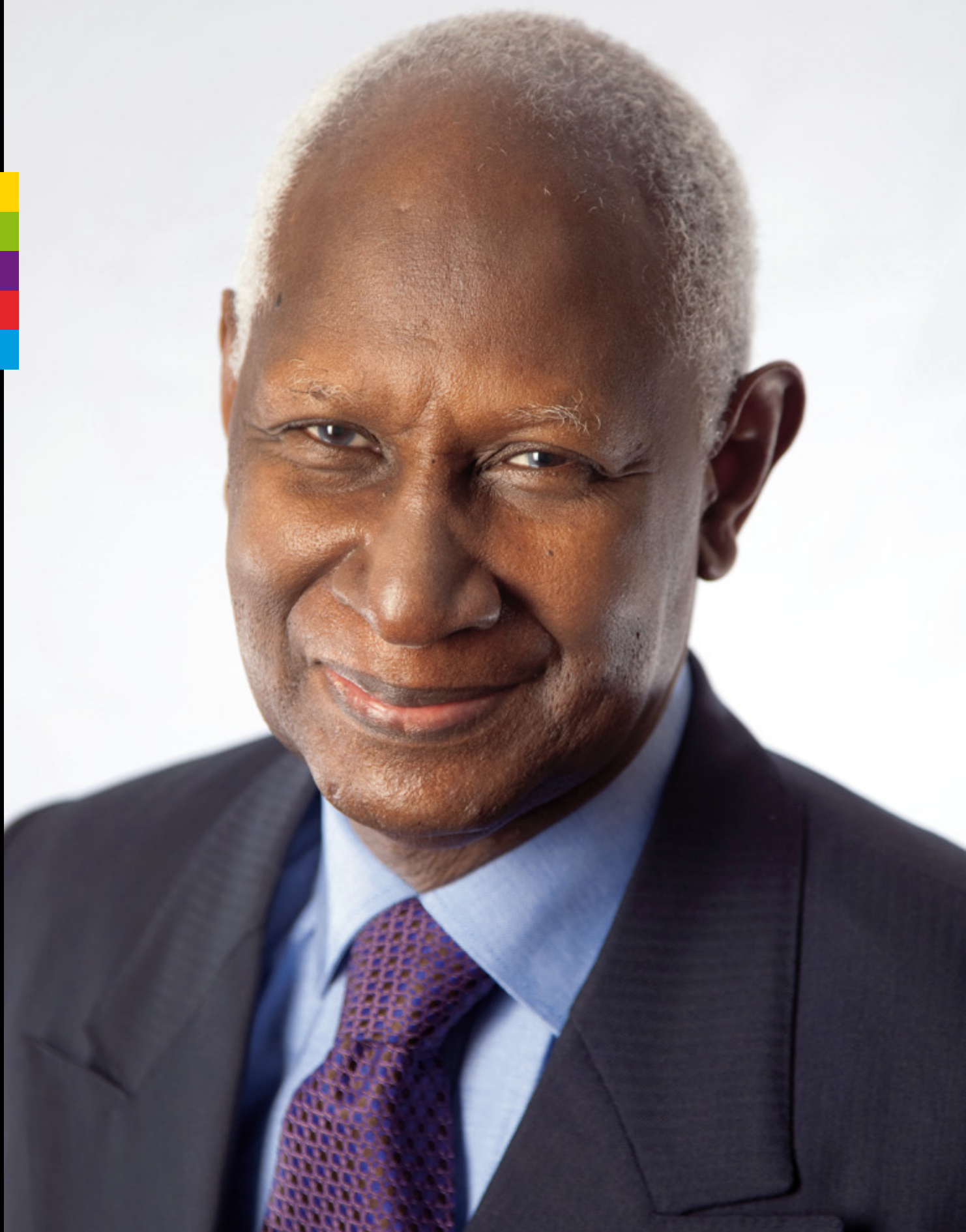
Au moment de faire ce bilan, il nous faut également faire preuve de lucidité. La Convention est confrontée à des défis qu'on avait peine à imaginer au moment de son adoption. L'Internet vient complètement bouleverser notre expérience des cultures nationales et étrangères, et la capacité des gouvernements de soutenir leurs expressions culturelles nationales. La mondialisation s'est accélérée. Les tensions interculturelles sont vives. La mise en œuvre effective de la Convention dans ce contexte extrêmement sensible sera le vrai test qui permettra de valider son universalité et de démontrer qu'elle est bien adaptée à son époque.



Je me suis engagée à ce que la Francophonie assume pleinement ses responsabilités. Elle continuera d'être à l'avant-plan de la coopération internationale nécessaire pour trouver de nouveaux modèles de développement de la culture adaptés à notre époque. Elle continuera, comme elle l'a toujours fait, à mobiliser la jeunesse et les femmes tout en plaidant pour une culture de paix, du respect des droits de l'Homme et de la démocratie.

Michaëlle Jean
Secrétaire générale de la Francophonie





2

HOMMAGE À ABDOU DIOUF

*Secrétaire général de la Francophonie
de 2002 à 2014*

Abdou Diouf et la diversité culturelle, une longue histoire

ROGER DEHAYBE

Ancien Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF)

Entre 1973 et 1982, Roger Dehaybe (Belgique) est le directeur de cabinet de plusieurs ministres. De 1983 à 1998, il dirige l'administration des relations internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sera, jusqu'en 1997, le représentant personnel du ministre-président auprès de la Francophonie. De 1987 à 1989, il a présidé la Conférence générale de l'ACCT et de 1993 à 1997 la "Commission chargée de la réforme des institutions de la Francophonie". En 1997, au Sommet de Hanoï, il est désigné par la Conférence ministérielle de la Francophonie, administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et collaborera, jusqu'en 2006, avec les secrétaires généraux Boutros Boutros Ghali et Abdou Diouf.

En 2004, le rapport du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) sur le développement humain révélait que, dans le monde, près d'un milliard de personnes sont victimes d'exclusions liées à leur mode de vie.

Au même moment, dans les enceintes de l'Unesco, la communauté internationale débattait avec passion de la protection de la diversité culturelle.

Parce que cette question était médiatiquement portée par des artistes, beaucoup ont cru, et certains croient encore, que la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ne concerne que le monde de la création.

Bien sûr, et heureusement, les créations sont concernées, mais la question de la diversité culturelle est bien plus large. Elle touche à toutes les dimensions du développement, elle s'inscrit dans toute démarche qui vise à donner à « l'homme » tous ses droits. Y compris, et d'abord, le droit d'être lui-même !

Peut-être, du reste, parce que la culture est ici appréhendée au sens anthropologique, et non au seul domaine des créations artistiques, est-elle la vraie raison de certaines oppositions rencontrées.

Placer la diversité culturelle au centre des gouvernances, affirmer la différence comme une valeur, refuser les hiérarchies culturelles... il s'agit là finalement d'un projet subversif puisqu'il propose de nouvelles relations entre les peuples tant au plan international qu'au plan intérieur.

C'est bien parce qu'il s'agit d'un combat essentiel que le Président Diouf a mis toute son énergie et sa capacité d'influence pour faire adopter par l'Unesco la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dont on fête cette année le dixième anniversaire de l'adoption.

En lien permanent avec le groupe des ambassadeurs francophones de l'Unesco, le Président Diouf a dépêché des émissaires de haut niveau dans toutes les régions du monde francophone, il a établi des partenariats stratégiques avec les lusophones et les hispanophones, il a interpellé les gouvernements tentés parfois par un accord de libre-échange destiné à contourner une convention en devenir... Ce fut pour moi un privilège exceptionnel de pouvoir l'accompagner tout au long de cette action et de m'enrichir de sa sagesse.

Chacun s'accorde à dire que la victoire du 20 octobre 2005 est aussi la sienne, moi je dis qu'elle l'est surtout !

Défendre les droits de l'Homme, refuser toutes les exclusions, prôner le dialogue, reconnaître la différence comme une richesse ; ce n'est pas le combat du seul Secrétaire général de la Francophonie, c'est le chemin emprunté par Abdou Diouf durant toute sa carrière.

Son maître, le président Léopold Sédar Senghor, qui a inscrit dans la Constitution du Sénégal le « *droit au développement de sa personnalité* », a été la forte voix qui a porté dans le monde le message de dialogue des cultures.

Pour Senghor, il ne peut y avoir de développement social authentique et durable et d'« *épanouissement de l'individu en personne* » sans reconnaissance préalable des cultures dans leur singularité, dans leur diversité et dans leur totalité.

Élu par les chefs d'État et de gouvernement Secrétaire général de la Francophonie et succédant ainsi, comme il dit, « *à Léopold Sédar Senghor pour la deuxième fois* », le Président Diouf a trouvé dans la Francophonie le moyen de poursuivre, au plan mondial, le combat pour la démocratie et le développement qu'il n'a cessé de mener tant dans son pays que sur son continent.

Chaque jour il nous est rappelé que la route qui mène à la paix et au dialogue entre les peuples dans le respect de leurs différences est encore longue.

Aussi, au moment où la question du vivre ensemble revient de manière si forte et si dramatique sur la scène internationale, comment ne pas souligner l'actualité et l'urgence d'un nouveau débat pour la diversité ?

C'est ce à quoi nous exhorte le Président Diouf lorsqu'il dit, dans son discours au Forum économique des Amériques à Montréal le 18 juin 2007 : « *La diversité est désormais érigée en principe du droit international. Mais se doter d'instruments normatifs ne suffit pas... il faut, maintenant, passer à la revendication légitime d'un droit à la diversité culturelle, à l'enrichissement d'une culture de la diversité...* »

Une fois de plus, il nous montre la voie !



3

ENJEUX



PAPE MASSENE SÈNE

Chercheur au département des langues et civilisations africaines (IFAN),

conservateur du Musée Théodore-Monod, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Sémiologue, chercheur à l'IFAN, Pape Massene Sène (Sénégal) débute comme professeur à l'Institut national des arts du Sénégal, avant de devenir directeur du Centre d'études des civilisations, puis des Archives culturelles du Sénégal. Secrétaire général au ministère de la Culture et de la Francophonie, il a aussi été conseiller spécial du Premier ministre et conseiller du président de la République. Il a présidé le conseil d'administration de l'Agence de presse sénégalaise et assumé la vice-présidence des conseils de l'Office de radiodiffusion télévision du Sénégal (ORTS). Il a participé à l'élaboration des conventions de l'Unesco de 2003 sur le patrimoine immatériel et de 2005 sur la diversité des expressions culturelles et participé activement à l'organisation du 11e Sommet de la Francophonie de Dakar et du XV^e Sommet en 2014.

Vous ne manquez aucune occasion d'affirmer qu'au-delà de la question de la place de la culture dans les différents mécanismes de production de richesses, il ne saurait y avoir d'excellence, de développement ici ou ailleurs sans le socle de valeurs. Que peuvent faire la Francophonie et ses États membres face à la mondialisation des échanges culturels et des modèles qui viennent troubler les équilibres traditionnels ?

Il me paraît important d'avoir présent à l'esprit que, si la culture dans sa dimension identitaire est d'abord ce qui nous fait, elle est aussi ce qui donne sens à tout ce que nous faisons.

Des expressions comme culture scientifique, culture d'entreprise, culture technologique, font sens parce que la culture a d'abord vocation à façonner l'humain, par la production et la transmission de valeurs et de savoir (dont le savoir-être et le savoir-faire).

Il convient aussi de rappeler que, sans éthique, il n'y a point de développement durable ; pillages de ressources naturelles, financières ou intellectuelles, abus de biens sociaux, détournements de deniers publics, biens mal acquis, enrichissements illicites compromettent tout effort de développement. C'est dans un contexte local que s'exprimait ce point de vue.

Si vous tenez à élargir la réflexion à la Francophonie institutionnelle, je dirai qu'elle n'a pas vocation à préserver des « *équilibres traditionnels* », mais à prendre en charge la promotion de valeurs conformes à ses propres idéaux et aux aspirations des populations qui composent ses pays membres, pour l'instauration d'une Francophonie des peuples si souvent évoquée.

À cette fin, la Francophonie ne peut réduire la coopération culturelle à la seule promotion des expressions artistiques qui nous émeuvent et éblouissent si intensément.

Il est souhaitable d'aller au-delà, et d'ajouter de la plus-value dans la valorisation des cultures.

La Francophonie pourrait être plus attentive aux valeurs véhiculées par les cultures des populations qui la composent, pour les traduire en actes concrets dans ses plans et programmes d'action, afin de mieux contribuer au développement de ses pays membres les moins nantis, au nom du principe de solidarité.

À titre d'exemple, des savoir-faire avérés comme les techniques de tissage des pagnes ou les procédés de teinture des tissus ne peuvent pas profiter à leurs ayants droit en Afrique, sous prétexte que le droit d'auteur et la propriété intellectuelle ne reconnaissent pas de création collective et ne s'appliquent qu'à des individualités. Rejeter le concept d'une production culturelle communautaire de biens et de produits, au profit de tous les membres d'une collectivité, respecte-t-il les valeurs de solidarité et de partage des sociétés émettrices ? N'est-ce pas la voie ouverte à différentes formes de dépossession, de pillages et de spoliations par des entités extérieures à ces sociétés, au prétexte qu'elles mettent l'individu au centre de leurs préoccupations ?

La Francophonie pourrait porter auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) le combat pour la reconnaissance d'une création communautaire et d'un droit d'auteur collectif, au titre de la protection et de la promotion de la diversité culturelle.

Délégué général adjoint de l'organisation du dernier Sommet de la Francophonie à Dakar, vous avez participé en novembre 2014 à une rencontre de haut niveau sur la culture dans les stratégies de développement. Comment l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) peut-elle accompagner ses États membres dans la formulation de leurs objectifs de développement en tenant compte des enjeux de la diversité culturelle ?

Avec quatre-vingts membres répartis sur les cinq continents, la Francophonie englobe une diversité d'expressions culturelles, et engrange un potentiel de développement insuffisamment exploré.

À titre d'exemple, a-t-on pris la juste mesure de ce que pourrait représenter l'exploitation judicieuse des récits qui révèlent des visions plurielles du monde, et dévoilent l'imaginaire de tous ces peuples qui composent la Francophonie ?

Contes, mythes, légendes... collectés, transcrits, traduits et édités, mis en image dans des documentaires ou des dessins animés, et/ou mis en scène dans des spectacles vivants constitueraient des offres culturelles exceptionnelles d'échange et de partage, pour mieux se connaître et s'apprécier, mais aussi pour parler au monde et donner corps à l'exception culturelle, sans occulter la dimension économique génératrice de revenus et pourvoyeuse d'emplois.

Hollywood n'illustre qu'à petite échelle ce que la Francophonie pourrait faire pour retenir l'attention du monde avec un pareil dynamisme culturel.

Et ce n'est qu'un exemple. L'énorme gisement de savoir-faire en sommeil dans les cultures de l'espace francophone souffre d'une insuffisante valorisation, y compris la thérapie par les plantes, héritage séculaire.

« *Catalyseur de créativité, d'innovation et de développement économique* », comme l'a proclamé la Déclaration de Dakar, au XV^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement en novembre 2014, la culture en Francophonie et son inestimable diversité deviendraient puissamment attractives d'investissements.

Vous considérez qu'il faut donner à la culture sa vraie place pour que l'Afrique puisse renaître. Quelle serait cette vraie place de la culture ?

Au-delà de la construction identitaire et du sentiment d'appartenance, la culture génère aussi des mécanismes et modes de gestion et de transformation du monde, porteurs de progrès humains :

- facteur de cohésion sociale, la culture peut jouer un rôle important dans la prévention et la résolution des conflits, pour l'instauration de la paix indispensable à tout développement durable ;
- vecteur de connaissances, la culture est au cœur des processus éducatifs ;
- moteur de développement, la culture est en soi un secteur professionnel d'activités, notamment à travers la chaîne de production et de distribution des œuvres de l'esprit et des œuvres artistiques, donnant naissance à des industries créatives et performantes. Mais la culture est aussi un levier économique indispensable au développement d'autres secteurs d'activités comme le tourisme, l'artisanat, l'audiovisuel...

À ces dimensions s'ajoutent les valeurs déjà évoquées, qui déterminent la bonne gouvernance, le respect de l'autre et du bien commun.

La citoyenneté repose aussi sur le socle culturel, en ce qu'elle prône des valeurs d'un vivre ensemble bannissant égoïsmes individuels et abus de toutes sortes, proscrivant inégalités et iniquités qui compromettent l'épanouissement des personnes et portent atteinte à leur dignité.

Dans mon entendement, telle est la vraie place de la culture, qu'une vision étriquée réduit trop souvent aux expressions esthétiques.

Le dialogue interculturel est selon vous une nécessité lorsque les gens veulent s'entendre, se comprendre et s'apprécier. C'est ce que vous appelez le degré zéro de la convivialité. La Convention de l'Unesco qui porte principalement sur l'économie de la culture peut-elle favoriser ce vivre ensemble ?

Dans les relations entre individus et groupes sociaux, la méconnaissance, le mépris et le rejet de l'autre ont toujours été et demeurent des sources de conflits, ayant souvent abouti à de sanglantes tragédies.

Soweto, je me rappelle !

Pour mettre un terme à de pareilles horreurs, il est nécessaire, au moyen du dialogue, d'améliorer la qualité du vivre ensemble. Au sein de la même société, le dialogue permet d'éradiquer les préjugés socio-professionnels ou sexistes, ou d'éviter les conflits intergénérationnels.

Le dialogue interculturel, comme le définit l'Unesco, est un « *processus impliquant des interactions ou des échanges libres et respectueux entre des individus, des groupes ou des organisations, dans le but de mieux comprendre des points de vue différents* ».

Aussi, dialoguer, c'est faire preuve d'humilité, ne pas s'opposer rien que pour s'imposer, et reconnaître qu'on n'a pas forcément raison a priori.

C'est pour ces raisons qu'en 1236, dans la Charte de Kurukan Fuga dénommée aussi Charte du Mandé, institutionnalisée par l'empereur Soundjata Keïta du Mali, il a été proclamé à l'article 22 que « *la vanité est le signe de la faiblesse et l'humilité celui de la grandeur* ».

Y faisant écho, le poète président Léopold Sédar Senghor, après avoir proclamé le Sénégal pays de dialogue, pour mieux « *accorder les différences* », a écrit : « *Faites-moi rebelle à toute vanité, mais faites-moi docile au génie !* »

Nul doute que le dialogue est indispensable au vivre ensemble, mais faut-il le rappeler, pour bien vivre ensemble, encore faut-il tout simplement vivre.

Promouvoir l'économie de la culture participe de la consolidation du vivre ensemble, en ce qu'il évite que pauvreté, exclusion et misère ne compromettent les conditions d'un dialogue serein : « *Ventre affamé n'a point d'oreilles* » !

Dans une entrevue aux médias, vous avez déclaré : « La Francophonie, au départ, elle était juste culturelle. Mais au sens large du terme, comme le concevait Senghor, c'était des échanges généraux pour mieux se connaître. » Puis elle est devenue politique. Puis elle a pris le virage économique au Sommet de Dakar. Comment s'assurer que la diversité des expressions culturelles ne se trouve pas marginalisée dans cette Francophonie économique ?

Rappelons qu'un des pères fondateurs de la Francophonie, Léopold Sédar Senghor, récipiendaire de la distinction de « *docteur honoris causa* » de l'Université Laval du Québec, avait intitulé son allocution « *La Francophonie comme culture* ».

C'était le 22 septembre 1966, autrement dit, avant la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Pour beaucoup d'observateurs, cette allocution de Senghor constitue un véritable manifeste fondateur de la Francophonie institutionnelle créée plus tard, le 20 mars 1970 à Niamey, au Niger.

Léopold Sédar Senghor soulignait dans son texte que la Francophonie est « *un mode de pensée et d'actions* » : une certaine manière de poser les problèmes et d'en chercher les solutions, avant de préciser que, en Francophonie, « *il s'agit toujours de l'Homme à sauver et à perfectionner* ».

Pour bien comprendre cette acception de la culture, il convient de se référer au président Abdou Diouf, ancien Secrétaire général de la Francophonie, qui a précisé devant le Cercle Richelieu à Paris : « *Pour le président Senghor, la culture englobe tout. C'est la production d'une société par elle-même et qui se donne sens.* »

Dès lors, l'évolution de la Francophonie institutionnelle, née d'une volonté politique affichée en 1970 à Niamey, s'inscrit dans une trajectoire bien compréhensible, du culturel qui fait sens à l'économie qui fournit les moyens d'agir, en passant par le politique qui oriente et définit les actions à mener.

Promouvoir l'économie, pour la Francophonie, c'est se donner les moyens de sa politique, générer les ressources nécessaires à la réalisation des ambitions d'une coopération francophone de développement.

Du reste, aussi surprenant que cela puisse paraître, Léopold Sédar Senghor, dans son allocution à l'Université Laval, déjà citée, semblait prophétiser cette évolution en ces termes : « *Économie et Humanisme* », c'est le mouvement économique français du regretté père Lebreton, qui a pour ambition de réaliser, non seulement par la « *croissance économique* », mais par le développement intégral, le Plus Être que Teilhard de Chardin assigne à l'homme comme fin.



JEAN-LOUIS ROY

Président de Partenariat international

Jean-Louis Roy (Canada) a dirigé le Centre d'études canadiennes-françaises de l'Université McGill à Montréal pendant près de dix ans, avant de prendre la direction du quotidien *Le Devoir* (1981-1986). Délégué général du Québec à Paris et délégué aux Affaires francophones, il a été secrétaire général de l'AIF, actuelle OIF, de 1990 à 1998. Depuis 2008, il est président de Partenariat international et responsable de l'Observatoire mondial des droits de l'Homme, chercheur invité au Centre de recherche en droit public à l'Université de Montréal. Il est l'auteur d'une trentaine d'ouvrages, dont *Bienvenue dans le siècle de la diversité : la nouvelle carte culturelle du monde* (Montréal, Stanké, 2014).

Le titre de votre dernier ouvrage, *Bienvenue dans le siècle de la diversité. La nouvelle carte culturelle du monde*, est comme un appel à tous, comme si vous invitiez le public lecteur à une prise de conscience. Qu'avez-vous découvert ?

Cet ouvrage a bénéficié de la collaboration d'une vingtaine de chercheurs dans les différentes régions du monde. Nous étions tous à la recherche d'une réponse documentée à la question suivante : nul ne conteste l'émergence progressive et accélérée d'une nouvelle carte financière, économique et commerciale du monde, existe-t-il un mouvement semblable concernant la culture ?

Notre réponse est sans ambiguïté. Il se développe progressivement une nouvelle carte culturelle du monde comme conséquence du basculement de la richesse de l'Ouest vers l'Est de la planète et du déploiement universel de l'ère numérique.

Le basculement de la richesse a donné à plusieurs pays – notamment tous les émergents – des ressources publiques et privées nouvelles pour l'investissement dans la culture entendue ici comme ce lieu unique où se fusionnent création artistique, maîtrise du numérique et objectifs économiques et commerciaux.

Le déploiement universel de l'ère numérique met au service des cultures – les plus dotées et toutes les autres – le levier d'une communication universelle comprenant à la fois l'exposition de ce qui fut créé dans le passé et est créé dans le présent, et aussi les clientèles diasporiques, parfois plus importantes en nombre que plusieurs nations du monde, et les autres clientèles disponibles dans le monde entier.

Des pôles culturels émergent, du Brésil aux Émirats arabes unis, de la Chine au Mexique, du Nigeria à l'Inde, du Brésil au Maroc. Ces derniers contribuent au nouvel équilibre culturel qui progressivement se déploie dans le monde.

De nouveaux paradigmes aussi changent la donne du débat culturel global. S'il fut essentiellement, dans les années 1980-1990, une bataille entre les intérêts audiovisuels américains et européens, les premiers, en déploiement majestueux, les seconds, en déclin constant, ce débat prend aujourd'hui une tout autre ampleur. En matière de marché, la Chine occupera demain le premier rang du marché de l'audiovisuel. En matière de production audiovisuelle, les grandes manœuvres en cours concernent des politiques de États-Unis - Chine, États-Unis - Inde, ce qui pourrait faire varier la donne comme d'ailleurs la nouvelle prise en compte de certaines productions nationales, telles que celle du Nigeria.

Observateur infatigable des mutations du monde, vous annoncez un nouvel ordonnancement qui bouleversera radicalement les conditions de la rencontre des cultures. Comment la Convention de l'Unesco peut-elle servir de carte de route, de magna carta, face à ces défis collectifs ?

La Convention de l'Unesco constitue l'aboutissement de la négociation culturelle globale telle qu'elle s'est déployée entre 1970 et 2005. Elle est signée et datée XX^e siècle. Elle a été pensée et déployée dans un temps où la notion de totalité de la planète se limitait à la zone Atlantique et où l'Amérique (les États-Unis) occupait le premier rang dans le monde en matière de transactions de biens et/ou services culturels. Tel n'est plus, tel ne sera plus cet état des choses.

Comment la Convention peut-elle devenir le levier d'une négociation culturelle globale incluant les zones atlantique et pacifique du monde ? Comment la Convention peut-elle intégrer la puissance du numérique ? Comment peut-elle prendre en compte les nouveaux joueurs publics et privés disposant de ressources considérables et qui comptent dans le monde en matière de transactions de biens et/ou services culturels. Comment faire pour que la Convention soit signée et datée XXI^e siècle ?

L'ancien ambassadeur de la France à l'Unesco Jean Musitelli a écrit que les gouvernements francophones et les institutions de la Francophonie ont joué un rôle décisif dans l'élaboration et l'adoption de la Convention. Comment continuer à jouer ce rôle dans sa mise en œuvre ?

La quasi-totalité des ententes ou de conventions existantes devra être révisée dans l'avenir proche en conséquence des mutations considérables des rapports de force et d'influence dans le monde. La Convention de l'Unesco ne fait pas exception.

La Francophonie doit se remettre au travail, recréer les conditions d'un dialogue enrichi de contenus nouveaux et de nouveaux interlocuteurs – notamment asiatiques – sur les conditions de l'échange culturel dans le monde : l'échange culturel y compris le commerce des biens et/ou services culturels. Elle en a les moyens politiques.

Vous portez sur l'Asie du Sud-Est, que vous visitez régulièrement, un regard envieux et plein d'admiration. Comment se porte la diversité des expressions culturelles ? Quels sont les enseignements à tirer ?

Je ne suis pas un spécialiste de cette région, seulement un observateur attentif et j'y ai des amis dans les secteurs qui concernent cet entretien.

Je vois dans les mouvements en cours des facteurs convergents d'une grande force :

- des ambitions culturelles explicites qui se traduisent par des investissements publics et privés, nationaux, régionaux et internationaux conséquents et en croissance continue ;
- des pôles, culturels dont plusieurs récents, qui témoignent dans cette région d'une volonté ferme de compter dans les circuits mondiaux de la vidéo, de la peinture, du cinéma, de la littérature, de la musique, etc. ;
- des stratégies gagnantes concernant l'organisation et la maîtrise des marchés nationaux et régionaux, tels que ceux de la musique pour les créateurs coréens, de la littérature pour les créateurs japonais, de l'audiovisuel pour les producteurs chinois ;
- des analyses politiques, culturelles ou philosophiques relatives à la diversité qui enrichissent substantiellement la réflexion humaine sur les conditions d'un internationalisme qui ne peut être constituant mais peut être normatif ; les conditions du pluralisme, ce marqueur fort de la singularité et de la participation à une commune humanité.

Les écrits du grand constitutionnaliste japonais Yoichi Higuchi (parfaitement francophile) que j'ai eu le grand honneur de rencontrer constituent une référence essentielle, mais aussi ceux de l'essayiste chinois Wuwei Li, sans doute l'auteur le plus lu au monde, sur les questions liées aux industries culturelles.

Enfin, je note dans la région une vraie confiance en l'avenir en conséquence notamment du fait que, en deux ou trois brèves décennies, elle aura vaincu la pauvreté et constituera le premier marché mondial avec plusieurs milliards de consommateurs solvables, y compris pour les biens et services culturels. À ce sujet, il faut lire les écrits solides et influents du politologue singapourien Kishore Mahbubani.

La Convention dans son préambule réaffirme les principes fondateurs des droits de l'Homme pour la liberté de création, de participation et d'accès à la diversité des expressions culturelles. Des principes qui vous sont chers. Diriez-vous que des progrès ont été accomplis à cet égard par les États membres et observateurs de la Francophonie signataires de la Convention ? Des exemples ?

Depuis un quart de siècle, la promotion et la protection des droits de l'Homme sont au cœur de la « doctrine francophone » et de sa politique. Comment évaluer leur impact sur l'ensemble des pays membres de la Francophonie ?

Au nord, certains de ses pays membres dont la France, la Belgique et la Suisse réservent à leurs minorités des traitements qui sont jugés sévèrement par les défenseurs des droits de la personne. Le Canada est jugé avec sévérité concernant la pauvreté d'une proportion croissante de sa jeunesse et n'a pas de

YACOUBA KONATE

Directeur général du Marché des Arts du Spectacle Africain (MASA) et professeur à l'Université d'Abidjan Cocody

Yacouba Konaté (Côte d'Ivoire) est professeur de philosophie à l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody à Abidjan et professeur invité dans les Universités de Stanford en Californie, Laval au Québec, à l'École des hautes études en sciences sociales et à Sciences po à Paris. Il a été président de l'Association internationale des critiques d'art (2009-2011) et commissaire général de la biennale de Dakar en 2006. Auteur de plusieurs livres et articles sur la culture et la politique africaines, Yacouba Konaté est directeur général du Marché des arts du spectacle africain (Masa) et membre du Conseil scientifique de l'Académie des sciences, de la culture et des arts d'Afrique et des diasporas (Ascad).

Le Marché des arts du spectacle africain a fait son grand retour à Abidjan, en Côte d'Ivoire, après sept ans d'interruption attribuable en bonne partie aux troubles qui ont secoué le pays. Le Masa peut-il contribuer à la stabilisation et la relance du pays ? Comment mettre la culture au service de la paix ?

L'un des aspects des crises telles que celle vécue par la Côte d'Ivoire, c'est qu'on en est réduit à une gestion à court terme. Pour les événements à caractère international, la probabilité de voir survenir des éléments d'actualité dissuasifs pour les invités reste élevée. La reprise du Masa signifie qu'il est à nouveau possible de programmer et de tenir un agenda en Côte d'Ivoire. En cela, le Masa est un indicateur de la stabilisation en cours et il participe à son renforcement. Par les plateformes de débats et de rencontres qui sont ouverts, la manifestation participe à l'expression des sensibilités et des différences.

Notre programmation, notamment dans le cadre du Masa-Festival, veille à induire un équilibre entre différentes sensibilités tant au plan national qu'international. Un exemple : Abobo et Yopougon sont deux quartiers aux composantes sociopolitiques typées. Entre les deux se maintient une certaine rivalité. Le Masa ne peut pas ouvrir une scène dans l'un sans en faire de même dans l'autre. Un autre exemple. En 2014, Youssou N'Dour était l'invité d'honneur du Masa. Pour la prochaine édition, ce sera Ray Lema. Youssou vit et travaille au Sénégal. Ray vient de la République démocratique du Congo et il est basé à Paris. En passant de l'un à l'autre, nous faisons signe à deux figures d'excellence qui relie l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, le continent et ses diasporas.

Alors que tenir compte de la dimension culturelle du développement revenait bien souvent à faire évoluer des cultures que l'on considérait comme en retard ou problématiques (« poussiéreuses », pour reprendre votre expression), il s'agit aujourd'hui de modifier les schémas de pensée et les comportements pour les accueillir dans ce qu'elles sont et considérer que l'on ne peut être ce qu'on est que lorsque l'autre est ce qu'il est. Avez-vous le sentiment que nous entrons dans un nouveau paradigme du monde globalisé ? Comment la jeunesse francophone aborde-t-elle la diversité des expressions culturelles ?

Ce qui a changé, c'est surtout le type de visibilité des cultures africaines. Les cultures africaines accèdent de plus en plus ouvertement aux scènes les plus prestigieuses du système international de l'art. La grille de lecture des stéréotypes dégradants n'est plus la seule en vigueur. Il y a aussi que les diasporas africaines, notamment les diasporas récentes, restent connectées au continent. En Afrique, les jeunes produisent des cultures urbaines qui renouvellent les problématiques de l'engagement et accélèrent le changement social. Les jeunes rappeurs du Sénégal et du Burkina représentent la pointe avancée d'un art de la parole et du récit qui porte. Via le coupé-décalé, Kinshasa et Abidjan vivent un jumelage artistique qui dure.

Avec les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'époque contemporaine offre de formidables outils de connaissance. Au plan virtuel, les distances sont bannies, mais certaines modalités de la mise en ligne des connaissances approfondissent le fossé entre Nord et Sud, avec les meilleures intentions. Depuis 2014, la belle exposition Maîtres de la sculpture de Côte d'Ivoire a été montrée en Suisse, en Allemagne et récemment au Musée du quai Branly à Paris. En Côte d'Ivoire, on n'a rien trouvé de mieux que d'inviter le public à une visite virtuelle de l'escale parisienne de cette exposition sur des écrans. Que des Ivoiriens soient invités à visiter virtuellement une exposition de Jeff Koons ou de Daniel Buren, ça se comprend. Mais est-il acceptable que le seul accès au meilleur de leur patrimoine matériel soit les TIC ? Pourquoi les habitants de Paris et de Bonn ont-ils le droit de circuler au plus près des œuvres de Côte d'Ivoire, là où les populations ivoiriennes devraient se regrouper, le plus loin possible des objets, devant un écran ? La mémoire culturelle de l'Afrique couche toujours dehors. Le paradigme dominant-dominé, Nord-Sud, majorité-minorité continue à sévir. Les artistes et les professionnels continuent de penser et d'agir, à tort ou à raison, comme s'il n'y avait qu'un marché : celui des pays du Sud.

Vous œuvrez à favoriser une meilleure circulation des œuvres, une meilleure coopération entre les festivals, les espaces linguistiques, et un accès à la culture pour tous ; contribuant en cela aux objectifs de la Convention de l'Unesco. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ? Comment y remédier ?

Ces derniers temps, je suis devenu particulièrement sensible à la question de la communication. La culture du parti unique qui survit dans la plupart de nos pays a créé un divorce entre les médias publics et les populations. Pour savoir ce qui s'est à peu près passé dans leur pays de résidence, les gens doivent souvent s'en remettre aux radios et aux télévisions dites internationales. Or celles-ci n'ont pas vocation à communiquer au quotidien sur les scènes locales, sans oublier que souvent c'est le même correspondant

qui passe de la politique à la culture. La presse et les radios nationales ou même locales assurent une couverture plus constante, mais qui la lit et les écoute ? On me dira : il y a le web et les réseaux sociaux... Oui, mais on veut le réel avec et on veut avoir le choix.

Par ailleurs, la mobilité interne à la sous-région et au continent mériterait d'être soutenue. Les festivals et les biennales aident en cela. Il s'agit à présent d'agir à un niveau plus quotidien, plus ordinaire pour consolider les scènes nationales en construction. Il me semble aussi que nous gagnerons à tabler davantage sur les médiateurs, les critiques, les journalistes qui peuvent aider à accélérer la circulation des artistes.

Un autre sujet me tient particulièrement à cœur : comment améliorer le dialogue des générations autour du mérite et de l'excellence ? Comment, d'un pays à l'autre, présenter aux jeunes des aînés dont les trajectoires exemplaires pourraient les inspirer ? Des circuits pourraient être organisés pour présenter d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, les grandes figures intellectuelles qui pourraient communiquer sur leur parcours et leurs travaux.

Critique d'art contemporain de renommée mondiale, enseignant, philosophe, vous êtes également expert du patrimoine immatériel. Et un homme d'action. Votre engagement en faveur des arts, de la création et de la culture n'est-il pas un engagement en faveur du développement ? Avez-vous le sentiment que les choses progressent ? Aussi rapidement que vous le souhaitez ?

J'entends ce qu'on désigne sous le couvert de la notion de « *développement* », mais c'est un terme que je n'endosse pas et dont j'ai tendance à me méfier. Je me suis retrouvé sur les chantiers de la culture en cherchant à faire de la philosophie appliquée. En cherchant un chemin pour instruire la question de l'Afrique comme continent prétendument sans auteur parce que terre mère réputée sans penseur individuel, sans sujet qui aurait signé sa parole ou son œuvre. L'art et la culture, pour moi, sont des modes d'expression dont l'étude permet de comprendre l'évolution des hommes, des femmes et de la cité, et de profiler des singularités. Chemin faisant, par les missions de commissaires qui m'ont été confiées par les Grapholies à Abidjan puis par la Biennale de Dakar, je suis progressivement devenu critique. Le critique a eu la chance de rencontrer sur le terrain des personnes qui portaient des projets de mécénat d'entreprise : la Fondation Jean-Paul Blachère à Apt, en France, la Fondation Nour Al Hayat à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Les choses bougent, c'est indéniable. Il y a de plus en plus d'artistes et de plus en plus de lieux de production et de promotion. Des artistes comme El Anatsui (Ghana-Nigeria), Abdoulaye Konaté (Mali), Romuald Hazoumé (Bénin), Barthélémy Toguo (Cameroun), Watts (Côte d'Ivoire - États-Unis), Jems Robert Koko Bi (Côte d'Ivoire), et j'en passe, font des expositions en solo dans les plus grands musées et dans les plus grandes galeries du monde. Koffi Setordji à Accra au Ghana ou Barthélémy Toguo à Bandjoun au Cameroun ont construit des centres d'art sur fonds propres. On note aussi l'émergence de plusieurs fondations culturelles privées souvent adossées à des collectionneurs, à des amateurs d'art et de culture, à des entreprises privées. Il y a vingt ans, cela n'existait pas. Je fais le pari que dans les prochaines années, de grands musées d'art contemporain vont surgir çà et là en Afrique. Les conditions subjectives (présence d'importantes collections privées, intérêt accru des pouvoirs publics pour les œuvres d'art) et objectives (masse critique des artistes et des professionnels) me semblent réunies.

Une grande majorité des pays membres de la Francophonie a ratifié la Convention de l'Unesco. Comment aborder la mise en œuvre de la Convention pour la mettre au service des Objectifs de développement ?

Ma petite expérience des conventions, ou même à un niveau plus modeste mon expérience des résolutions des colloques et autres séminaires, est que sans une appropriation des conclusions par des acteurs dûment motivés, qui les tiendront pour une cause pour laquelle il faut se battre, les choses n'avancent pas au rythme souhaitable. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, l'engagement des hommes et des groupes d'hommes moteurs reste décisif...

Une Convention de l'Unesco sur la diversité culturelle implique plusieurs niveaux, plusieurs types d'interventions : les organisations internationales, les États, les collectivités locales, les associations, les acteurs culturels. Il me paraît important de définir des actions spécifiques et de les affecter aux niveaux les plus pertinents de cette chaîne. Évidemment, cela suppose une mise à disposition de moyens conséquents.





© Patrick Lazic/OIF

Sculpture représentant le Liban aux Jeux de la Francophonie, Beyrouth (Liban) 2009





4

HISTORIQUE

JEAN MUSITELLI

Commission nationale française pour l'Unesco

Ancien diplomate et conseiller d'État honoraire, Jean Musitelli (France) a été notamment conseiller diplomatique puis porte-parole du président Mitterrand entre 1984 et 1995, ambassadeur de France auprès de l'Unesco de 1997 à 2002, membre du groupe d'experts internationaux chargés de rédiger l'avant-projet de Convention sur la diversité culturelle (2003-2004). Chargé de plusieurs fonctions relatives aux droits d'auteur sur internet, il préside depuis 2015 la commission de la copie privée.

C'est peu dire que la Francophonie et la diversité culturelle sont parties liées : elles sont comme les deux faces d'une même médaille. La Francophonie, c'est de la diversité culturelle en action.

En tant que concept, elle incarne l'alternative à un monde globalisé où les langues et cultures se dissoudraient dans un magma indifférencié pour produire une « *hyperculture* » standardisée, exclusivement façonnée par des logiques commerciales et financières et coupée de ses racines populaires et territoriales.

En tant que pratique, elle constitue un laboratoire d'expérimentation de formes concrètes d'échange et de partage fondées sur la coopération et la solidarité entre pays du Nord et du Sud plutôt que sur la compétition et les relations asymétriques.

En tant qu'organisation, elle administre la preuve que, face aux puissants oligopoles qui visent à structurer à l'échelle planétaire un modèle culturel hégémonique, au contenu appauvri, les grandes aires géoculturelles offrent aux cultures du monde,

en particulier aux plus vulnérables d'entre elles, des leviers de régulation propres à assurer leur épanouissement.

Par son existence et son action, la Francophonie réunit ainsi toutes les conditions pour s'affirmer comme un acteur majeur de la diversité culturelle. Quels sont ses atouts ? Une présence planétaire, répartie sur les cinq continents. Une expérience de la négociation multilatérale bien rodée depuis près de trois décennies qu'existent les sommets francophones, institués en 1986. Un réseau d'institutions partenaires étendu et diversifié. Sans oublier le fait pour la Francophonie d'être elle-même un ensemble polyphonique puisqu'elle présente la particularité de décliner dans une langue unique (mais elle-même riche d'une multiplicité de variantes locales) une pluralité de cultures sans équivalent dans aucune des grandes autres aires linguistiques. Au sein de la communauté francophone coexistent des cultures asiatiques, arabes, nord-américaines, caraïbes, africaines, européennes, qui concourent à en faire une mosaïque inégalée. Ainsi que le disait le poète haïtien René Depestre : « *Le français est devenu un lieu d'identités multiples.* »



Tout au long du processus qui a conduit à l'adoption de la Convention sur la diversité culturelle, la Francophonie a assumé la double fonction, d'une part, de laboratoire intellectuel et de force de proposition, d'autre part, de groupe de pression et de levier politique au sein de l'Unesco.

C'est pourquoi, au moment où nous célébrons le dixième anniversaire de la Convention sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles adoptée le 20 octobre 2005 par les États membres de l'Unesco, il importe de jeter un regard rétrospectif sur le rôle décisif joué par les pays francophones et les institutions de la Francophonie dans l'élaboration et l'adoption de cet instrument international qui a modifié le rapport des forces entre culture et commerce. Et il n'est pas moins capital de se projeter dans l'avenir en affirmant que, à l'heure où les technologies numériques re- façonnent le paysage culturel mondial, la Francophonie doit rester aux avant-postes pour veiller à ce que les potentialités du numérique soient mises au service de la diversité de la création, de la diffusion, de l'accès à la culture et ne soient pas accaparées à des fins uniquement mercantiles.

1. Le rôle moteur de la Francophonie dans l'élaboration et l'adoption de la Convention de 2005

Le processus qui a abouti dans un premier temps à la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001 puis à la Convention de 2005 trouve son origine première dans une résolution franco-canadienne, adoptée lors de la trentième Conférence générale de l'Unesco en novembre 1999, et appelant cette organisation à ouvrir une réflexion sur la question de la diversité culturelle à l'heure de la mondialisation.

À vrai dire, si la question était posée pour la première fois en ces termes dans l'enceinte de l'Unesco, avec la volonté de lui conférer par là même une portée universelle, la Francophonie avait déjà eu l'occasion de s'en emparer six ans plus tôt, lors du sommet de l'île Maurice. L'ensemble des pays francophones, alors au nombre de quarante-sept, avait voté une résolution par laquelle ils s'engageaient à défendre ce que l'on appelait alors « *l'exception culturelle* » dans le cadre des négociations commerciales au sein de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), lesquelles visaient à appliquer aux services culturels et audiovisuels les règles de libéralisation en vigueur pour les marchandises. Par la suite, les tentatives répétées de remettre en cause l'exception culturelle, notamment dans le cadre de l'accord multinational sur l'investissement négocié au sein de l'Organisation de coopération et de déve-

loppement économiques (OCDE) de 1995 à 1998, et la perspective d'une inclusion des biens et services culturels lors de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévue pour décembre 1999 à Seattle, conduisirent les francophones à se mobiliser sur plusieurs fronts et à mettre l'Unesco en avant comme rempart naturel contre le risque de marchandisation de la culture. Lors de la Conférence de Stockholm sur les politiques culturelles pour le développement organisée en avril 1998 par l'Unesco, la France fit inclure dans le plan d'action une recommandation afin de « *promouvoir l'idée que les biens et services culturels doivent être pleinement retenus et traités comme n'étant pas des marchandises comme les autres* ». En décembre de la même année, les Premiers ministres canadien et français, Jean Chrétien et Lionel Jospin, publiaient à Ottawa un communiqué commun sur « *l'importance de la diversité culturelle dans une économie mondiale* ». Parallèlement, les gouvernements français et québécois décidaient de créer un Groupe de travail sur la diversité culturelle qui « *agira comme force de proposition, notamment dans le cadre de la Francophonie* ». En juin 1999, l'Unesco organisa, avec le soutien des gouvernements de Paris et d'Ottawa, un colloque d'experts sur « *La culture : une marchandise pas comme les autres ? La culture, le marché et la mondialisation* », dans lequel intervinrent les ministres de la Culture canadienne, Sheila Copps, française, Catherine Trautmann, et malienne, Aminata Traoré, ainsi que des experts francophones comme Ivan Bernier, Férid Boughédir ou Robert Pilon.

L'action qui se dessinait alors à l'Unesco était efficacement relayée par l'OIF qui, lors du huitième Sommet de la Francophonie à Moncton en septembre 1999, adopta une Déclaration sur la diversité culturelle proclamant que « *les biens culturels ne sont en aucune façon réductibles à leur seule dimension économique* » et affirmant « *le droit pour nos États et gouvernements de définir librement leur politique culturelle et les instruments d'intervention qui y concourent* ».

Ces termes furent repris pratiquement à l'identique en conclusion de la réunion de cinquante-quatre ministres de la Culture à l'Unesco sur « *La culture et la créativité face à la mondialisation* », coprésidée par Sheila Copps et Catherine Trautmann, qui réaffirma « *le droit des États et des gouvernements d'établir librement leurs politiques culturelles ainsi que d'adopter les moyens et instruments nécessaires à leur mise en œuvre* ». C'est déjà, à quelques mots près, le futur article 5 de la Convention de 2005.

Lors de sa trentième Conférence générale, en novembre 1999, l'Unesco adopta une résolution franco-canadienne qui appelait « *à renforcer le rôle de chef de file de l'Unesco quant à l'affirmation et à la promotion de la diversité culturelle* », invitait son directeur général à donner suite au plan d'action de Stockholm et à créer un groupe de travail pour en assurer le suivi. Le processus diplomatique était lancé qui allait conduire deux ans plus tard à l'adoption de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, préfiguration de la Convention de 2005.

Dans cette phase particulièrement délicate, où il fallait convaincre une majorité d'États membres, peu motivés par le sujet et sceptiques sur la possibilité de parvenir à un accord sur un texte, la Francophonie allait agir comme un aiguillon sur l'Unesco à la fois de l'extérieur, en développant sa propre doctrine dans le cadre de l'OIF, et de l'intérieur, à travers l'action tenace et résolue du groupe des pays francophones qui multiplie les interventions au sein de l'Unesco. C'est ainsi que l'Agence internationale de la Francophonie (AIF) pilota, au cours de l'année 2000, une série d'études de fond sur le soutien aux industries culturelles dans l'aire francophone, sur le traitement des biens et services culturels dans les accords commerciaux, etc., qui constituèrent autant de précieuses références pour approfondir la problématique et sensibiliser les acteurs. Mais, surtout, faisant œuvre vraiment prémonitrice les ministres de la Culture francophones vont

“

La Francophonie a contribué à ancrer la diversité culturelle dans la problématique Nord-Sud, afin que soient pris en compte les besoins et les attentes propres aux pays en développement.

tracer audacieusement le chemin par leur Déclaration de Cotonou du 15 mai 2001 sur la diversité culturelle, la première du genre, qui demeure un jalon essentiel dans la genèse de la Convention.

Son point 6 notamment stipule : « *Les biens et services culturels, parce qu'ils sont porteurs de l'identité des peuples et qu'ils concourent à l'épanouissement des personnes doivent faire l'objet d'un traitement spécifique. Face au risque d'uniformisation (...), la libre détermination des États et des gouvernements apparaît comme la meilleure garantie de la pluralité des expressions culturelles. L'adoption (...) de politiques culturelles est plus que jamais légitime et nécessaire, que celles-ci passent par des soutiens opérationnels ou par l'élaboration de cadres réglementaires appropriés, tant pour la création et la production que pour la diffusion culturelle.* »

Ces formulations et bien d'autres figurant dans la Déclaration de Cotonou se retrouveront au mot près dans le texte final de la Convention de 2005. Je peux témoigner, pour l'avoir vécu en direct, que la publication de cette Déclaration eut un impact décisif sur les travaux et réflexions en cours à l'Unesco, en démontrant à ceux qui en doutaient encore qu'il était possible de mettre sur pied un corpus de principes propre à conférer à la diversité culturelle un robuste contenu conceptuel et opérationnel.

On ne saurait oublier non plus, dans la genèse de la Convention, le travail d'approfondissement juridique accompli dans le cadre du groupe de travail franco-québécois sur la diversité culturelle d'où est issue, en avril 2002, sous la signature de

deux éminents experts – Hélène Ruiz-Fabri et Ivan Bernier – une étude portant sur la faisabilité d'un instrument juridique sur la diversité culturelle. Leur analyse fortement argumentée aida grandement à surmonter la résistance de ceux qui objectaient qu'un texte normatif de l'Unesco sur cette question entrerait en contradiction avec les règles du commerce international et serait inapplicable.

Enfin, la Francophonie a contribué à ancrer la diversité culturelle dans la problématique Nord-Sud, afin que soient pris en compte les besoins et les attentes propres aux pays en développement. Il est rapidement apparu que, pour investir la diversité culturelle d'une dimension universelle et susciter autour d'elle une très large adhésion à l'Unesco, il fallait que les pays en développement puissent se l'approprier et y trouver leur intérêt. C'est dans cet esprit qu'aux deux piliers initiaux de l'édifice – l'affirmation de la légitimité des politiques publiques de soutien à la culture (articles 5 et 6) et la reconnaissance de la spécificité des biens et services culturels, notamment au regard du droit du commerce (articles 1er et 20) – est venu s'adjoindre un troisième pilier, fondé sur le lien entre culture et développement, et concrétisé par l'engagement des parties à renforcer la solidarité et la coopération internationales en vue de favoriser l'émergence d'un secteur culturel dynamique dans les pays en développement (article 14) et par la création du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC, article 18). Il n'est pas excessif de dire que les solutions retenues par ce texte s'inspirent, en la matière, des actions de coopération mises en place par l'OIF. L'expérience pionnière acquise par cette dernière a fourni d'utiles références pour la mise en œuvre du volet solidarité de la Convention.

Ainsi, tout au long du processus qui a conduit à l'adoption de la Convention sur la diversité culturelle, la Francophonie a assumé la double fonction, d'une part, de laboratoire intellectuel et de force de proposition, d'autre part, de groupe de pression et de levier politique au sein de l'Unesco. Tous les pays francophones se sont naturellement retrouvés dans l'objectif qui soutenait l'entreprise, à savoir la volonté de faire en sorte que, face au déferlement de la globalisation, les cultures du monde ne se trouvent pas totalement assujetties à des normes commerciales au risque de perdre ce qui fait leur sens et leur richesse pour les créateurs qui les produisent et les populations qui s'en nourrissent. Il n'est donc pas étonnant que l'on retrouve dans la Convention

telle qu'elle a été adoptée en 2005 quelques-uns des principes et des valeurs qui inspirent la Francophonie depuis ses origines, depuis que les pères fondateurs, les Senghor, les Bourguiba, les Césaire, lui ont donné son âme et sa finalité afin de tendre vers « *cet humanisme intégral qui se tisse autour de la Terre* » (Léopold Sédar Senghor).

2. La Francophonie doit rester mobilisée pour faire du numérique un outil de diversité culturelle

Alors que nous célébrons le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention de l'Unesco, la Francophonie doit rester vigilante et mobilisée. En effet, si la Convention est devenue une référence incontournable dans l'ordre juridique international, la diversité culturelle n'est pas pour autant un acquis définitif. C'est une construction permanente, un effort constant d'adaptation à un environnement géopolitique et technologique évolutif. Or, les motifs qui ont conduit à élaborer la Convention conservent pleinement leur raison d'être aujourd'hui. Et, surtout, de nouveaux défis se présentent liés à l'irruption foudroyante du numérique dans le champ culturel qui en modifie radicalement les conditions de création, de diffusion et d'accès aux œuvres.

D'une part, en effet, le binôme culture/commerce reste un couple problématique. Au moment où des accords commerciaux se négocient aux quatre coins de la planète, l'objectif de réserver un traitement spécifique aux biens et services culturels s'impose avec d'autant plus de force. Or, selon une étude réalisée par l'Unesco à l'occasion de la cinquième Conférence des parties à la Convention en juin 2015, sur cinquante et un accords bilatéraux et régionaux comportant des clauses culturelles conclus depuis l'adoption de la Convention, sept seulement incorporent des références explicites à la Convention et douze des notions directement liées à elle sans la mentionner explicitement, tandis que dix-neuf autres comportent une clause d'exclusion des biens et services culturels du champ d'application de l'accord. C'est dire que trop d'États parties à la Convention omettent de se prévaloir expressément de ses stipulations comme d'un levier pour défendre leurs intérêts culturels lorsqu'ils négocient des accords commerciaux. Alors même que, utilisée à bon escient, la

Convention se révèle un outil efficace. Ainsi, la France a invoqué ses dispositions pour obtenir en juin 2013 l'exclusion du cinéma et des services audiovisuels des négociations sur le traité de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis.

D'autre part, l'impact massif et durable de la révolution numérique sur les modes d'expression et de production des œuvres et sur les pratiques culturelles du public oblige à repenser les paradigmes de la diversité culturelle à la lumière de ce nouveau contexte, sous le triple aspect des politiques publiques de soutien à la culture, de la relation culture/commerce et de la coopération pour le développement. Contrairement à ceux qui soutiennent que les bouleversements technologiques de ces dix dernières années frapperaient la Convention d'obsolescence, la rendant à la fois inutile et inopérante, ces mutations plaident pour le renforcement et une adaptation de sa mise en œuvre. Le numérique doit être regardé comme une chance pour le développement culturel et non comme une menace contre laquelle il faudrait se prémunir. Tout au long de l'Histoire, la création artistique n'a jamais cessé de se nourrir des innovations technologiques. Pour autant, une approche objective conduit à constater les effets ambivalents de l'écosystème numérique sur la diversité culturelle. Il importe en effet de distinguer, d'un côté, la technologie numérique qui, si l'on en fait un usage intelligent, offre une opportunité sans précédent de stimuler la création et d'élargir l'accès du public aux œuvres en surmontant une multitude de freins et d'entraves rencontrés dans l'univers physique. De l'autre, le fonctionnement réel de l'économie numérique, dominée par les géants du Net, qui tend à neutraliser ces potentialités positives et à confisquer les contenus culturels au seul profit d'intérêts commerciaux. Ainsi, la profusion tant vantée de l'offre culturelle numérique ne garantit pas la diversité des expressions qui la composent. Les phénomènes de concentration, de marchandisation, de standardisation, déjà présents dans les industries culturelles classiques, se retrouvent, avec une vigueur amplifiée, dans l'économie numérique. Face à ces défis, la Convention, loin d'être un outil obsolète, trouve toute sa pertinence. Il s'agit d'en faire « *un instrument de gouvernance de la culture à l'ère numérique* ». Il y a urgence à accompagner les écosystèmes numériques par des politiques publiques, nationales et multilatérales, visant à garantir le pluralisme des expressions

culturelles, à assurer le financement de la création et la rémunération équitable des auteurs, et à éviter que ne se créent à l'échelle planétaire de nouvelles fractures entre les populations connectées et celles qui sont privées d'accès aux réseaux numériques.

Ces questions se posent avec une particulière acuité dans les pays en développement qui constituent majoritairement l'aire francophone. Au regard de leurs besoins, le numérique peut tout aussi bien, selon l'application qui en est faite, leur offrir des perspectives de rattrapage grâce au raccourci technologique qu'il autorise ; ou, à l'inverse, si le virage numérique n'est pas rapidement pris, creuser la fracture numérique. Aider les pays en développement à réussir leur entrée dans l'ère numérique représente donc une condition impérative pour y préserver la diversité culturelle. Cela implique notamment une assistance au déploiement des infrastructures de réseaux ; l'échange d'expertise et de formation pour un renforcement des capacités, la maîtrise des technologies et la facilitation de l'accès aux ressources en ligne ; un soutien à la présence des créateurs et à la circulation des expressions culturelles endogènes sur les réseaux électroniques, souvent négligées par les plateformes numériques en raison de leur valeur marchande jugée insuffisamment attractive ; l'affectation d'une quote-part des ressources du FIDC à cet effet ; l'éducation aux usages de l'internet et à la maîtrise des outils technologiques (pas d'accès équitable avec un public captif d'opérateurs tout puissants).

Sur toutes ces questions, la Francophonie reste, aujourd'hui comme hier, en première ligne. C'est ainsi que l'OIF a adopté, lors du Sommet de Kinshasa le 14 octobre 2012, le programme « *Horizon 2020 : stratégie de la Francophonie numérique. Agir pour la diversité dans la société de l'information* ». Ce programme d'action prévoit notamment de soutenir la production et le contenu de modes d'expression numériques et d'aider les acteurs culturels à s'appropriier les technologies numériques pour en faire un outil de développement. De nombreuses actions de coopération ont déjà été engagées ces dernières années sous l'égide de la Francophonie. Elles constituent l'amorce d'un répertoire de bonnes pratiques qui pourront utilement éclairer l'Unesco.

L'Unesco de son côté a pris toute la mesure du défi que représente la dimension numérique pour l'avenir de la diversité culturelle. À l'occasion de la trente-septième Conférence

générale en novembre 2013, sa directrice générale, Irina Bokova, a affirmé avec force que « *la diversité culturelle doit être garantie à l'ère d'internet, pour que le numérique soit un vrai moteur d'épanouissement et non d'aplanissement culturel* », ajoutant que la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001 et la Convention de 2005 « *sont davantage que des instruments juridiques : ce sont les abécédaires de la nouvelle économie créative, de nos identités plurielles, de nos sociétés diverses et connectées* ». En juin 2015, sous l'impulsion du Canada et de la France, la cinquième Conférence des parties à la Convention a adopté une résolution mandatant le Comité intergouvernemental pour élaborer un projet de directives opérationnelles sur les enjeux du numérique.

Il serait souhaitable que la convergence d'action entre l'Unesco et l'OIF se concrétise, dans les mois à venir, par la conclusion d'une alliance stratégique entre les deux organisations en vue d'un renforcement de la diversité culturelle sous le signe de l'innovation et de la créativité. C'est l'intérêt mutuel des deux organisations que de sceller un tel accord. Ce serait l'occasion de rappeler solennellement que la diversité culturelle, loin d'être un combat d'arrière-garde, est un vecteur de la modernité et de solidarité en tant qu'elle repose sur la circulation et la confrontation pacifique des formes, des idées, des langues. À cet égard, la Francophonie est particulièrement bien placée pour se faire auprès de l'Unesco l'avocat de la prise en compte concrète de la dimension Nord-Sud qu'elle pratique au quotidien. Elle est également le meilleur garant de l'affirmation de la diversité linguistique comme vecteur essentiel de celle des cultures. L'avenir des langues se joue aussi sur la toile et une langue qui perd la bataille du numérique voit sa survie compromise. Le multilinguisme sur internet est un enjeu majeur de diversité culturelle. Le temps n'est plus où la Francophonie faisait figure de syndicat de défense d'une langue assiégée, déclinante. Sa contribution au combat pour le déploiement de la diversité culturelle lui offre l'occasion de faire rayonner la langue française et les cultures francophones bien au-delà de sa propre sphère géographique. Il est peu de domaines où elle se soit aussi intelligemment mobilisée et où elle ait obtenu des résultats aussi probants au cours des dernières années, sous la conduite



La profusion tant vantée de l'offre culturelle numérique ne garantit pas la diversité des expressions qui la composent. Les phénomènes de concentration, de marchandisation, de standardisation, déjà présents dans les industries culturelles classiques, se retrouvent, avec une vigueur amplifiée, dans l'économie numérique.

avisée de ses secrétaires généraux successifs, Boutros Boutros-Ghali et Abdou Diouf, que dans celui de la diversité culturelle. Aujourd'hui, faire échec à l'uniformisation stérilisante de la planète et proposer un autre modèle de développement culturel sont une priorité mondiale non moins essentielle que la défense des droits de l'Homme ou que la sauvegarde de l'environnement (il s'agit d'ailleurs en partie des mêmes combats).

La Francophonie se doit d'incarner un contre-modèle à l'hyperculture globalisante, précisément parce qu'elle repose sur une articulation originale et dialectique entre langue et culture, entre enracinement et ouverture. C'est aussi la façon la plus efficace d'éviter que la mondialisation ne suscite des réactions plus nocives que le mal, opposant à l'uniformisation du village global l'illusion du repli protectionniste ou le cauchemar de la fragmentation identitaire, voire xénophobe. La bonne réponse est à chercher dans la construction d'un cosmopolitisme humaniste, seul capable de concilier l'universel et la différence, et d'ériger la diversité culturelle en bien commun de l'humanité. Il est dans la vocation de la Francophonie de contribuer à son avènement, en faisant du monde numérique un espace de liberté de création, d'innovation et de rencontre de toutes les cultures.

ROGER DEHAYBE

Administrateur général de
l'Agence intergouvernementale
de la Francophonie (AIF)

Entre 1973 et 1982, Roger Dehaybe (Belgique) est le directeur de cabinet de plusieurs ministres. De 1983 à 1998, il dirige l'administration des relations internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est, jusqu'en 1997, le représentant personnel du ministre-président auprès de la Francophonie. De 1987 à 1989, il préside la Conférence générale de l'ACCT et, de 1993 à 1997, la Commission chargée de la réforme des institutions de la Francophonie. En 1997, au Sommet de Hanoi, il est désigné par la Conférence ministérielle de la Francophonie administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et collabore, jusqu'en 2006, avec les secrétaires généraux Boutros Boutros-Ghali et Abdou Diouf.

Vous avez été administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (ancêtre de l'OIF) durant les années qui ont mené à l'adoption de la Convention de l'Unesco, de 1998 à 2005. Quels souvenirs gardez-vous de cette période ? Du rôle joué par la Francophonie ?

Quand nous avons organisé la Conférence des ministres de la Culture de Cotonou 2001, les Québécois et Canadiens souhaitaient l'adoption d'un instrument juridique. Sans parler directement de Convention, l'avis des experts plaidait pour une réglementation internationale qui permettrait de protéger la diversité culturelle.

Il était déjà clair dans notre esprit que l'action de la Francophonie devait être reprise au niveau international. La décision de placer la Convention à l'Unesco était bonne, car cela permettait de faire le lien avec les autres instruments. Je dirais que la Francophonie est restée un peu timide jusqu'à l'adoption de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle à l'Unesco en 2001.

Une fois que le principe de la Convention a été adopté, nous avons cherché à persuader les États de l'importance de cette question. Très rapidement, nous avons constaté que les ambassadeurs d'un même pays à l'OMC et à l'Unesco tenaient des propos contradictoires, chacun selon la logique propre de l'institution. L'idée m'est venue d'organiser des consultations nationales et régionales qui réuniraient tous les ministères concernés : Culture, Commerce, Relations extérieures et parfois Finances dont relevaient les différents ambassadeurs. Dans toutes les régions francophones, le Mashrek, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est.

Un des émissaires de haut niveau retenus pour ces missions était Ablassé Ouedraogo qui venait à peine deux mois plus tôt de quitter son poste de sous-directeur adjoint à l'OMC pour l'Afrique. Il connaissait mieux que quiconque tous les pièges des accords sur le commerce. J'envoyais le garde-chasse jouer le rôle de braconnier (rires). Les résultats ne se sont pas fait attendre. Au Sénégal, le gouvernement a mis sur pied un comité interministériel pour la diversité culturelle. À Paris auprès de l'Unesco et à Genève auprès de l'OMC, les ambassadeurs francophones ont défendu des positions fortes et coordonnées.

Nous y avons mis les moyens financiers bien évidemment, car il fallait s'assurer la présence des autres secteurs du gouvernement. Réunir uniquement les gens de culture n'aurait rien donné. Parallèlement à cela, nous avons mis en ligne un site Web, retenu les services des experts juridiques Ivan Bernier et Hélène Ruiz-Fabri dont les analyses ont servi à étayer nos positions et lors des rencontres avec les ambassadeurs à l'Unesco.

L'ouvrage collectif *Diversité culturelle et mondialisation* que nous avons diffusé dans tout le monde francophone a permis d'éclairer le débat en donnant la parole aux experts, scientifiques et écrivains.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas mentionner le poids politique du président Diouf qui a fait de ce dossier sa priorité.

Puis il y avait la collaboration avec le mouvement des coalitions qui, dans ce rôle de chien de garde qui est aussi le sien, faisait pression sur nous. Cela nous forçait à obtenir des résultats, car nous nous attendions à avoir des comptes à rendre.

La mobilisation internationale sans précédent qui a mené à l'adoption de la Convention est survenue dans le contexte des négociations commerciales sur les services audiovisuels à l'OMC et des mouvements altermondialistes. Dix ans plus tard, la Convention est-elle encore d'actualité ? Quels sont aujourd'hui les facteurs de risque qui font craindre pour la diversité des expressions culturelles ?

La Convention, philosophiquement ou politiquement, elle dit quoi ? Elle dit qu'il faut tout faire pour continuer à s'exprimer et ainsi de continuer à exister. Cela est tout particulièrement important pour les minorités. Il faut qu'il y ait dialogue avec ces minorités et leurs expressions culturelles. Il ne faut pas que les États soient pénalisés par l'Organisation mondiale du commerce quand ils subventionnent la création culturelle nationale.

Or, on le voit bien, toute la question des réfugiés, et les réactions que cela suscite parmi la population, les élus, au niveau des États... nous ramènent au discours de la Convention. Celui de l'altérité. Pas seulement à travers l'adoption d'un instrument juridique international, mais aussi dans nos comportements. C'est vrai que l'Unesco ne peut régler la question du vivre ensemble, mais derrière la Convention il y a l'idée que tout porteur d'une expression culturelle est digne d'être soutenu.

Deuxièmement, la Convention n'est pas contraignante. Elle protège et permet à l'État de soutenir ses créateurs en les subventionnant. Mais aujourd'hui qui peut subventionner ? Quels États en ont les moyens ? À mon grand regret, j'ai bien peur que les États les plus fragiles, en risque de perdre leur identité et leur culture, ce soient les pays du Sud comme on le voit si bien avec la disparition des langues. Je crains que, si les pays du Sud n'ont pas les vrais moyens d'appliquer la Convention – de protéger, promouvoir et de subventionner

–, nous nous retrouvions avec un résultat contradictoire. En dépit de l'appui massif des pays du Sud à la Convention, alors que des pressions terribles s'exerçaient sur eux, je crains que l'Histoire retienne que seuls les États du Nord ont été en mesure d'en bénéficier pleinement en subventionnant leur culture.

Les diplomates à l'Unesco en étaient bien conscients lorsqu'ils ont décidé la création du Fonds international pour la diversité culturelle, mais on n'en est qu'à 7 millions de dollars américains pour six mille langues en danger, dans cent vingt pays en développement.

Mais le danger encore plus grand, à mon avis, c'est de considérer que tout est réglé. Que la formidable mobilisation de la communauté internationale qui a mené à la Convention suffit. Alors que rien n'est réglé. On l'a vu récemment lorsque les Européens ont pris conscience de la menace du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement avec les États-Unis pour leurs entreprises culturelles, et ont choisi d'exempter la culture. Les accords sur le commerce sont des textes extrêmement complexes, qui contiennent souvent des dispositions plantées ici et là, d'apparence sans effet direct pour la culture, mais qui en réalité obligent l'État signataire à renoncer à soutenir la culture et à l'application de la Convention.

Le deuxième Forum mondial de la langue française s'est tenu à Liège, en 2015, à l'initiative de l'OIF et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'après ce que vous avez pu y observer en tant que consultant international membre du comité d'organisation, êtes-vous optimiste pour la diversité des expressions culturelles en Francophonie ? La jeunesse francophone est-elle mieux préparée que nous l'étions au vivre ensemble et à l'expression de cette diversité ?

Ne faisons pas du jeunisme en se berçant d'illusions que les jeunes d'aujourd'hui sont plus généreux et tolérants. Pour moi, la question ne se pose pas en termes de génération ; elle est de nature sociale et économique. Une personne en situation de précarité, en rejet de la société, en perte de repères, rêve à une forme de radicalisation, qu'elle soit jeune ou âgée. Elle va se replier sur elle-même. Si on parvient à faire en sorte qu'elle vive dans un environnement décent, où elle a un peu de travail, alors on pourra à ce moment-là lui parler de dialogue des cultures. Pour moi, cette précarité ne concerne pas que le Sud. Les classes sociales sont nationales et internationales.

Vous considérez que la Francophonie est à l'origine du projet de la Convention de l'Unesco. Maintenant que nous sommes dans la phase de sa mise en œuvre, comment la Francophonie et ses États membres pourraient-ils continuer à faire preuve d'initiative ? Quelles lignes de force de la Francophonie devraient être mobilisées en priorité, étant donné les moyens ?

La Francophonie pourrait participer à une mobilisation plus forte en faveur du Fonds international pour la diversité culturelle destiné à aider les pays du Sud.

En ce qui concerne le danger des accords de libre-échange, la Francophonie pourrait offrir l'expertise de ses services juridique, économique et culturel aux États en négociation d'un accord sur le commerce,

car les pièges se trouvent souvent dans les détails, disséminés dans le texte. L'État décidera en toute souveraineté, mais aura au moins bénéficié d'un accompagnement de sorte que, s'il choisit cette voie et si le rapport de force avec le partenaire commercial le permet, il pourra s'assurer d'exclure la culture de l'accord de libre-échange.

En 2005, avant l'adoption de la Convention, j'ai fait analyser par mes services un projet d'accord de libre-échange négocié de bonne foi par un État qui se montrait favorable à la Convention et dont l'ambassadeur me disait que je n'avais pas à intervenir, convaincu que son pays avait pris les dispositions nécessaires pour en exclure la culture. Eh bien, je peux vous dire que, aujourd'hui, la télévision nationale de ce pays n'existe plus. Cela en bonne partie à cause des dispositions relatives à la câblodistribution, aux nouvelles technologies, aux droits de douane, placées ici et là dans l'accord de libre-échange avec les États-Unis.

ALIMATA SALEMBÉRÉ

Réalisatrice, membre fondateur du Fespaco, ancienne ministre de la Culture

Alimata Salambéré (Burkina Faso) a amorcé sa carrière à la radiotélévision nationale en 1967. De 1982 à 1984, elle est Secrétaire générale du Fespaco dont elle est membre fondateur. Attachée de presse à l'ambassade du Burkina Faso à Paris, elle est ensuite nommée secrétaire générale du ministère de l'Information, puis ministre de la Culture en 1987. De 1992 à 1999, elle est directrice générale de la culture et de la communication de l'ACCT, ancêtre de l'OIF. À son retrait de la vie active, elle devient présidente de l'Association internationale francophone des aînés (AIFA) de 2004 à 2011 et, depuis 2012, du Réseau international francophone des aînés (RIFA) dont elle dirige aussi la section nationale du Burkina Faso.

Avec les anciens ministres de la Culture Catherine Tasca (France), Louise Beaudoin (Canada-Québec) et Ghassan Salame (Liban), vous avez été envoyé spécial d'Abdou Diouf alors que se discutait l'avant-projet de la Convention. Quelle était votre mission ? Avez-vous le sentiment du devoir accompli ?

Dans le cadre de la mondialisation, une tendance veut considérer la culture comme une activité économique à l'instar d'autres activités du même genre. Une autre tendance met en exergue la diversité des apports culturels des différents peuples et par conséquent la spécificité de ce secteur de l'activité humaine.

Comme vous le savez, l'OIF et particulièrement le président Abdou Diouf ont une expérience avérée dans ce domaine. C'est dans ce contexte qu'un certain nombre de personnalités dont j'ai l'honneur de faire partie ont été désignées pour informer, concerter et sensibiliser les États membres de la Francophonie ainsi que quelques-uns en dehors de cette sphère. Personnellement, je me suis rendue au Cap-Vert, au Ghana et au Nigeria.

Les ministres et personnalités que j'ai rencontrés ont été sensibles à cette démarche du président Diouf, bien que leurs pays ne soient pas tous francophones ni membres de l'OIF. Si le Cap-Vert, lusophone, est membre de l'OIF, ce n'est pas le cas pour le Ghana et le Nigeria.

Dans ces deux pays, j'ai été impressionnée par la réaction positive, aussi bien de la part des ministres que des acteurs culturels. Ils estiment que non seulement la culture est un signe d'identité et un vecteur de développement, mais que le fait d'être entourés de pays francophones les oblige à coopérer avec la Francophonie pour mieux développer leurs relations de bon voisinage. Ils ont même évoqué l'utilité de l'apprentissage du français dans leurs pays respectifs.

Après mon passage, ils ont pris l'initiative d'organiser des rencontres nationales avant le vote à l'Unesco afin que tous soient informés du projet de la Convention de la diversité des expressions culturelles.

Je pense au Cap-Vert où les représentants de la société civile – cinéastes, peintres, comédiens, musiciens, etc. – ont manifesté beaucoup d'enthousiasme, ce qui n'est pas étonnant de la part du pays de la chanteuse internationale Cesaria Evora.

■ Quels ont été vos arguments ?

Les Africains ne peuvent pas être que des consommateurs alors que leur continent offre lui aussi beaucoup de potentialités. La culture englobe aussi l'alimentaire, le vestimentaire, la musique, le cinéma... En un mot la vie. La culture est la vie de tous les jours.

La Convention ne concerne pas uniquement la question de la culture comme marchandise, mais le moyen par lequel retrouver le fondement culturel de nos populations, de l'âme de l'Afrique. La diversité des expressions culturelles, c'est la revalorisation de ce que nous sommes par la culture.

Les conflits dans le monde naissent souvent du fait que les peuples ne se connaissent pas. Cette méconnaissance engendre plus facilement certaines actions malveillantes.

Mieux on connaît l'autre, plus on prend en compte sa culture et ce qui motive sa façon d'agir, plus on peut avoir un certain respect pour elle ; nous sommes tous différents, mais nous sommes habités par les mêmes idéaux.

Je considère qu'il y a une certaine urgence pour les Africains à retrouver leurs valeurs culturelles, c'est-à-dire ce qui rassemble.

Le continent africain regorge de talents. Par exemple, des stylistes d'Europe s'inspirent parfois de leurs collègues africains. Et que dire de la musique qui a donné naissance au jazz, qui à son tour a dominé l'univers musical de la planète ?

Les Africains devraient utiliser la technologie des pays développés pour accroître leurs potentialités afin d'aboutir à des productions compétitives.

Je pense par exemple au Marché des arts du spectacle africain, le Masa, véritable mouvement de création – par le théâtre, la musique, la danse, etc. – qui, faute d'infrastructures adéquates, ne parvient pas à constituer un véritable secteur économique.

La situation pourrait s'améliorer grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Je suis convaincue qu'en réglant les problèmes de diffusion on permettrait à la création de trouver son public, ce qui aiderait grandement à stimuler la production.

La Convention fait prévaloir la souveraineté des États sur l'élaboration de leurs politiques culturelles et la coopération entre États en vue de favoriser l'émergence d'industries culturelles dans des secteurs comme le cinéma, le théâtre, la musique et l'édition. Au dixième anniversaire de son adoption, quel bilan faites-vous ?

N'étant plus « *aux affaires* » depuis 1999, il m'est impossible de répondre à cette question, même si j'ai pu remarquer çà et là des efforts dans les politiques culturelles : prise de conscience de l'apport de la culture dans des actions de développement, multiplication de coproductions entre plusieurs pays dans le domaine du cinéma par exemple.

Je constate aussi un changement positif en ce qui concerne la professionnalisation des métiers de la culture.

Lorsque j'étais à la Francophonie, j'aimais bien rappeler le proverbe moaga « *Quand on te lave le dos, tu dois au moins te laver le visage et le ventre* », parce que tu y as accès. Autrement dit, il faut s'impliquer d'abord soi-même avant qu'on vienne nous aider. C'est l'illustration de l'adage bien connu « *Aide-toi et le ciel t'aidera* » ; il faut toujours faire le premier geste. Par exemple, pour faire un film, il ne faut pas se contenter de demander des financements, mais d'abord y contribuer par ses propres ressources avant de chercher des compléments.

Vous êtes une femme d'action, ancienne ministre de la Culture, ayant joué un rôle de premier plan dans la création de nombreuses institutions culturelles francophones : le Fespaco, le Masa, les Centres de lecture et d'animation culturelle, TV5 Afrique. Y a-t-il un projet aujourd'hui que vous souhaiteriez réaliser ? Où se situent les besoins les plus urgents selon vous ?

Le besoin le plus urgent serait de faire en sorte que les jeunes générations en Afrique et dans la diaspora se réapproprient leurs cultures afin d'atténuer, sinon d'enrayer, les effets d'un déracinement préjudiciable à l'équilibre de leurs sociétés et à l'intégration dans leurs pays d'accueil.

C'est dans cet esprit que je souhaiterais mettre en place une structure destinée à aider cette jeunesse à avoir des repères afin d'éviter les dérives auxquelles nous assistons. En effet, on constate en Afrique que les parents n'ont plus, ou ne prennent plus le temps d'inculquer les valeurs culturelles à leur progéniture et que dans la diaspora les jeunes ne parviennent pas à s'intégrer dans la culture des pays d'accueil tout en ignorant leur culture d'origine et sont pour ainsi dire assis entre deux chaises.

À mon avis, beaucoup de dérives que nous constatons proviennent, du moins partiellement, de ce phénomène d'acculturation.

L'autre problème de la jeunesse c'est qu'elle est désœuvrée, particulièrement en Afrique et dans la diaspora. Les jeunes ne savent pas s'inventer un avenir pour vivre, alors que, s'ils avaient des repères culturels, cela les aiderait à réfléchir, innover et créer. Il ne faut pas que la jeunesse s'attende à ce que tout lui soit donné ; elle doit créer. Il lui faut des fondamentaux solides sur lesquels s'appuyer pour avancer. Autrefois, on passait les soirées en famille. On y parlait des faits d'armes des ancêtres et les jeunes pouvaient apprécier combien il est important de faire preuve de résilience. Aujourd'hui, chacun est à son affaire. Les nouvelles technologies ont remplacé les liens de famille.

Cela dit, il faut reconnaître que les problèmes entre générations ont toujours existé. C'est pourquoi il est important de ne pas briser le lien entre les générations afin que la transition se fasse en douceur et de manière efficace.

Les nouvelles technologies en tant que vecteurs de diffusion de biens culturels devraient pouvoir renforcer le partage de l'information et la compréhension des cultures. Que peut faire la Francophonie pour accompagner tous ses pays membres ?

Vous touchez là un problème essentiel, car la Francophonie qui se veut un espace de partage devrait avoir pour ambition sinon d'amener les peuples des États membres à un même niveau technologique, du moins, de travailler à combler le fossé qui existe entre eux. C'est donc dire qu'un travail devrait être accompli dans l'équipement des pays africains en matériel informatique et aussi en formation.

Du reste, comme pour les éditions précédentes, la Francophonie était auprès du Fespaco cette année dont le thème était « *Cinéma africain : production et diffusion à l'ère du numérique* ».

KATÉRINA STÉNOU

Ancienne directrice de la Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel à l'Unesco

Diplômée de philosophie et docteur en sciences de l'éducation de La Sorbonne, Katérina Stenou est spécialiste de la communication interculturelle. Entrée à l'Unesco en 1992, elle a été chargée des thématiques : identité culturelle et citoyenneté, liens entre diversité culturelle, droits de l'homme, dialogue interculturel, développement, sécurité et paix. Directrice de la Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel au secteur de la culture de l'Unesco de 2000 à 2011, puis responsable du Programme d'action pour une culture de la paix, de la non-violence et du dialogue interculturel de 2011 à 2014.

Histoires et espoirs d'un grand dessein culturel

À l'Unesco, vous avez été directrice de la Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel de 2000 à 2011 durant les années extrêmement fébriles qui ont marqué les étapes de rédaction et d'adoption de la Convention. Quel souvenir gardez-vous de cette période ?

La division dont j'avais la charge s'est vu confier plusieurs chantiers importants dont le dernier en date concernait la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, adoptée en 2001. Cet instrument, d'une grande force morale, faisait pressentir l'avènement de la Convention, puisque la première des vingt lignes essentielles de son plan d'action prévoyait d'« *approfondir le débat international sur les questions relatives à la diversité culturelle, en particulier celles qui ont trait à ses liens avec le développement et à son impact sur la formulation des politiques, à l'échelle aussi bien nationale qu'internationale, notamment avancer la réflexion concernant l'opportunité d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle* ».

Voici un petit exemple : au terme de trois réunions d'experts indépendants au siège de l'Unesco entre fin décembre 2003 et fin mai 2004, un premier texte de l'avant-projet de Convention a été terminé mi-juillet 2004. Deux mois plus tard, la première session de la réunion intergouvernementale d'experts a permis d'échanger autour des enjeux de la Convention. Un comité de rédaction a été constitué, chargé de préparer une nouvelle version de l'avant-projet en tenant compte d'environ 1 100 commentaires et amendements proposés par 61 États membres, par l'Union européenne représentant à l'époque 25 pays, plus la Croatie et la Roumanie, ainsi que par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales comprenant les professionnels de la culture. Suite aux travaux de ce comité, une deuxième réunion intergouvernementale a eu lieu du 31 janvier au 12 février 2005 d'où furent issus deux textes : le premier, dit « *texte composite* », de 500 pages, reflétait l'état d'avancement des travaux de la plénière qui n'avait pu aller au bout de la rédaction ; le second, dit « *texte consolidé* », préparé par le président de la réunion intergouvernementale d'experts, conformément à la recommandation adoptée par la plénière, a servi de base à la troisième session de la réunion intergouvernementale d'experts qui s'est tenue du 25 mai au 4 juin 2005.

Pour moi, la diversité ne s'improvise ni ne se décrète. Pourtant, le terrain glissant et mouvant d'une mondialisation débridée nous invitait à inventer des règles. Non pas des règles susceptibles d'étrangler la diversité, mais des règles lui permettant de s'épanouir, en puisant à la fois dans ses propres racines et au contact avec les autres cultures.

De tous les instruments juridiques de l'Unesco, la Convention était le dispositif le plus passionné (voire passionnel) parce qu'on avait affaire à une sorte de « *raison du cœur* ». Bref, c'est l'histoire humaine, son corps et son âme, son esprit et sa matière, ou plutôt, son esprit dans la matière... Comment condenser toute cette complexité en quelques mots ? Comment aborder une telle grandeur si fragile ? Comment composer avec l'intelligence collective et la traduire en intelligence politique, avec des compromis mais sans compromissions ? Garder la trace en mouvement de l'énergie humaine... Dans son beau livre, *La Civilisation, ma mère !*, Driss Chraïbi écrit : « *Elle avait une soif d'apprendre d'assoiffé en plein désert, débusquant la vérité derrière les mots, soulevant chaque mot comme une pierre pour voir ce qu'il y avait dessous, lézard, scorpion ou terre arable, pour vérifier s'il avait un poids, une réalité quotidienne, une âme capable de parler à son âme.* » C'est avec leur propre langage que les cinéastes Luc et Jean-Pierre Dardenne l'ont exprimé : « *C'est peut-être ça, le miroir de l'art cinématographique : permettre au spectateur de faire erreur sur sa personne. Ne pas se reconnaître, se prendre pour un autre, être un autre. Apercevoir dans la nuit de la projection cinématographique l'autre qui est vous-même et que votre regard du jour occultait.* » Mon immense investissement en temps, en énergie, en conviction a reçu en retour une forte gratification : l'inestimable trésor que la diversité révélait chaque fois qu'un artiste était présent ou cité, « *colorant* » ainsi les discours officiels, juridiques ou bureaucratiques et nous rappelait la raison d'être de cet instrument.

On peut considérer que l'idée de la Convention est née au Canada, qu'elle s'est développée avec le Québec et la France, et qu'elle s'est épanouie avec la Francophonie. Êtes-vous d'accord ?

La mobilisation de la Francophonie est restée vive, et je ne peux que saluer ici cet indéfectible engagement qui a soutenu les efforts de l'Unesco à chaque étape de la préparation de la Convention, de sa

conception à son adoption, jusqu'à sa ratification et maintenant à sa mise en œuvre. Il faut, à titre d'exemple, citer les Sommets de Beyrouth et de Bucarest, les rencontres des ministres de la Culture, les sessions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à Bruxelles (2005) et à Rabat (2006) et leurs déclarations respectives pour prendre la mesure de la forte mobilisation de l'OIF, avec tous ses organes et ses intellectuels.

J'étais la représentante de l'Unesco à la rencontre des ministres de la Francophonie à Cotonou en 2011 peu après l'adoption de notre Déclaration universelle sur la diversité culturelle, qui était arrivée à un moment émouvant pour l'humanité parce que c'était le premier instrument international après les événements du 11 septembre. Par le hasard du calendrier bien sûr. La Déclaration de Cotonou a constitué un élément fondateur de la Convention en reconnaissant la prise en compte des aspirations des pays du Sud qui sont des pourvoyeurs de la diversité culturelle mais pas des bénéficiaires de celle-ci. C'était une affirmation forte qui était devenue un bloc bâtisseur dans le texte final.

J'essayais de voir dans cette Déclaration de Cotonou de la Francophonie une force mobilisatrice pour les autres groupes linguistiques. Quelque chose que M. Diouf a réussi à la perfection. Il a su mobiliser les autres aires linguistiques, hispanophone, lusophone, arabophone. Pour autant, un de mes meilleurs souvenirs est celui où j'ai été invectivée par un groupe à Barcelone qui disait : « *Votre convention est un alibi commercial et rien d'autre, et ne cache qu'un protectionnisme bien habillé.* » J'ai répondu – et c'est M. Diouf qui me l'a rappelé, et j'en étais convaincue – que le mot « *protection* » n'a aucunement les connotations qu'on peut lui trouver dans le langage commercial, mais qu'il évoque les idées de préservation, de sauvegarde et de mise en valeur, c'est-à-dire du langage des Nations unies et de l'Unesco. C'est à ce titre que l'on protège les droits de l'Homme, ceux des enfants, l'environnement, la santé... Je leur ai dit que j'étais tout à fait disposée à faire connaître leurs vues et de faire la suggestion à mon directeur général et aux États membres d'accoler le mot « *promotion* » au mot « *protection* » pour dire qu'il y a protection quand il y a vulnérabilité et danger des expressions culturelles quand elles sont mises à mal par l'accélération du processus de la mondialisation. M. Diouf l'a tout de suite repris et transmis à la Francophonie. C'était un moment très important dans la vie de la Convention qui est la seule parmi les sept adoptées à l'Unesco à comporter le terme « *promotion* » dans son titre.

L'ancien président du Sénégal et Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, a pris fait et cause pour le projet de Convention, en s'affirmant comme un de ses plus ardents promoteurs notamment auprès du groupe des ambassadeurs francophones à l'Unesco et des autres groupes linguistiques. Quels étaient ses arguments les plus convaincants ? Comment envisageait-il la Convention face aux défis de notre époque ?

M. Diouf, d'abord par sa manière d'être, démontrait que la diversité pouvait être un gage de confiance et de mobilisation. Il était en mesure de mettre ensemble Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor, Amadou Hampâté Bâ, Ibn Khaldoun, les confréries sénégalaises, et d'en faire ressortir un humanisme fin, non imposé par la force. Il était convaincant, engagé et engageant. Il dégagait cette universalité de quelques principes fondateurs. Il comprenait jusqu'où pousser la diversité tout en étant soucieux d'une unité nationale et régionale.

Bien sûr, son argument fondamental était de pouvoir émanciper et récompenser la créativité culturelle venant du Sud. Il est inadmissible qu'il y ait ce gaspillage, ce piratage de la diversité venant du Sud,

sans que les marchés locaux ou régionaux prennent en considération les droits d'auteur, la valeur des artistes et de leurs œuvres. Il a ainsi grandement contribué à faire naître l'article 16 sur le traitement préférentiel qui, avec ses articles (12 à 19) sur la coopération internationale, constitue la clé de voûte de celle-ci. Par ailleurs, il a été très attentif au principe de ne jamais opposer diversité culturelle et droits de l'Homme. C'est très important parce que plusieurs pays critiqués pour des pratiques contraires aux droits de l'Homme se sont souvent réfugiés derrière un relativisme culturel, lui-même prétendument fondé sur le principe de la « *diversité culturelle* ». Il n'est jamais tombé dans ce piège, faisant écho aux principes de la Convention qui constituent ses « *chiens de garde* ».

D'aucuns considèrent que les États du Nord qui ont souhaité cette Convention pour protéger et promouvoir leurs expressions culturelles face au risque des accords sur le commerce n'ont pas tenu la promesse faite aux États du Sud d'un commerce plus équitable par la coopération internationale et un traitement préférentiel pour les pays en développement. Si rien n'est fait, les États du Sud ne risquent-ils pas de s'en désintéresser ? Y a-t-il un risque d'échec ?

Oui, le risque d'échec nous guette en permanence car cet instrument peut tomber dans les oubliettes de l'histoire si on ne le fait pas vivre au jour le jour et si on ne reconnaît pas la force mobilisatrice de la culture pour le développement et la paix. Pour ne pas tomber dans le piège du « *tout culturel* » versus « *tout commercial* » ou celui de la « *culturalisation* » des conflits sociaux, cette reconnaissance ne doit pas négliger les autres secteurs de la politique publique, tels que l'éducation, la santé et l'environnement, pour ne citer que les secteurs les plus évidents. En d'autres termes, il ne faut pas considérer la culture dans ses expressions artistiques comme un divertissement, mais comme un avertissement.

Comment la Convention peut-elle contribuer concrètement à renforcer la condition de l'artiste – en matière de liberté de création, de condition sociale, de condition économique – pour une plus grande diversité des expressions culturelles ?

Si on parle en termes juridiques et politiques, la Convention peut créer un environnement symbolique puissant où les artistes se trouvent confortés parce que leur utilité publique est enfin reconnue. Reconnaître cette mission de la culture et de ceux qui la servent principalement, c'est déjà un grand pas pour notre monde aveuglé par le modèle consumériste ou « *avoir* » importe plus qu'« *être* ».

Je pense qu'il est important de multiplier les grands projets visant la circulation des artistes, comme les festivals et foires internationaux ou les différents dispositifs de séjour prolongé en résidence artistique. Il est légitime que les États s'engagent à offrir des bourses aux artistes, car les artistes promeuvent la Convention par leur pratique même, et diffusent son esprit dans leur propre réalité locale.

Par exemple, donner une tribune à la diversité culturelle locale, nationale et mondiale en passant chaque matin ou soir sur les chaînes publiques de tous les pays la lecture, l'écoute ou la projection d'un passage de l'œuvre d'un artiste, d'un auteur. Pour reprendre les termes de Shelley, « *les artistes, les écrivains et les philosophes sont les véritables législateurs, car la force du verbe et de l'image façonne de manière indélébile le mode de pensée, les relations humaines, la vie en société, notre rapport avec la nature* ».

Mais la Convention peut également jouer un rôle de première importance, pour une autre raison : nous utilisons beaucoup trop le langage économique pour décrire le culturel. J'aimerais – les chiffres sont évidemment parlants et on ne saurait les ignorer – développer un discours plus qualitatif, propre à la culture, car elle a ses propres arguments.

Il y a souvent une mauvaise compréhension de la Convention que l'on considère, à tort, comme la Convention de la diversité culturelle au sens ethnique et du dialogue interculturel. La question du vivre ensemble n'est pas un des thèmes de la Convention et pourtant il s'agit aujourd'hui de la question la plus urgente. Comment la Convention et le renforcement des créateurs et des industries culturelles qu'elle préconise par de bonnes politiques culturelles peuvent-ils faire partie de la solution ?

Voilà la question clé. Le communiqué de presse publié au moment de l'adoption de la Convention, le 20 octobre 2005, disait : « *Les États membres demandent à l'Organisation de poursuivre son action normative pour défendre la créativité humaine, une composante très importante de la Déclaration (sur la diversité culturelle) tel qu'énoncé dans ses articles 8 à 11.* » Nous mettons en garde contre une confusion possible, dans la Déclaration, sur cette notion à géométrie variable qu'est la « *diversité culturelle* », pouvant évoquer à la fois le « *vivre ensemble* » et la « *créativité* ». Il fallait choisir l'extrait qui se référait seulement à la créativité humaine, à savoir la nécessité de reconnaître que les biens et services culturels sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens (dans les deux significations du terme : contenu et orientation) et ne peuvent être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres ; et la nécessité pour les États de prendre toutes les mesures en vue de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles tout en assurant la libre circulation des idées et des œuvres. D'où la précision sur le titre de la Déclaration afin d'éviter les amalgames entre, pour le dire vite, les Anglo-Saxons, qui voyaient dans la diversité culturelle le thème du « *vivre ensemble* », et les francophones et les autres aires linguistiques, qui y voyaient principalement la question de la créativité menacée devant une mondialisation galopante et uniformisatrice. Bien entendu, tout cela est accompagné d'un dispositif et d'un arc narratif suffisamment cohérents et puissants qui nécessitent aujourd'hui – dix ans après que la convention a dépassé l'âge des « *maladies d'enfance* » – des relectures dynamiques afin de la faire vivre et naviguer dans le nouvel univers, surtout numérique, en servant la cause principale de la diversité, dans ses deux acceptions, celle de sa capacité à se renouveler en permanence.

Il y a eu plusieurs courants de pensée dont celui qui considérait que les droits humains étaient suffisamment couverts par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, par les différents pactes sociaux sur les droits économiques et culturels, par la très importante déclaration de 1993 parlant des personnes appartenant à des minorités religieuses, ethniques et linguistiques et par la Déclaration des peuples autochtones. Ainsi le vide qui nécessitait un accompagnement juridique était la partie liée à la créativité humaine contemporaine et non pas celle qui s'était exprimée et cristallisée dans le temps sous forme de patrimoine, déjà bien protégé par l'Unesco. Pour moi qui suis influencée par tout ce que j'ai fait sur le rapprochement des cultures et l'interculturalité, la créativité humaine était le summum de l'expression de l'identité culturelle des uns et des autres.

Toute ma lutte consistait à démontrer que la Convention contribuerait à la compréhension mutuelle, à la paix et au rapprochement, par le dévoilement des valeurs communes à l'humanité et des biens sym-

boliques. Car les œuvres universelles ne parlent que de la condition humaine, de l'épopée humaine et on doit faire appel à la partie symbolique de la création. Cependant, si on pense que l'humanité tout entière peut vivre dans un espace commun et compatible avec une multitude d'expressions pour décrire le beau, le juste, le vrai, on peut estimer que l'on est sur la bonne voie.

Notre grande préoccupation, c'est qu'il faut sans cesse adopter de nouvelles politiques aux niveaux national et international pour contribuer au renouvellement de la diversité, car, comme le disait Claude Lévi-Strauss, ce qui importe de sauvegarder n'est pas de l'ordre du patrimoine seulement mais celui du processus dynamique qui préserve le fait de la diversité culturelle. La rendre toujours pérenne. La rendre toujours féconde. Par la rencontre avec soi-même et avec une autre voix artistique ou symbolique qui vient d'ailleurs. Mais pour être capable de dialogue, il faut déjà être alphabétisé dans sa propre langue pour comprendre et déchiffrer ce qui vient d'ailleurs. D'où ce besoin d'une éducation douce, fine – le contraire d'un endoctrinement –, pour créer ce sentiment, que je considère primordial, d'enchantement, souvent accompagné par une expérience collective. Vouloir vivre avec un certain optimisme pour casser le désespoir et le déclinisme, notamment occidental.



5

TÉMOIGNAGES



CATHERINE TASCA

Ancienne ministre déléguée
à la Francophonie et secrétaire
d'État chargée de la Francophonie
et des Relations culturelles
extérieures

Catherine Tasca (France) débute sa carrière au ministère de la Culture. En 1986, elle est nommée par François Mitterrand à la Commission nationale de la communication et des libertés. Elle participe à plusieurs gouvernements socialistes : Communication (1988-1991), Francophonie (1991-1992), Francophonie et Relations culturelles extérieures (1992-1993). De 1993 à 1997, elle préside la chaîne Canal Horizons. Ministre de la Culture et de la Communication dans le gouvernement de Lionel Jospin en 2000, elle est depuis 2004 sénatrice des Yvelines et membre de la Commission des affaires étrangères, dont elle a été rapporteure au moment de préparer la ratification de la Convention de l'Unesco.

■ Que pensez-vous du concept d'exception culturelle ?

Je pense qu'on a commis une erreur stratégique en passant du terme « *exception culturelle* » à celui de « *diversité culturelle* », ça a noyé le sujet, car le terme « *exception culturelle* » demandait à chaque fois un effort d'explication sémantique parce que « *exception* » ça ne voulait pas dire qu'on faisait des choses exceptionnelles, ça voulait simplement dire qu'on sortait ce champ-là du grand marché mondial. Et donc ça a dilué l'objectif, ça le rend moins facile à saisir à mon avis, mais c'est ce qui a permis la signature de la Convention.

La notion d'exception, au Canada on parle « d'exemption », elle est bien comprise et bien reprise lorsque les circonstances le nécessitent ou le justifient. La Convention est là comme un cadre plus large, la négociation de l'accord de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) chez vous ou de l'accord Canada-Union européenne, que ce soit la société civile ou même les administratifs, ils savent de quoi on parle, ça se passe plutôt bien et ça aurait été difficile à mon avis d'avoir une convention sur l'exemption culturelle ou sur l'exception culturelle.

Oui, il y avait de vives résistances et ça a permis au moins que la Convention soit signée et la Francophonie s'est bien battue pour cela.

Oui, et après ça le constat et les résultats de la Convention c'est autre chose, celle-ci ne fait pas exception.

Tout à fait.

Vous avez une longue relation avec la Francophonie. Rétrospectivement, comment évaluez-vous sa contribution à l'adoption de la Convention ?

Au départ, l'OIF a joué un rôle très positif pour fédérer les énergies, pour que l'ensemble des États membres se sente concerné par ce débat, ce qui n'était pas évident. Le fait culturel diversifié n'est pas vécu de la même manière dans chacun des États. Il y a des États très monocultures finalement et il y a des États, nombreux dans la Francophonie, où par-dessus et par-dessous le lien linguistique de la langue française cohabitent des approches culturelles très, très différentes. Donc, le mérite de l'OIF est d'avoir fédéré des situations très disparates par rapport à ce problème.

Dix ans après l'adoption de la Convention, quel bilan faites-vous de son application en France, et plus largement en Europe ? Y a-t-il une meilleure promotion et protection de toutes les expressions culturelles, et plus spécifiquement des expressions minoritaires ?

Je ne suis pas sûre que les politiques en France ces dix dernières années aient été attentifs à l'existence même d'une Convention sur la diversité. En revanche, les politiques culturelles menées en France ont depuis très longtemps, et bien avant la signature de cette Convention, intégré la nécessité du respect de la diversité des expressions. Il y a un domaine où la France n'est pas championne du tout, c'est la diversité des langues ; le problème des langues régionales. On chemine un peu, mais difficilement. Par contre on a toujours eu une politique de diversité. On parlait plus à l'époque de l'expression originale française. Et donc, de la diversité de la création. Et c'est, je dirais, un peu l'épine dorsale de la politique culturelle en France, depuis soixante ans, depuis la création d'un ministère de la Culture. Est-ce que la Convention a donné un élan à cela ? Je n'ai pas d'exemple concret qui le démontrerait.

La France s'est beaucoup impliquée au moment de l'élaboration de la Convention pour ne plus être seule à défendre l'exception culturelle. Et au fond pour qu'il y ait une solidarité des États membres de la Francophonie autour de ce thème. C'était un peu une recherche pour sortir de son isolement. Parce que, avec l'appellation « *exception culturelle* », que je préfère de beaucoup à « *diversité* », la France s'était un peu isolée dans les négociations à l'OMC. Et donc le travail autour de la Convention lui a permis de se sentir partie d'un ensemble qui défendait cela.

Mais la France n'utilise-t-elle pas la Convention avec Bruxelles, quand il faut rappeler à la Commission et aux élus certains engagements ?

Oui. À l'occasion de la négociation avec les États-Unis, par exemple, sur le traité de libre-échange, la France a tout de suite mis sur la table l'objection en ce qui concerne les biens culturels. Donc, de ce point de vue, oui on reste sur cette ligne et ça a une utilité dans tous les échanges, je dirais, diplomatiques. C'est un bouclier. Ça permet de faire comprendre aussi qu'on ne peut pas impunément recevoir dans le domaine de la culture plus de produits venant de l'extérieur, qui atterrissent, que l'on en produit soi-même et de façon originale. Je pense à tout le domaine audiovisuel, et encore plus avec le développement du numérique. On ne doit pas devenir le terrain d'atterrissage d'expressions culturelles venues d'ailleurs. Même si, et là nous sommes en parfait accord avec la Convention, même si la France a été depuis de très nombreuses années active dans le domaine du soutien aux expressions culturelles étrangères. Le cinéma français a très largement accueilli des créateurs étrangers, très largement coproduit et aidé des productions originales de l'Inde, du continent africain, de l'Asie du Sud-Est. C'est là une dimension propre à la politique culturelle française et en ce qui concerne l'espace francophone on est quand même un des rares pays à avoir réellement soutenu le cinéma africain. Avec des résultats qui à mon avis restent beaucoup trop modestes encore. On a eu une période très dynamique dans ce domaine avec le Fonds Sud Cinéma (note : clos le 31 décembre 2011). On a créé une association, Écrans du Sud. On faisait travailler des créateurs du Sud, essentiellement africains, avec des créateurs français pour déterminer une stratégie de soutien à des productions. On était bien dans la ligne de la Convention. Tout cela est consolidé par la Convention.

Vous avez signé « Alerte sur le budget de la culture » dans Le Monde en 2003, et plus récemment en 2013 vous vous êtes associée aux cinéastes pour réclamer à nouveau l'exception culturelle : à la fois dans les arbitrages budgétaires nationaux et à la fois pour protéger la place des créations nationales. Est-ce la fin de la politique culturelle telle que nous l'avons connue ces cinquante dernières années ?

Oui, mais en même temps comme je ne suis pas totalement irresponsable et que je connais les contraintes budgétaires du pays, je suis parlementaire et je soutiens mon gouvernement, ce que je défends actuellement c'est au moins la sécurisation des enveloppes budgétaires. Nous sommes dans un contexte budgétaire d'une extraordinaire difficulté, avec énormément de domaines dans lesquels il y a des besoins criants (la justice, l'éducation, la santé...). Donc on ne peut pas rêver d'un accroissement magnifique des crédits consacrés à la culture. Encore faut-il qu'ils ne soient pas amputés. Ce qui a été fait à maintes reprises, y compris en 2013. C'est pour ça que j'ai écrit une tribune en 2013.

On a sans doute freiné la dérive, mais il y a du mal de fait. La politique culturelle en France repose désormais autant sur les collectivités territoriales que sur l'État. Elles ont même pris le pas sur l'État en termes de financement et, avec les problèmes de diminution des dotations de l'État aux collectivités territoriales, les collectivités choisissent de réduire en priorité les crédits accordés au culturel, ce qui est très préoccupant. Elles se donnent évidemment un alibi solide, l'État diminue ses aides aux collectivités. Je crois profondément qu'un État progressiste et des collectivités progressistes, de gauche ou non, devraient considérer que l'investissement culturel est absolument prioritaire. Sans forcément lui donner des moyens considérables, mais elles devraient maintenir cela. Or on constate que les coupes sont dures.

Dans les collectivités qui ont habitué leur population à cet investissement dans le champ de la culture, qui ont mené des politiques dynamiques – réalisation de médiathèques, festivals, soutien aux compagnies

de création –, l'opinion réagit et ne se satisfait pas de ces coupes dans les crédits. Mais vous avez aussi beaucoup de territoires où il n'y a pas de politique culturelle active locale et où les coupes passent inaperçues.

Le problème vital est celui de l'emploi et de la pauvreté qui progressent. Donc c'est évidemment plus difficile que dans les années 1960, 1970, 1980 de défendre cet investissement dans la culture, mais je pense qu'il y a encore une vraie conscience en France de cet enjeu.

Je vous cite : « Les industries culturelles illustrent de façon aveuglante les inégalités entre le Sud et le Nord, faisant des uns les consommateurs des produits des autres. » Alors que l'idée même de l'Europe s'appuie sur une logique de libre commerce, comment s'assurer que la politique étrangère commune sera conforme aux engagements de coopération, de traitement préférentiel, de mobilité des œuvres et des artistes pris dans la Convention ?

Vous avez tout dit. Ce sont des logiques contradictoires. C'est la volonté politique qui doit faire en sorte que se concrétisent les objectifs de la Convention. On voit bien que tout ce qui relève de l'aide au développement n'a pas fait de progrès. Donc l'échange est très inégal. Avec en effet le risque, vu le retard pris par certains pays du Sud en matière d'équipements, d'éducation aussi, d'enseignement à tous les niveaux, qu'ils deviennent purement et seulement des récepteurs.

Les Nations unies viennent d'adopter le nouvel agenda du développement pour l'après-2015 qui pour la première fois intègre certains objectifs culturels. Les États signataires de la Convention s'étaient déjà engagés, à l'article 13, à intégrer la culture dans le développement durable. Quels seraient vos conseils aux pays francophones du Sud qui hésitent encore à intégrer la culture dans leur plan national de développement ?

Un citoyen qui remplit vraiment son rôle dans la société, c'est-à-dire pas uniquement sa petite vie personnelle, mais qui participe à la vie collective, à la préparation de l'avenir du pays, c'est forcément un citoyen instruit (l'école, c'est fondamental, à tous les degrés), instruit et cultivé. On peut faire entrer beaucoup de choses dans la culture. Il y a la culture historique, absolument indispensable pour que le citoyen se repère dans l'espace, dans le temps, et puis il y a la culture artistique. Je pense que ce n'est pas uniquement en termes de patrimoine, mais en termes d'ouverture sur le monde. Donc une société qui renonce à une politique culturelle, c'est une société qui se condamne. Elle se ferme sur elle-même et surtout elle ne donne pas à ses citoyens tous les outils du progrès personnel et collectif. Et je parle de culture au sens large, incluant les arts, mais aussi les sciences, l'histoire, etc. Le développement du citoyen. Qu'il ait les moyens de ses choix, en toute lucidité. Donc faire passer ça dans l'opinion et auprès de l'ensemble de la classe politique est un travail de titans et de tous les jours. Il n'y a pas de démocratie vivante sans le développement de la culture.

Je pense que si on veut faire passer l'idée de cette nécessité de la culture dans le développement d'une société, il faut être conscient que c'est aussi un bien universel. Regardez la manière dont on a réagi face à certaines destructions commises par l'État islamique, tout à coup les gens réalisent « *je ne pourrai plus aller à Petra en Jordanie* » et Petra ne va plus exister. C'est aussi ça. C'est ce qui est intéressant dans la culture, c'est que évidemment un élément de l'identité propre à chaque État, à chaque société on va dire, il y a des sociétés qui ne sont pas forcément à la dimension d'un État, mais ce n'est pas seulement cet élément de l'identité propre, et donc très diverses, la culture c'est aussi un bien universel. Et aussi quelque chose qui fait qu'on puisse vivre ensemble sur la planète. Et c'est là que ça rejoint d'ailleurs d'une certaine manière les Objectifs de développement durable. C'est d'accueillir les cultures des autres. La société contemporaine avec toutes ses techniques de communication devrait faciliter cette appropriation universelle. Faciliter la circulation. Malheureusement, les enjeux économiques font qu'il y a toujours des prédateurs qui essaient de mettre la main sur cette richesse. Il y a aussi l'illusion d'une culture partagée. C'est-à-dire qu'il y a les modes, les vedettes, adoptées massivement et jetées comme des kleenex. Dans tous les domaines, la musique, la peinture, la littérature, on a l'impression de « *flambées* » comme ça et puis ça disparaît. C'est ce que j'appelle l'illusion de la culture ; une grande part d'illusion. De la culture partagée. Chacun fait son choix individuellement mais la partie visible de la culture partagée est assez trompeuse. Éphémère en tout cas. Et elle ne rend pas toujours vraiment compte de la diversité réelle. On va plutôt vers des choix en masse, des modèles qui essaient de s'imposer urbi et orbi.



PASCAL ROGARD

Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD)

Pascal Rogard (France) a d'abord fondé une troupe de théâtre et assuré plusieurs mises en scène. De 1981 à 2003, il occupe différentes fonctions au sein de nombreux organismes professionnels et en particulier : secrétaire général de la chambre syndicale des producteurs et exportateurs de films français ; secrétaire général du Comité des industries cinématographiques et audiovisuelles des communautés européennes et de l'Europe extracommunautaire ; délégué général de l'ARP (société des auteurs, réalisateurs et producteurs). Il est depuis 2004 directeur général de la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques) et préside la Coalition française pour la diversité culturelle. Il est également vice-président des coalitions européennes pour la diversité culturelle.

L'adoption de la Convention de l'Unesco en 2005 a été un grand moment d'affirmation pour les créateurs qui se retrouvaient bien malgré eux sur la défensive dans la bataille des accords de l'accord multilatéral sur l'investissement (AMI) puis du GATT. Alors que les créateurs se trouvent à nouveau sur la défensive face aux défis du numérique, la Convention de 2005 est-elle leur meilleur argument ? Faut-il envisager une nouvelle Convention qui servirait de cause commune ?

Le texte de la Convention de 2005 n'évoque pas à proprement parler le numérique. Mais les rédacteurs ont veillé à rendre possible la prise en compte ultérieure des évolutions technologiques. De fait, la Convention est technologiquement neutre et c'est aussi de là qu'elle tire sa force et qu'elle reste parfaitement pertinente et adaptée aux nouveaux défis que rencontre la culture. Renégocier la Convention serait non seulement inutile, mais exigerait également des discussions diplomatiques longues et très incertaines. Rappelons que déjà à l'époque les États-Unis avaient tout fait pour s'opposer à la Convention !

Il s'agit simplement d'en préciser le sens et la portée à l'ère numérique afin que les enjeux nouveaux qui émergent notamment en termes de concentration de l'offre culturelle ou de contournement des obligations d'investissement et de diffusion de la création puissent être pris en compte dans les négociations et forums internationaux qui traitent de la régulation d'internet, de la protection du droit d'auteur et des négociations commerciales.

C'est donc dans ce contexte nouveau que le secteur audiovisuel doit défendre ses intérêts, d'autant que les pays pro-libéralisation savent aussi mettre dans la balance des sujets d'intérêt pour leurs partenaires commerciaux, pour obtenir d'eux des concessions. Tout cela fragilise les équilibres obtenus par le passé. Le secteur audiovisuel est ainsi particulièrement vulnérable et a donc dû se mobiliser en conséquence.

Les autres secteurs culturels sont bien sûr eux aussi touchés par les négociations commerciales, mais chacun l'est de manière différente. Certains secteurs ont par exemple fait l'objet d'engagements de libéralisation en 1993 et ne peuvent donc plus bénéficier aujourd'hui des mêmes réserves que l'audiovisuel.

Dans tous les cas, la Convention est au service de l'ensemble des secteurs de la création artistique. Son message est clair : les États doivent être libres de mener les politiques culturelles de leur choix, mais aussi de les adapter et de les moderniser. La priorité est donc d'empêcher à tout prix que des engagements au niveau commercial ne viennent fragiliser et contester les principes de la diversité culturelle. C'est ce que nous défendons à la Coalition française pour la diversité culturelle, et avec les coalitions européennes.

Défendre le droit d'auteur, c'est défendre la diversité de la création. Or, le numérique donne davantage de pouvoir aux consommateurs qui tendent à considérer que les œuvres, que l'acte de création, y ont moins de valeur. Les industries culturelles établies tardent à s'adapter. De nouveaux joueurs, puissants et d'une redoutable efficacité, saisissent l'opportunité et refusent de se soumettre aux règles de marché. Comment la Convention de 2005 peut-elle aider à rétablir une concurrence loyale ? N'est-ce pas d'abord et avant tout une question de volonté politique nationale et de coopération entre pays d'un même espace économique ?

Le numérique offre des opportunités intéressantes pour la création : dispositifs originaux de financements, nouveaux outils de création, capacité accrue de diffusion. Pour autant, s'en tenir à ce constat serait se voiler la face sur l'autre réalité du numérique : facilitation de la contrefaçon, captation de la valeur par de puissants intermédiaires qui s'affranchissent des frontières et des mécanismes de régulation et de financement de la création existants, concentration et standardisation de l'offre... autant de menaces pour la diversité culturelle.

Avant tout, c'est bien la multiplication et la complémentarité des initiatives qui feront la différence. Si, effectivement, le volontarisme politique et la coopération entre pays sont importants pour parvenir à réglementer ces nouveaux acteurs du numérique et les intégrer au financement de la création, cela doit se faire à tous les niveaux. Actualiser la Convention, c'est inciter les États à accompagner les écosystèmes numériques et à assurer la diversité de l'offre culturelle. Cela permet également de diffuser de bonnes pratiques novatrices dans ce domaine à l'ensemble des parties à la Convention. Enfin, c'est donner les moyens à l'Unesco de s'insérer et de contribuer aux réflexions sur ce sujet au niveau international, en coopérant avec les autres instances internationales telles que l'OMPI, l'UIT ou l'OCDE, ainsi que les organisations économiques régionales. Ce qui permettra d'ailleurs de mieux articuler les accords commerciaux et les objectifs de la Convention de 2005.

Défendre le droit d'auteur, c'est aussi le défi de le faire respecter. À terme, la bataille contre la gratuité n'est-elle pas irrémédiablement perdue si l'on considère la surabondance de l'offre, la mentalité de la jeune génération, la paralysie politique face à l'opinion publique et l'inégalité des forces en présence pour gagner un recours juridique ? Les fournisseurs d'accès internet (FAI) ne sont-ils pas les grands gagnants de ce changement de comportement des consommateurs prêts à payer cher pour avoir tout, sur tout support, à tout moment ?

La gratuité n'est pas toujours l'ennemi du droit d'auteur. Faisons la différence entre deux types de gratuité, l'une qui est en conformité avec la création, et l'autre qui se fait à son détriment. La réponse est sans doute dans la combinaison de divers modèles d'accès à la culture, dont certains sont tout à fait compatibles avec la gratuité pour le public. Tant que cela ne signifie pas piller ceux qui font la création d'aujourd'hui et de demain ! Cela peut passer par exemple par le financement via la publicité.

Le droit d'auteur est un droit flexible qui a toujours su s'adapter aux évolutions technologiques et aux évolutions de la société. C'est aussi un droit moderne qui a vocation à trouver un équilibre entre deux objectifs intangibles : l'accès du public aux œuvres ; la protection et la rémunération de ceux qui créent.

La question de la responsabilité des intermédiaires techniques est centrale. Le contexte n'est plus du tout le même par rapport au début des années 2000. Ainsi, ils jouent désormais un rôle actif dans la promotion, la présentation ou la distribution des œuvres, et concurrencent directement les diffuseurs. Ces évolutions doivent donc être prises en compte.

Si les nouveaux acteurs du numérique, fournisseurs d'accès internet comme GAFAM, ont bien évidemment leur place dans cet environnement, ils doivent cependant respecter la propriété intellectuelle et contribuer au financement de la création. C'est bien la culture, la création, les auteurs et finalement le public qui doivent être les grands gagnants de ces mutations.

Les pays en développement qui représentent la très grande majorité des États membres de l'Unesco ont voté pour l'adoption de la Convention en 2005, d'abord conçue pour protéger le droit des États de soutenir leurs industries culturelles, en échange d'un engagement des pays développés à coopérer et à leur offrir un traitement préférentiel. Cet engagement a-t-il été respecté ?

Clairement, la situation est décevante. Même si le Fonds international pour la diversité culturelle a permis de financer des projets culturels dans des pays en développement, le compte n'y est pas. Il aurait fallu réussir à obtenir beaucoup plus que les 7 millions de dollars qui ont été récoltés depuis sa création.

Mais il n'est jamais pas trop tard pour bien faire. Je forme beaucoup d'espoirs dans le chantier numérique de la Convention qui va s'engager, qui va mobiliser tous les partenaires et qui pourrait déboucher sur une relance politique de haut niveau par plusieurs pays. C'est ce volontarisme politique qui pourrait conduire à un nouvel élan pour le FIDC.

RASMANÉ OUEDRAOGO

Comédien

Cinéaste, acteur et homme de culture, Rasmané Ouedraogo (Burkina Faso) a rejoint en 1981, dès la fin de ses études, le Centre national du cinéma, puis la Direction de la cinématographie nationale jusqu'en 2001. Il a été tour à tour secrétaire général adjoint de la Fédération panafricaine des cinéastes, président fondateur du Syndicat national autonome des comédiens du Burkina et président du conseil d'administration du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (Fespaco), directeur du Centre régional pour les arts vivants en Afrique. Il est président de la Coalition pour la diversité culturelle du Burkina depuis 2004 et de la Fédération internationale des coalitions depuis sa fondation en 2007.

Vous avez assisté à toutes les étapes du plaidoyer international qui a vu naître l'idée même de la Convention, puis son adoption, puis sa ratification, d'abord à travers ce qui s'appelait à l'époque le Comité international de liaison, puis la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle dont vous avez été élu premier président au moment de sa création en 2007. Le texte adopté est-il à la hauteur des attentes ? Comme artiste et militant de la société civile, avez-vous le sentiment d'avoir atteint vos objectifs ?

Ni l'artiste, ni le militant de la société civile que je suis ne peut se satisfaire d'une convention, même si elle est de portée internationale et inscrit pour la première fois la culture par rapport aux préoccupations de l'heure. Parce qu'une convention reste une convention, une loi reste une loi tant qu'elle ne se traduit pas véritablement sur le terrain par des mesures concrètes. Et donc si elle ne vient pas améliorer la condition des artistes comme elle le prétend, si elle ne vient pas apporter un plus dans les échanges culturels, la convention reste une convention de l'Unesco qui en a déjà approuvé beaucoup d'autres.

À ce moment de notre lutte, c'était déjà un pas. Il va exister une convention qui prend en charge la promotion et le développement des expressions culturelles. Après son adoption, il y a eu des sessions de travail, on a continué à réfléchir sur les directives opérationnelles, sur les personnes, les problèmes, les secteurs, les expériences... tout ce qui doit être implémenté sous cette convention. Donc parmi ceux qui ont pris part aux discussions à l'Unesco, je pense ici à la société civile, on a vu finalement qu'on in-

tervenait en dernière position et on est revenu aux vieilles habitudes. Les représentants des États à l'Unesco s'affairaient, décidaient. Or ce ne sont pas les États qui font la culture. Les États sont là pour organiser, créer un environnement favorable ; mais définir la culture, nos objectifs, nos visions, nos activités, l'utilité de la coopération internationale, l'accès aux différents marchés, etc., c'est à nous les artistes de le faire. Pendant longtemps les États se sont substitués à nous, ont pris les décisions, en ayant chaque fois à la fin la « *générosité* » d'impliquer la société civile. À l'inverse, c'est la société civile qui devrait conduire cette convention. Les gouvernants une fois qu'ils retournent chez eux, ils font face à leurs priorités, et comme on le sait la société civile ne fait pas partie de leurs priorités.

Le texte globalement est bon. Le texte énonce, le texte suggère, le texte propose, maintenant il reste qu'on retourne à la maison. Chaque État devrait impliquer sa société civile, et dire « *Voilà le texte, qu'est-ce qu'on doit en faire ?* »

La Convention de l'Unesco affirme le droit des États d'adopter des politiques culturelles pour soutenir leurs propres expressions en réponse aux dangers de l'uniformisation culturelle engendrée par la mondialisation. Pourtant les États parties à la Convention semblent porter peu d'attention dans leurs travaux à l'Unesco au statut de l'artiste et aux droits d'auteur sans lesquels il ne peut y avoir de développement durable du point de vue des artistes professionnels. Comment expliquez-vous cela ?

Pour moi, la première étape, quand on arrive chez soi, c'est d'élaborer une politique culturelle qui soit le répondant de la Convention au niveau national. C'est-à-dire que la politique doit s'inspirer de la Convention en tenant compte aussi des réalités de terrain. Mais combien de pays ont élaboré des politiques en se basant sur cette Convention ? Ils font plutôt des réaménagements, en insérant çà et là quelques programmes édictés par la Convention, mais les choses ne sont pas mises à plat et on va construire à partir de ce qu'on a vu, à partir de tout le travail qu'on a fait pendant dix à quinze ans pour aboutir à cette Convention. Voilà comment on va repartir. Ça n'a pas été fait, donc ça ne m'étonne pas si, dans cette partie de l'Afrique, nous restons sous le regard un peu caricatural du politique. Pour prétendre au droit d'auteur, il faudra non seulement au niveau national mais au niveau sous-régional qu'il y ait des politiques convergentes parce que le droit d'auteur fait face à la piraterie. Et un pays seul ne peut pas lutter contre la piraterie.

L'Unesco ne peut pas être le gendarme du monde. L'Unesco a fait des suggestions, des propositions, maintenant c'est aux États d'agir.

Dix ans après son adoption, peut-on vraiment dire que la Convention a permis d'améliorer les choses ? Quels en ont été les bénéfiques ? À l'échelle internationale ? En Afrique ? Au Burkina Faso ?

En termes d'États, en termes de continents, si je veux faire une évaluation, il n'y a rien eu. Il y a eu des bonnes volontés, que ce soit au niveau de la société civile, et que ce soit au niveau même des États, quelques activités. Prenez le Burkina. On en est encore à chercher la meilleure forme de mobilisation

pour arriver à faire des propositions à l'État. Nous sommes en train de refusionner toutes les choses pour voir ce qu'on entend par société civile et ce que nous devons faire. Parce que la Convention poursuit quel but ? Non seulement la protection de la diversité des expressions culturelles, mais ça doit aboutir à la naissance d'une production culturelle, d'une industrie culturelle, à l'amélioration des conditions de vie de ceux qui sont dans la culture, mais aussi être un plus dans le développement du pays. Je ne sais pas aujourd'hui quel pays peut dire qu'il a mené des actions à partir de la Convention qui ont apporté plus de 0,01 % dans son PIB.

Oui, la Convention peut être un cadre approprié pour les personnes de bonne volonté, qui veulent travailler ensemble, qui comprennent que la culture peut être un véritable apport dans le développement des pays. Maintenant il faut que les dirigeants, la société civile et les gouvernants travaillent ensemble et définissent chacun ce qu'ils peuvent faire ensemble, quelles sont les actions à entreprendre. Nous avons arrêté vingt-cinq actions que nous entendons soumettre aux différentes formations politiques parce que nous entrons en processus électoral bientôt pour leur dire voilà ce que nous voulons pour les cinq ans à venir. S'ils acceptent et qu'ils sont intelligents, ils vont dire venez on va s'asseoir ensemble pour se dire comment mettre en action les propositions. Aujourd'hui aucun pays africain n'a associé sa société civile, ni ne l'a conviée à discuter.

Honnêtement, on a profité de la Convention. Elle nous a montré toutes les possibilités existantes, elle nous a suggéré des choses. C'est sur la base de la Convention que nous sommes en train de reformuler une plateforme au sein de notre organisation, donc nous nous servons de l'énergie nouvelle que nous apporte la Convention pour nous regrouper déjà. Et c'est dans ce regroupement que nous avons développé des propositions pour aller vers les politiques. Mais nous ne sommes qu'une force de proposition. Il faut qu'on trouve devant nous une force de soutien pour mettre tout ça en branle.

En ce qui concerne la coopération internationale, cela doit faire partie de l'état des lieux. Qu'avons-nous fait des ententes de coopération entre pays, entre regroupements, quelles en sont les faiblesses ? Qu'est-ce qu'on peut faire, au regard de la Convention de l'Unesco, pour les améliorer ? Entre pays déjà.

L'Unesco devrait avoir un mécanisme pour juger ce que les pays font de la Convention. Il faut qu'il y ait un instrument. Parce que sinon il ne se passe rien. On le sait, ce n'est pas facile la communauté internationale. Au bout de quelques années, on devrait pouvoir demander à chaque pays ce qu'il a fait sur tel point, tel point, tel point.

Le rapport quadriennal n'est pas vraiment satisfaisant. Ce sont les États qui répondent. La société civile n'a pas répondu. Et quand elle le fait, ce sont les gouvernements qui finalisent. Il faudrait deux canaux différents pour que la société civile puisse déposer son propre rapport. Cela révélerait beaucoup de choses.

C'est comme pour le Fonds international pour la diversité culturelle, les projets retenus ne sont pas forcément les meilleurs.

Vous êtes le premier président de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle. Est-ce là le signe du rôle prépondérant joué par la Francophonie, et particulièrement les pays d'Afrique qui en sont membres, en regard de cette Convention ? Quel conseil donnez-vous à cette nouvelle génération d'artistes qui souhaitent poursuivre dans vos traces le travail commencé ? Comment voyez-vous le rôle de la société civile aujourd'hui et pour l'avenir dans la mise en œuvre de la Convention ?

Au départ ça s'est fait au niveau du Comité international de liaison (ancêtre de la Fédération internationale des coalitions). On n'a pas tenu compte d'une répartition géographique ou linguistique ou d'appartenance pour élire le président. Cela s'est fait à partir de l'essence même de la Convention qui parle de solidarité envers les pays en développement. Il aurait été aberrant d'en confier la direction à des responsables des pays du Nord. Ça n'avait pas de sens. Ce sont ces considérations qui ont prévalu dans mon choix comme président de la fédération. Sur le terrain, à l'époque nous avons pu, grâce à notre connaissance des réseaux ici en Afrique, toucher pas mal d'États et les convaincre d'adopter la Convention. Nous ne devons pas nous bloquer pour motif de Francophonie, anglophonie, lusophonie.

Nous sommes d'une génération qui a combattu sur une base bénévole, motivée par l'espoir et avec abnégation. Aujourd'hui le monde met l'argent en avant. Ceux qui se mobilisent commencent par se dire « *qu'est-ce que j'y gagne ?* » au lieu de voir que le bénéfice vient après la lutte. Je me bats d'abord parce que c'est nécessaire, parce que c'est mon rôle, parce que si je ne le fais pas personne ne le fera. Et maintenant que je suis dedans, si on aboutit à quelque chose, j'en bénéficierai. Il faut de l'abnégation.

L'Unesco a atteint son objectif en amenant les États à ratifier la Convention. Maintenant l'Unesco doit mettre plus en avant l'action de la société civile. Dans le cadre de cette Convention, elle doit travailler beaucoup plus avec la société civile qu'avec les États. Il devrait y avoir des assemblées de l'Unesco avec la société civile des pays, afin d'aider à définir des activités qu'on soumettrait ensuite au niveau des assemblées générales des États. Les États n'ont pas le temps de parler de culture. Nous, nous avons la connaissance du terrain, pas les États.

En procédant ainsi, l'Unesco pourrait vérifier la force de la société civile, comment elle fait pour travailler, comment elle est organisée, comment son État l'associe. Il faut revoir un peu le mode de fonctionnement et de mise en application de cette Convention qui ne peut pas être gérée comme les autres, au risque que les États ne la mettent aux oubliettes.

La société civile a été très active lors des missions de l'expert mandaté par la Francophonie mais avec une présence prépondérante, encore une fois, de l'État. Nous étions trois ou quatre représentants de la société civile. Ce processus a permis de briser la barrière en cherchant à joindre d'autres plateformes, d'autres regroupements, d'autres sons de cloche. Ce qui a été vraiment été très politique de leur part. Mais formellement, la société civile n'a pas pesé beaucoup sur ce document-là.

De par votre rôle, vous avez eu l'occasion de visiter plusieurs pays, de côtoyer des ministres, des artistes de très haut niveau. Vous avez sans doute pu observer de grandes différences d'un pays à l'autre. Et pourtant ils ont majoritairement soutenu l'idée de la Convention et l'ont signée. Quelle est selon vous la meilleure définition à donner de la diversité des expressions culturelles et qui ferait consensus ?

La définition telle que portée par la Convention est correcte. Même si dans nos pays les expressions diversité culturelle et diversité des expressions culturelles se heurtent à une difficulté sémantique. Il faut expliquer. L'Unesco doit initier des rencontres pas seulement à Paris, mais aussi régionales entre ministres de la Culture, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ou ministres africains, car cela favorise une proximité de langage et pour que la société civile puisse intervenir et dire « *Voilà les choses* ». Maintenant tout se fait à Paris où on se retrouve observateur au fond de la salle.

Est-ce qu'on trouve dans les politiques nationales des États la notion des diverses expressions, des minorités, des groupes éloignés de la capitale, des langues, est-ce que la Convention permet de promouvoir la diversité des expressions culturelles ?

Pas compris, pas compris, pas compris. J'insiste trois fois. Ils ont signé des textes. Mais ils n'ont pas compris que chaque expression correspond à quelque chose de différent, invite à une activité spécifique. Pour eux, c'est toujours le mot culture. Nous ne poursuivons plus les mêmes buts. En Occident vous connaissez ces différentes expressions et pour chacune vous menez une lutte particulière. Nous sommes d'abord au début pour dire ce qu'est la culture, ce qu'est la diversité culturelle, ce qu'est la diversité des expressions culturelles. On a amené des textes dans nos pays, mais on n'est pas rentré pour les lire. Il faut que l'Unesco veille à ce qu'on soit à peu près au même niveau de lecture et de compréhension. Nous n'en sommes pas là. Loin de là. Les États dans nos pays voient la culture dans sa définition globale, globalisante, dans la contemplation encore, mais pas la culture en tant qu'expressions, en tant que produits, en tant que services, en tant que possibilité d'industrialisation. Quand vous en parlez, vous êtes en train de rêver ou êtes en train de parler d'autre chose qu'ils ne comprennent pas.

MARIE-CHRISTINE SARAGOSSE

Présidente-directrice générale
de France Médias Monde

Marie-Christine Saragosse (France) a dès le début de sa carrière travaillé dans le secteur public audiovisuel, tout d'abord au ministère de la Communication puis au sein du cabinet de la ministre déléguée à la Francophonie, où elle était chargée de l'action audiovisuelle extérieure de la France. Elle a poursuivi cette mission au sein du ministère des Affaires étrangères puis a rejoint TV5MONDE en 1997, dont elle prend la direction générale en 2008. Elle devient présidente-directrice générale de France Médias Monde en 2012, qui regroupe la chaîne d'information France 24 et les radios RFI et Monte-Carlo Doualiya. Son premier roman *Temps ensoleillé avec fortes rafales de vent* est paru en août 2012 (éditions Erick Bonnier).

Refonder le primat du culturel à l'ère du numérique

La vague numérique provoque depuis le milieu des années 1990 une transformation permanente, et de plus en plus accélérée, du paysage audiovisuel mondial. Après le développement des bouquets câble et satellite en Amérique du Nord et en Europe, la multiplication des chaînes se poursuit en Amérique latine, en Asie ou en Afrique. Il faut donc se garder d'une vision réductrice qui verrait les nouveaux médias se substituer totalement à la consommation linéaire. Ces différents modes d'accès aux contenus radio et télé coexistent et se complètent. Toutefois, toute innovation technologique est ambivalente par nature, il s'agit donc de rester vigilant. Nos environnements sont aujourd'hui chamboulés par internet, avec deux types d'évolution qui n'ont pas fini de produire leurs effets : celle des supports et celle des usages.

Les écrans se diversifient, et c'est sur ce terrain que la bataille des supports se joue. Une radio est toujours synonyme

du poste de radio qui ne sert qu'à écouter la radio, et des contenus radiophoniques, même si ces derniers ont aussi envahi les écrans fixes et mobiles qui deviennent aussi nos nouveaux transistors. La télévision vit en revanche sa vie par rapport au téléviseur, qui avec la télé connectée permet de surfer sur internet, tandis que la télévision au sens d'une grille de programmes, avec des rendez-vous fixes, est accessible sur les autres écrans : ordinateurs, téléphones intelligents et tablettes.

Mais la grande (r)évolution vient des usages, qui provoquent des ruptures comportementales. Tout d'abord la désintermédiation, ou individualisation liée à la délinéarisation des programmes. Le « consommateur » devient roi, et le processus touche la production des contenus, leur diffusion et leur consommation. Mais le consommateur est-il tout-puissant pour autant ou, au contraire, noyé dans « l'océan numérique » ? Parallèlement

à l'individualisation, la mobilité qui bouleverse la temporalité de notre accès aux programmes est en pleine expansion. Désormais, c'est « *quand je veux, où je veux* ». Le phénomène connaît une ampleur incroyable en Afrique où le mobile prend place alors que l'internet fixe ne s'était pas vraiment installé. Cette seconde évolution renforce la première : les écrans mobiles sont individuels. La troisième évolution est liée au multi-écran. Tandis qu'on en regarde un, on va chercher des données enrichies, que le diffuseur doit concevoir, sur un autre. Sur ce même autre écran, on échange sur les réseaux sociaux : le participatif est la quatrième rupture comportementale induite par la révolution numérique.

Délinéarisation, mobilité, usage multi-écran et réseaux sociaux viennent remettre en cause les paradigmes qui régissaient l'audiovisuel antérieurement. Tout d'abord, la distribution des rôles entre les acteurs qui intervenaient jusqu'alors dans des mondes distincts est remise en cause. Télécoms, acteurs de l'audiovisuel (diffuseurs, producteurs, distributeurs), fournisseurs d'accès et plateformes (YouTube, Google...) voient leurs frontières se fissurer sous la force des nouveaux entrants. Google (propriétaire de YouTube) est ainsi surnommé le septième continent tant son poids et son indépendance sont colossaux. Le développement de la diffusion dite « *OTT* » (« *Over The Top Television* », soit en français « *Vidéos sur internet Ouvert* », qui inclut la télévision connectée et la navigation via terminal mobile) aboutit au fait que les médias pourraient à terme ne plus être liés à un type de réseau et à un terminal de réception. Mais cet « *Over The Top* » pourrait bien se transformer en « *Under The Top* », si les intermédiaires agrégateurs, contrôlant les moteurs de recherche et installant des « *péages* » de fait (sur les revenus publicitaires) de cette voie publique de l'internet non réglementé, se trouvent en position dominante. Il y a un risque que la répartition des ressources entre contenants ou supports, d'une part, et contenus (productions audiovisuelles), d'autre part, ne soit pas équitable.

Cette redistribution des rôles s'accompagne d'une évolution des modèles d'affaires. La migration de l'audience vers les nouveaux terminaux se fait, mais l'écosystème publicitaire ne suit pas, voire s'essouffle s'agissant de la publicité en ligne qui est souvent vécue comme trop intrusive. Les chaînes sont pourtant amenées à dépenser de plus en plus pour suivre les évolutions technologiques : TNT, HD, 4K, nouvelles écritures, droits pour les nouveaux supports... Il faut ainsi consacrer de plus en plus de moyens pour financer « *les contenants* » au détriment du

financement « *des contenus* », c'est-à-dire des programmes. Les perspectives de recettes sur ces nouveaux médias sont, en effet, loin d'être assurées, et on assiste à l'émergence d'un nouveau phénomène : le champ de création de la valeur n'est plus l'achat d'espace publicitaire, mais la big data (mégadonnées) sur les téléspectateurs-internautes, qu'on va pouvoir vendre. Or, ce ne sont pas les chaînes, le plus souvent, qui disposent de ces données personnelles, mais les plateformes (Google, YouTube...). On parle à présent de profilage pour mieux définir les goûts et les attentes des « *consommateurs* » de produits audiovisuels, ainsi placés dans l'univers clos de la reproduction où on leur proposera ce qu'ils connaissent déjà, sans nourrir leur curiosité, sans surprise (sauf à inventer des « *algorithmes de la diversité* » ?). Enfin, derniers éléments de cet état des lieux : qui régule quoi ? règlemente ? contrôle ? La souveraineté des États est mise à mal. Le contournement fiscal est de mise (on s'installe là où les règles sont les moins contraignantes et on arrose les pays où existe une législation plus protectrice des créateurs et des publics). En outre, les incohérences juridiques existant entre les différents pays en termes d'obligations de production et de financement de la production faussent la concurrence.

Et nous dans tout ça ? Et nos identités ? Et la diversité culturelle ? Le pluralisme et la liberté de l'information ? Comment faire pour que les téléspectateurs, auditeurs, internautes, demeurent des citoyens libres d'accéder à des offres audiovisuelles de qualité et à une information plurielle, exigeante et impartiale ? Comment faire pour que « *l'ivresse des contenus* » continue à l'emporter sur « *le flacon des contenants* » ?

Un projet d'avenir pour la Francophonie ?

La Francophonie est une sorte de laboratoire, d'échantillon représentatif de la planète. Elle rassemble des pays du Nord et du Sud, riches ou moins riches, laïcs ou d'appartenances religieuses multiples. À l'heure de la mondialisation, elle est un espace de proximité. Comme Régis Debray l'écrivait dans *L'Éloge des frontières* en 2010, les humains créent de nouvelles frontières quand d'autres frontières disparaissent. La langue et la culture tracent une frontière à la fois cohérente et plurielle.

La Francophonie est un espace de valeurs, de culture et de civilisation. Si le « *Commonwealth* » met l'accent sur la prospérité commune, la « *Francophonie* » a choisi de se définir par la langue, qui n'est jamais un simple outil de communication mais une manière de comprendre le monde en le nommant. Chaque langue est à cet égard une vision du monde, la matrice de notre pensée et de nos créations. Elle est d'abord un outil culturel. Et pour les francophones, la culture n'est pas une marchandise comme les autres. Il faut sans cesse redire qu'on ne peut ramener l'audiovisuel à un simple divertissement, à une démarche mercantile où on n'aurait plus affaire à des citoyens mais seulement à des consommateurs. Il est important de redire que les services publics sont des ciments sociétaux essentiels pour garantir le « *vouloir vivre ensemble* ». S'il est impératif pour les médias francophones de maîtriser les innovations et même d'être à la pointe, il ne s'agit pas de prendre les moyens pour des fins ! À l'inverse, il faut aussi refuser les replis identitaires, la xénophobie, le racisme, l'intégrisme, la désinformation, voire la barbarie qui s'emparent de ces réseaux. Entre le consommateur et le barbare, entre le mercantilisme et l'obscurantisme, la Francophonie peut être un espace qui réaffirme le primat du sens, de la culture, de la diversité et de l'universalité.

La Francophonie est un espace d'échanges professionnels privilégié. Dans son rapport qu'il a remis en août 2014 au président de la République française, Jacques Attali indiquait que les pays partageant la même langue ont des échanges de 65 % supérieurs entre eux. Dans cette sphère professionnelle, les médias francophones pourraient échanger autour d'au moins cinq axes :

- Faut-il créer un Netflix francophone ?
- Peut-on créer un « *incubateur francophone* » de talents numériques ? Mondoblog, porté par RFI avec le soutien de l'OIF, permet à trois cents blogueurs francophones de développer leurs compétences et leur professionnalisme.
- La formation, et tout particulièrement celle des journalistes de l'espace francophone, est un enjeu. À l'heure où information, communication et manipulation ont des frontières parfois floues, à l'heure où dans de nombreuses zones du monde il n'est plus possible d'informer sans risquer sa vie, il faut réaffirmer l'importance de cette fonction essentielle à la démocratie.

- La question du web sémantique est également importante : si la langue française perd sa capacité à nommer, classer, archiver et retrouver à travers les moteurs de recherche les savoirs sur les supports numériques, elle sera menacée à terme.
- Enfin, l'apprentissage du français : on parle de 700 millions de francophones à l'horizon 2050. Mais lorsqu'on constate les difficultés rencontrées par les systèmes éducatifs nationaux, lorsqu'on sait que le français n'est pas la langue maternelle des Africains, on mesure les enjeux qui nous attendent. Les médias ont un rôle capital dans la diffusion de la langue française en Afrique, et pour l'apprentissage du français à partir des langues nationales africaines, comme s'y emploie RFI.

Enfin, la Francophonie est un espace géopolitique qui peut faire entendre sa voix. L'OIF compte quatre-vingts États et gouvernements, qui représentent la majorité des États de l'Union européenne qui doit prochainement revoir la directive « *Télévision sans frontière* ». La Francophonie représente une grande partie des États de l'Union africaine et un contingent de poids à l'ONU ou à l'Unesco. La Francophonie est dotée d'une organisation qui rassemble les régulateurs audiovisuels nationaux, le REFRAM. L'espace francophone, comme il l'a fait en défendant l'exception culturelle, a les moyens de défendre une organisation des marchés qui permette tout à la fois une convergence des réglementations applicables, une lutte contre les possibles abus de position dominante et garantisse une répartition équitable des revenus dans la chaîne des valeurs, afin que la valeur ne soit pas captée au détriment de la création et des contenus d'information de qualité.

Saint-Exupéry disait : « *Il ne s'agit pas de prévoir l'avenir, mais de le rendre possible.* » Il s'agit de rendre possible l'avenir que nous souhaitons, de continuer à défendre la diversité culturelle à l'ère du numérique, en lançant par exemple une action collective des États francophones pour, comme ils l'ont fait en 2002 avec la Charte pour la diversité culturelle, refonder ces principes. « *La culture n'est pas un divertissement, elle est un avertissement* » qui doit nous rappeler que les moyens techniques sont au service d'une fin, qui doit nous rappeler que toute innovation technologique est ambivalente, et qu'il nous appartient de faire que le meilleur l'emporte sur le pire.

GUILA THIAM

Secrétaire général du Conseil international des radios et télévisions d'expression française (Cirtef) depuis 2003

Guila Thiam (Sénégal) est secrétaire général du Conseil international des radios-télévisions d'expression française (Cirtef) depuis 2003. Il a été directeur général de la Radiodiffusion télévision sénégalaise (RTS) pendant dix ans. Il a représenté le Sénégal à des conférences internationales sur les télécommunications et la communication audiovisuelle pendant près de deux décennies, et donné des conférences à l'UIT, à l'AIF (actuelle OIF), au Forum mondial de la télévision à l'ONU à New York et aux Universités africaines de la communication de Ouagadougou (UACO). Il est l'auteur d'Ouverture médiatique, pluralisme et audiovisuel (Paris, L'Harmattan, 2015).

Un rôle face aux enjeux du monde numérique

Je souhaite d'abord citer un extrait parlant de l'article 1 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'Unesco : « *Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant.* »

Cette Convention donne des droits, il est primordial de continuer à les exploiter dans le monde numérique et d'amener les pays du Sud à suivre une politique culturelle et de développement des industries culturelles dans ce nouveau contexte.

Je reste convaincu que la diversité culturelle constitue la réponse appropriée à l'aspiration des peuples à se développer dans un environnement où toutes les cultures peuvent s'épanouir.

Une illustration que j'aime donner, dans ce monde de mobilité et de globalisation, est celle d'une potentielle ligne de fracture introduite par les outils du numérique : celle entre ceux qui

pourront vivre partout leur culture grâce à la réalité virtuelle et ceux qui resteront spectateurs de leur patrimoine.

En effet, aujourd'hui, la transparence de plus en plus grande des moyens de diffusion culturelle et des réseaux fait que la tentation d'une hégémonie sur les contenus est très forte et peut parfois être soutenue par une réelle volonté de production uniformisante de flux ou d'indexation suivant les champs d'une langue ou d'une technologie. Ou alors, tout simplement, être la conséquence de l'absence d'une production diversifiée, pis d'abandon de tout soutien à la production de biens culturels ; alors qu'il nous faut éviter d'en arriver à ne voir privilégiées que les œuvres qui profitent des plus importants moyens de production, de distribution et de commercialisation ou d'indexation sur les réseaux numériques.

Les pays membres de la Francophonie doivent, dans leur ensemble, et chacun à son rythme, renforcer l'utilisation des nouveaux moyens d'expression et les nouveaux médias.

Les médias qui ont en charge le service public, donc l'intérêt général et la communication sur les droits humains, ou précisément les droits du citoyen, ont un rôle primordial dans ce dialogue et dans l'exposition des valeurs culturelles.

En effet, le lien entre diversité culturelle et droits humains est évident si l'on considère le droit de tout individu à participer à la vie culturelle de sa communauté et à voir aussi son identité préservée par les divers moyens de communication et de stockage.

Mais le numérique nous fait aussi approcher autrement la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Aujourd'hui, nous apportons en continu des données qui nourrissent ce que j'appelle les amas de données (car le volume pourrait bientôt rendre obsolète le terme de pétaoctets). Ces données favorisent l'analyse, en arrière-plan, de nos comportements et la prédiction de nos intentions. Et, paradoxalement, cette analyse fine, de par l'absence de contrôle, installe un espace d'offres de contenus qui pourrait devenir captif, notamment contre la diversité et le droit d'accéder à des contenus qui ne seraient pas assez dans les intentions ou pas assez référencés.

Nous amenant à un formatage d'offres culturelles qui ne chercheraient plus à savoir le vécu ou le référent culturel, mais seraient prédictives sur base de ce qui est le plus dans les intentions.

Sur un autre plan, les expositions, le livre, la production artistique et musicale, le cinéma, les médias, entre autres, ont, pendant longtemps, été des indicateurs de la vie culturelle. Aujourd'hui, les outils qui les hébergent, les serveurs de contenus, ne le sont plus. Et si ces espaces où se retrouvent les contenus de tous ces vecteurs étaient les nouveaux indicateurs ? Et si la diversité dans ces serveurs, aussi bien en termes de contenu que d'emplacement physique dans le monde, était le prochain combat pour la sauvegarde ?

L'un des enjeux les plus importants est la démocratisation des coûts de bande passante et de fourniture d'accès Internet dans l'espace francophone, qui pourra gommer les discriminants modernes que sont le temps de réponse des serveurs et les vitesses de chargement et de téléchargements des contenus culturels ou autres.



Les expositions, le livre, la production artistique et musicale, le cinéma, les médias, entre autres, ont, pendant longtemps, été des indicateurs de la vie culturelle. Aujourd'hui, les outils qui les hébergent, les serveurs de contenus, ne le sont plus.

Pour en cerner d'autres dans le monde numérique, je peux conclure d'abord avec un extrait de mon livre paru en 2015 :

Le secteur de la communication avec ses moyens de distribution, de diffusion, de dissémination de collecte et son potentiel d'établissement de réseaux d'expression à la fois global et individuel est directement interpellé et a un rôle majeur à jouer. Rôle devant l'amener à parler à tout le monde de... tout le monde, mais surtout à chacun, et à donner à chacun le potentiel de parler à tout le monde.

En effet, c'est à cela que nous amènent les moyens modernes de la communication et de l'information, comment devons-nous faire pour que cela serve le rapprochement des cultures ?

Mais aussi, et surtout, la diversité des expressions culturelles dans le monde numérique.

En assignant un cahier des charges aux opérateurs et créateurs des contenus et en mettant en place l'accompagnement nécessaire : toujours bien connaître ce que l'on veut promouvoir, avant de le faire circuler et le partager avec les autres. Œuvrer pour sa prise en charge par le citoyen pour qui il faudra, parfois, répondre au besoin de formation, d'éducation et de cadre démocratique. Ce cahier des charges pouvant être valable pour tous les moyens de diffusion de masse (radio, télévision, Internet, numérique, cinéma, livres, presse, œuvres artistiques, tous réseaux...) pour tous les médias.

En tenant compte de l'évolution de l'environnement et des moyens des médias, leur faire mieux jouer leur rôle dans l'échange interculturel, la collecte, la sauvegarde, la protection et la dissémination des déterminants culturels.

Les médias ont un rôle à jouer en évitant la projection dans les supports traditionnels et dans les réseaux des TIC de modèle unique de représentation de pensée, d'imaginaire, de repères culturels. Il faut pouvoir y présenter les différences avec les explications de sens associées.

Car l'inquiétude reste si l'on considère le déséquilibre dans la disponibilité ou l'accès à ces moyens dans le monde, par exemple pour le Sud où une des bonnes questions est comment y démocratiser l'utilisation des TIC pour les réseaux sociaux, la communication interpersonnelle, les échanges en ligne, les pratiques participatives ou coopératives, notamment en ce qui concerne l'accès à Internet, au haut débit, au matériel, à des réseaux de communication ou de télécommunication. On identifie ainsi les réponses pour le Sud et l'on sait alors vers quoi aller pour apporter des solutions. Mais aussi qu'il n'y a pas à attendre, l'on peut utiliser dès à présent les médias traditionnels, radio et/ou télévision, renforcer et élargir, entre autres, l'accès à l'Internet avec, si nécessaire, des exploitants médiateurs (professionnels des médias publics et/ou locaux, opérateurs de matériel informatique, traducteurs, sous-titres langue, média-TIC...), la création de sites ou de forums communs. Les jeunes qui ont l'expertise pouvant assurer l'intermédiation pour tous et être les média-TIC comme je les appelais aux UACO en 2007. Créant ainsi les conditions d'une transmission et d'un échange presque transparent, c'est-à-dire sans avoir besoin de beaucoup de codages et de décodages. Avec un potentiel de plus grande exposition, de plus grande accessibilité, donc de plus grand rapprochement par la connaissance. Avec, entre autres, des flux de contenus culturels, d'informations personnelles, interpersonnelles, identitaires qui subissent un facteur élevé d'amplification de par la multiplication de leur accessibilité, et qui atteignent ainsi le potentiel d'envahissement des réseaux par ce qui est considéré comme global.

Afin que, et cela redevient plus large que pour le Sud seulement, les populations, les créateurs, les acteurs culturels, les chercheurs, les enseignants, les élèves et les étudiants puissent émettre leurs informations et recevoir celles qui les concernent sur le même réseau ; qu'ils soient les acteurs dynamiques d'une possibilité d'échanges. Et pas seulement des consommateurs ou des émetteurs ou sujets d'informations.

Ce qui est vrai pour la culture. Il y a beaucoup d'enjeux, qu'il faudra certainement sérier et hiérarchiser.

Mais on peut déjà esquisser quelques axes de partenariat entre la Francophonie et les médias de son espace pour installer les tendances lourdes de la poursuite de la promotion de la diversité des expressions culturelles dans le monde numérique.

Les mutations du monde numérique pour plus de promotion des valeurs de la Francophonie et, en particulier, de diffusion des cultures du Sud sont à mettre à profit, en favorisant l'élargissement des partenariats vers les nouveaux acteurs des médias numériques. Il est nécessaire d'appuyer l'éclosion d'acteurs dans toute la chaîne de la conception et de la production audiovisuelles du Sud adaptée au numérique en visant la jeunesse et l'innovation. On pourra ainsi augmenter les contenus francophones et les modalités d'accès, en sachant qu'aujourd'hui la concurrence est plus entre les programmes, les contenus et les modalités d'y accéder qu'entre des chaînes ; et favoriser le développement de serveurs de contenus francophones, notamment au Sud. Il ne faudra pas oublier d'avoir des référentiels, en développant des centres de ressources en contenus francophones adaptés aux nouveaux médias (contenus récents ou archives, documents de référence pour un développement pérenne de l'audiovisuel francophone notamment du Sud, portant sur : les contenus numériques, l'éducation aux médias, les droits d'auteur, les bonnes pratiques pour la Francophonie en matière d'offre culturelle et, plus globalement, d'offre audiovisuelle). Enfin, la Francophonie devra opter résolument pour la mise des médias numériques au service des causes de la Convention ; sans oublier, non plus, de s'impliquer dans les échanges et discussions sur les données. L'exploitation de ces dernières peut demain orienter les offres personnalisées ou tout simplement conditionner l'accès à des contenus culturels.

GÉRARD LECHÊNES

Président-directeur général
de Vues d'Afrique

Gérard Le Chêne (Canada) a d'abord enseigné la psychologie des communications de masse à l'Université du Québec à Montréal (Uqam). Membre fondateur d'Amnistie internationale au Québec, il cofonde en 1984 et préside depuis l'ONG Vues d'Afrique qui se consacre aux échanges culturels avec les pays africains et créoles. Il est également cofondateur de la maison de production InformAction où, sous le nom symbolique d'Alain d'Aix (à l'index), il réalise de nombreux films dont plusieurs ont été primés. Sous sa direction, le festival international de cinéma Vues d'Afrique a été honoré de plusieurs prix, dont celui du rapprochement interculturel de la Ville de Montréal.

J'aimerais commencer mon témoignage par une citation, car il est intéressant, dans le cadre de cette publication, de relire ce qu'écrivait l'ethnologue Claude Lévi-Strauss, il y a un demi-siècle :

« La nécessité de préserver la diversité des cultures dans un monde menacé par la monotonie et l'uniformisation n'a certes pas échappé aux institutions internationales. La civilisation mondiale ne saurait être autre chose que la coalition, à l'échelle mondiale, de cultures préservant chacune son originalité »

(Race et histoire, Unesco, 1952).

Je réponds aux six questions posées dans un ordre qui va du particulier au général.

Dans une entrevue aux médias, vous avez fait le constat que l'arrivée du format numérique a permis aux artistes africains de faire un cinéma plus près de leur réalité qu'à l'époque du film 35 mm. Pouvez-vous expliquer ?

C'est un constat. Jusqu'à l'avènement de cette technologie légère qui permet de tourner à bas coût, seuls quelques-uns parvenaient à franchir les obstacles. Intégrer une école, s'intégrer à une équipe, réussir à convaincre, réunir les moyens par solidarité professionnelle ou amicale pour enfin réaliser une œuvre coûteuse qui devait forcément ne pas trop déplaire aux subventionneurs (il faut se rappeler les déboires du film Camp de Thiaroye d'Ousmane Sembène, l'impossibilité de financer Samory du même réalisateur, ou Toussaint Louverture d'Euzhan Palcy).

Bien sûr, la qualité peut ne pas être toujours au rendez-vous, mais ceux qui tiennent les caméras légères tournent pour leur public. Et ce public, s'il est simplement heureux de se retrouver dans un premier temps, fait le tri : de ce vivier très créatif, le meilleur est à venir, inéluctablement.

Ces dernières années, de nouveaux festivals ont vu le jour. Ils s'adressent à un public proche de celui de Vues d'Afrique (Film Black, Festival du monde arabe dont un des volets est le cinéma), en plus des Festival des films du monde (FFM), Festival du nouveau cinéma (FNC) et autres déjà bien établis. Pourrait-on dire que Vues d'Afrique est victime de son succès ? Quel conseil donner aux bailleurs de fonds confrontés au défi de consolider des institutions comme la vôtre tout en favorisant une plus grande diversité d'expressions culturelles ?

Victime de son succès ? Ce serait plutôt une victoire puisque Vues d'Afrique est né de l'absence d'images sur le continent autres que celles de l'actualité, souvent tragique, des médias. L'information culturelle était inexistante, le cinéma ignoré. Aujourd'hui, on sait qu'il existe, Vues d'Afrique a joué un rôle, mais c'est la qualité des œuvres qui leur permet d'accéder au premier plan. Certaines sont donc l'objet de compétition et c'est fort logique, toute manifestation a le souci de présenter les films qui se démarquent, c'est le lot des films de tout pays ou tout continent. Toutefois, ces rares films reconnus dont la promotion est favorisée par des thèmes qui occupent les médias (comme Timbuktu d'Abderrahmane Sissako) sont des arbres visibles qui empêchent de voir la forêt de films dont on ignore le nom des acteurs, des réalisateurs... Là réside toujours le défi.

Un conseil à donner ? Plutôt une supplique. La concertation. C'est l'exception. La Ville de Montréal a des festivals spécifiques de qualité, le Festival international des films sur l'art, les Rencontres internationales du documentaire, les Rendez-vous du cinéma québécois : nous collaborons d'ailleurs avec certains en nous associant à la présentation de films africains, par exemple, cet automne, Sembène ! de Gadjigo et Silverman au FNC, mais la Ville, le Québec devraient avoir un grand festival de cinéma du continent africain et de ses diasporas, représentant largement la Francophonie du Sud, quitte à inciter les acteurs à se répartir les tâches.

L'Organisation internationale de la Francophonie, qui a joué un rôle de premier plan dans l'adoption et la mise en œuvre de la Convention de l'Unesco, est un partenaire de longue date du festival. Quel bilan faites-vous de cette collaboration ? Quelles en ont été les retombées positives pour les festivaliers ? Pour les créateurs africains et créoles ?

Effectivement, ce sont Jean-Marc Léger, le fondateur de la Francophonie, et Tahar Cheriaa, le créateur des Journées cinématographiques de Carthage, premier directeur de la culture à l'ACCT (l'ancêtre de l'OIF), qui nous ont aidés dès la première année. Ensuite, Alimata Salambéré, nouvelle directrice de ce département, a favorisé la mise sur pied en 1988 d'un colloque précurseur sur la place des femmes au cinéma. Plus tard, Vues d'Afrique a été un des premiers festivals à faire place au numérique, là encore souligné par des prix attribués par l'OIF. Toutefois, si nous avons une collaboration étroite avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable basé à Québec (prix dans ce domaine), loin des

yeux... dit bien l'adage. Partenaire signifie associé, là encore plus de concertation pourrait se révéler fructueux, car il y a beaucoup à faire pour davantage faire connaître le rôle de l'OIF au Canada. Vues d'Afrique travaille à la mise en réseau de festivals dont la programmation est consacrée en tout ou grande partie au cinéma africain, à mettre sur pied un club de journalistes amis de l'Afrique...

Vous avez lancé le Festival Vues d'Afrique en 1985, bien avant l'adoption de la Convention de l'Unesco. L'histoire vous a donné raison, puisque cent trente-neuf États plus l'Union européenne reconnaissent la nécessité de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles. Avez-vous le sentiment d'être moins seul aujourd'hui ?

Certes, mais soyons prudents, souvent cet hommage rendu à la diversité est surtout virtuel, posé d'emblée, précaution oratoire.

Vues d'Afrique doit sa longévité à sa capacité de développer et fidéliser son public qui s'est renouvelé au fil de toutes ces années. La curiosité du début envers un cinéma nouveau s'est transformée en un intérêt pour l'actualité africaine. Diriez-vous que le citoyen est aujourd'hui plus ouvert à la diversité des expressions culturelles ? Ouvert à des traitements cinématographiques et des thèmes qui se trouvent assez éloignés de son univers ?

La curiosité du début n'était pas tant à l'égard d'un cinéma nouveau, du moins au Québec, que de la Francophonie du Sud, qu'on découvrait et qui permettait d'élargir le dialogue au-delà de la seule France. C'était aussi l'époque de l'ouverture sur le monde : « *Je veux connaître* », leitmotiv des spectateurs et des micro-trottoirs.

Pour les cinéphiles, l'intérêt pour le cinéma est « *un* », peu importe que le film soit africain, ce qui est sain, car il n'est pas de classe à part. Toutefois, il s'agit d'une minorité.

Aujourd'hui, le public déserte de plus en plus les salles, sauf pour des moments forts : superproduction ou festival avec son ambiance et ses activités annexes.

Y a-t-il un accroissement de l'intérêt envers l'actualité africaine ? Avec la fragmentation des publics qui résulte de l'offre numérique, ceux qui s'intéressent sont mieux informés, ceux qui a priori ne sont pas concernés passent à côté. L'intérêt n'est pas donné, c'est la conséquence d'une sensibilisation.

En l'occurrence, les médias traditionnels, surtout publics, sont incroyablement « *paroissiaux* » : ils traitent du temps qu'il fait, du fait-divers du moment, du cours de la Bourse... Un seul exemple, la tentative de coup d'État au Burkina Faso. Toutes les images – les putschistes, la révolte des jeunes, l'intervention du corps d'armée loyaliste acclamée par la population – avaient de quoi passionner l'auditoire, surtout francophone. Or elles n'ont reçu qu'un traitement minimaliste, épisodique. Et pourtant, c'était autrement plus significatif que la poursuite d'O.J. Simpson, dont toutes les télés, pendant des heures, ont suivi la voiture survolée par hélicoptère. Certes, TV5MONDE, en particulier Le 64', a remarquablement couvert, mais son audience est limitée au Canada. Les dirigeants des grands médias semblent figés dans des

théories qui datent de décennies : les trois cercles de l'intérêt – 60 % pour le local, 30 % pour le national, 10 % pour l'international. Pratique d'un point de vue économique, mais singulièrement dépassé.

C'est devenu un lieu commun : l'avenir de la Francophonie est en Afrique. C'est faire fi de sa vulnérabilité. Comme insistait Clément Duhaime, en quittant son poste d'administrateur de l'OIF, il s'agit d'une langue choisie. Si la Francophonie du Nord ne prend pas conscience du potentiel de ce grand ensemble, il risque de se déliter. On constate de temps à autre des moments d'émotion, de solidarité de la part de la société civile. On le voit aujourd'hui à l'égard de la vague de « *migrants* ». Pourquoi ne s'est-elle pas manifestée plus tôt en faveur des immigrés africains qui partagent notre langue ? Sans générosité d'accueil, sans libre circulation, même avec tous les problèmes posés, sans ce sentiment d'appartenance, l'avenir est incertain et, de toute façon, on n'échappera pas aux problèmes, probablement plus graves encore. Il faut une campagne de sensibilisation pour une prise de conscience de ce monde francophone.

Une vraie campagne simple, non coûteuse. En parler même brièvement tous les jours, comme on donne quotidiennement le bulletin météo au Canada d'un océan à l'autre, séparés par près de 5 000 kilomètres et plusieurs fuseaux horaires. Une seule raison, inculquer ce sentiment de faire partie d'une communauté. De façon analogue, tous les médias, au moins publics, devraient prendre l'engagement de parler chaque jour d'un pays différent de la Francophonie du Sud.

FRÉDÉRIC JACQUEMIN

Directeur général d'Africalia,
association belge de coopération
culturelle avec l'Afrique

Directeur général d'Africalia, association belge de coopération culturelle. De 2009 à 2013, il coordonne l'Observatoire culturel ACP après avoir été chargé de programme à la Fondation Hicter pour la Démocratie culturelle de 1998 à 2006 où il a mené des actions de coopération avec l'OIF, l'UNESCO, l'UE et d'autres institutions multilatérales. Réalisateur et producteur de documentaires audiovisuels, commissaire d'exposition, il s'intéresse particulièrement à la fonction critique et politique de la création contemporaine.

Depuis dix ans, l'association belge Africalia mène une action de terrain en soutenant des structures œuvrant dans le domaine de la culture. Vous appuyez aujourd'hui vingt organisations et réseaux au Burkina Faso, au Burundi, au Kenya, en République Démocratique du Congo, au Sénégal, au Zimbabwe et en Afrique du Sud. Pourquoi ce choix de la culture sur ce continent où les besoins les plus primaires restent à combler ?

La culture est un besoin essentiel puisqu'il touche à l'essence même de la condition humaine. Ce qui rend les hommes humains c'est précisément leur capacité à produire de la culture. Nous en avons besoin, faute de quoi nous retomberons au stade animal et nous allons mourir comme des bêtes.

Toutefois le contre-argument des besoins de première nécessité, « *d'abord manger, puis le reste après* », est de plus en plus fréquent tant dans le milieu de la coopération que chez les politiques. C'est un indicateur du niveau d'indigence spirituelle et culturelle.

Cet argument, si on y pense un peu, repose sur un sous-entendu idéologique détestable qui postule une différenciation entre des êtres humains « *normaux* » et la déshumanisation des autres. Certains, mal nourris et de ce fait plus exposés aux maladies, se limiteraient à combler des besoins d'être nourris et soignés, tandis que d'autres, repus et en bonne santé, pourraient aspirer à la culture.

Ce n'est naturellement pas comme cela que les communautés humaines fonctionnent. Dans le dénuement le plus total, les gens s'accrochent coûte que coûte à ce qui les rend humains. La seule manière d'atteindre cette humanité ou d'en retrouver la mémoire c'est en sifflant, en chantant, en dansant, en se racontant des histoires en groupe ou nous-mêmes. Il faut lire ou relire les témoignages des survivants d'Auschwitz, écouter ou réécouter la Great Black Music de ces musiciens américains et africains, dont les racines puisent à une

époque où les Noirs étaient traités comme du bétail par les propriétaires de champs de coton. Ces traces artistiques ne parlent que de cela : « *N'oubliez pas que nous sommes des hommes.* »

Enfin, cette image relayée par les médias et les institutions caritatives d'une Afrique incapable de se consacrer à autre chose que sa survie ne reflète qu'une partie de la réalité. Une telle précarité est présente partout, y compris au cœur même de l'Europe, où accéder aux soins de santé, se loger de manière digne, parfois même manger sont des besoins primaires hors d'atteinte pour une part grandissante de la population. Cela impliquerait-il que l'action culturelle doive cesser ? Certains le pensent, mais la majorité des citoyens y verrait un signe de dégradation de leur dignité, de la fierté puisée dans leur culture.

Africalia a choisi de réduire le nombre de ses partenaires pour se concentrer sur un accompagnement à plus long terme. Avez-vous aujourd'hui les premiers résultats de ce travail structurant ? Votre décision de soutenir les structures plutôt que les individus ne pose-t-elle pas la question de la gouvernance des dites structures ?

Africalia a tourné la page de l'aide et du subventionnement pour entrer pleinement dans l'ère du partenariat, de la coopération et de la solidarité créative avec l'Afrique. Les conséquences de ce changement sont effectivement une réduction du nombre de structures avec lesquelles nous tentons d'atteindre certains résultats, de créer du changement dans le secteur culturel et artistique en Afrique. Auparavant, nous étions bailleurs de fonds par des financements limités et ponctuels à un grand nombre de structures (festivals, expositions, etc.) et parfois aux artistes mêmes, avec pour résultat beaucoup de visibilité, peu d'impact, aucune durabilité.

En quatre ans, nous avons réduit de moitié le nombre de structures soutenues à un peu plus de vingt sur le continent. Cela ne signifie pas pour autant que notre action concerne moins de gens ou d'organisations. Au contraire, nos partenaires disposent de relais et des réseaux qu'ils activent pour mener à bien leurs actions sur le terrain. C'est l'effet démultiplicateur que nous recherchons.

Des exemples : la plateforme Cinéma numérique ambulant Afrique qui coordonne et renforce plus de dix associations de diffusion cinématographique en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Au Zimbabwe, le Pamberi Trust est un lieu de formation et diffusion culturelles qui joue un rôle central pour l'ensemble du secteur. Bon nombre de petits collectifs artistiques et de créateurs ne pourraient exister et montrer leurs talents sans cette plateforme multidisciplinaire.

Toutefois, notre choix de collaborer avec un nombre plus limité de structures demande une plus grande implication en matière de gouvernance, notamment si on souhaite des effets durables, car le syndrome des pères fondateurs et le risque d'une « *hyper-personnalisation* » sont très présents.

Africalia a d'abord pour vocation de soutenir le développement, en ayant fait le choix de valoriser le rôle à part entière des artistes et acteurs culturels pour le développement. Votre action est-elle prise au sérieux par les autorités des pays où vous travaillez ? Quels obstacles rencontrez-vous ? Quelles sont les conditions qui facilitent l'atteinte de vos objectifs ?

Notre action est reconnue et je pense appréciée par les autorités des pays où nous intervenons. Il s'agit bien entendu des ministères de la Culture, mais également d'autres organes de l'État, et des pouvoirs décentralisés (par exemple au Sénégal et en République démocratique du Congo) qui sont parties prenantes à l'action culturelle, ne fût-ce que par leur rôle régulateur et législatif. La gouvernance de la culture est transversale et devrait être partagée. J'estime que lorsque le potentiel économique des industries créatives tarde à produire ses résultats c'est que les ministères de l'Économie, du Revenu, de l'Emploi et du Développement territorial n'ont pas encore été suffisamment impliqués dans le débat par leurs collègues de la culture.

L'obstacle principal que nous rencontrons est le manque de continuité politique. La rotation extrêmement rapide des postes ministériels est un réel handicap. Par ailleurs, la mission d'Africalia ne concerne que la société civile. Le ministre de la Culture du Cap-Vert qui a entrepris des programmes innovants pour les professionnels de son pays m'a fait remarquer que nos résultats seront limités si nous ne faisons pas équipe avec les autorités publiques sur certains enjeux. À nous de trouver les modalités de partenariat.

La Convention de l'Unesco de 2005 reconnaît la nature spécifique des biens et services culturels, à la fois pour leur valeur symbolique, identitaire et économique. Les deux objectifs sont-ils réconciliables ? Peut-on mener des projets culturels dans le but du développement social et humain tout en contribuant au développement économique ? Avez-vous des exemples ?

Je ne conçois pas la double valeur à la fois symbolique et économique des biens et services culturels comme un antagonisme. On peut tout autant faire des avancées économiques par la culture et continuer à œuvrer pour l'humain.

Je ne pense pas que ce soit la valeur identitaire qui différencie les biens culturels, mais bien leur plus grand potentiel de développement, d'innovation et de transformation des économies du Sud, inexorablement aliénées au secteur primaire dont on sait qu'il représente le passé de l'Afrique.

Les ressources immatérielles et créatives sont illimitées, non polluantes, génèrent une forte valeur ajoutée locale et pourvoient des emplois dignes et durables. Un exemple illustre mon propos : Africalia a ouvert cette année un programme de coopération avec deux structures culturelles basées à Kigali au Rwanda. Lors d'une rencontre officielle, le ministre de la Culture m'a appris que l'un des objectifs prioritaires du Rwanda était d'atteindre 1 400 000 emplois non agricoles à l'horizon 2020, soit près de 200 000 nouveaux emplois par an. La culture est un des éléments clés de cette stratégie de transformation de l'économie rwandaise, tournée vers l'avenir et qui répond à l'aspiration des jeunes pour lesquels les professions dans le secteur culturel, y compris les métiers techniques, sont très attrayantes.

Africalia considère qu'un secteur culturel dynamique est un indicateur important de la vitalité et de l'indépendance de la société civile d'un pays. Un indicateur de liberté d'expression et de respect des droits démocratiques. En soutenant la diversité des expressions culturelles, n'y a-t-il pas le risque d'intervenir dans un débat politique qui vous est étranger, sans en apprécier tous les effets ? Comment gérez-vous ce risque ?

Avant d'écrire ces lignes, je prenais congé de deux artistes burkinabés qu'Africalia a accueillis à Bruxelles pour une rencontre avec la diaspora africaine. Ces deux artistes sont à la tête du mouvement populaire Balai Citoyen qui a fait tomber le régime de Blaise Compaoré en octobre dernier. Ils ont tous deux été victimes de tentatives d'assassinat. Ils représentent pour moi des exemples vivants d'un credo personnel. Plus personne ne peut produire de culture aujourd'hui sans remettre en question des systèmes mis en place pour réprimer toute expérimentation sociale reposant sur des valeurs autres que celles imposées : argent, pouvoir.

Ces artistes engagés, faute d'une expression plus appropriée, ne se contentent pas de chanter la liberté : ils luttent de manière non violente, mais déterminée pour l'obtenir. Ce combat ne nous est pas étranger. Il est à mener ici en Europe également, bien que les contextes soient incomparables. À bien des égards, ils nous montrent la voie et nous rappellent la fonction de critique sociale et politique de toute forme d'art.

Vous êtes sur le terrain. Vous rencontrez les artistes, les jeunes. Vous êtes témoin des évolutions. Quelles devraient être les priorités des institutions comme l'Unesco, l'Organisation internationale de la Francophonie ou des structures comme la vôtre en matière de coopération dans le champ de la culture pour les dix prochaines années ? Est-il possible et souhaitable d'envisager une action concertée ?

Je ne sais pas s'il s'agit de nouveautés, mais je constate une internationalisation grandissante des pratiques. Les institutions devraient laisser les choses évoluer d'elles-mêmes et accompagner par des formations des cadres de haut niveau. L'Afrique regorge d'animateurs culturels qui gèrent leur festival, leur compagnie de danse ou leurs groupes musicaux avec talent, mais sont dans l'incapacité d'avoir un impact direct sur le développement d'un territoire ou de s'intégrer dans des programmes de revitalisation urbaine.

Je crois qu'on manque cruellement de ce qu'on appelait à l'époque des ingénieurs culturels. L'expression est passée de mode, mais c'est pourtant ce qu'il faudrait. La formation à l'ingénierie de projets d'ampleur régionale et transfrontalière permettrait d'aborder le rôle de la culture comme facteur d'intégration régionale par exemple.

Par ailleurs, et cela n'est pas nouveau, les opérateurs culturels en Afrique ont besoin d'appui structurel et à long terme. Cela signifie que l'Unesco, la Francophonie ou des institutions équivalentes devraient pouvoir soutenir les dispositifs de production culturelle au Sud (ressources humaines et logistiques) sur un horizon de cinq à dix ans sans avoir l'obsession de la visibilité. Il faut mettre un terme au saupoudrage. Dans l'état actuel des choses, et on le voit très nettement dans les rapports successifs sur l'économie créative des Nations unies, les opérateurs culturels des pays en voie de développement, malgré leur talent, restent en queue de peloton dans le marché mondial de la créativité et cela faute d'instruments de régulation adéquats.

RODNEY SAINT-ÉLOI

Écrivain, éditeur (Mémoire d'encrier)

Rodney Saint-Éloi (Haïti) est l'auteur d'une dizaine de livres de poésie, dont *J'avais une ville d'eau, de terre et d'arc-en-ciel heureux* (1999), *J'ai un arbre dans ma pirogue* (2003), *Récitatif au pays des ombres* (2011), *Jacques Roche, je t'écris cette lettre* (2013, en lice pour le Prix du Gouverneur général). Établi à Montréal depuis 2001, il fonde en 2003 les éditions Mémoire d'encrier, devenues la référence pour une littérature de la diversité. Il découvre des écrivains de différentes origines (amérindienne, québécoise, haïtienne, sénégalaise, antillaise, etc.) dans une démarche d'« *altérités porteuses d'avenirs et de solidarités* ». Il dirige également depuis 2008 l'Espace de la diversité au Salon international du livre de Québec qui accueille tous les ans une vingtaine d'auteurs de la diversité.

Chers amis, ne comptez pas sur moi pour mentir !

Un monde diversifié est-il possible ?

J'essaie toujours de répondre aux questions en évoquant un roman ou une fable. Car la poésie et la fiction ont l'avantage de repousser les limites en nous invitant à voyager à l'intérieur de nous-mêmes. La littérature ne cesse de rappeler cette vérité. Je m'installe souvent au cœur vivant de la planète rien qu'en lisant la poésie de Mahmoud Darwich ou en écoutant la chanson créole de Bélo. C'est ma manière de vivre, en me mettant constamment en danger, culturellement parlant. En travaillant sans concession et sans cloisonnement. En évitant le divertissement et les chants de sirène du marketing. Je suis un peu iconoclaste. Je vous l'avais bien dit, chers amis, ne comptez

pas sur moi pour mentir. Je veux lire ce que les autres ne lisent pas. Je veux faire bouger les frontières. Je veux faire le tour du monde, non pas en voyage organisé, mais avec ma conscience, mes langues et mon regard d'homme. Voilà, je suis en train de reprendre les œuvres complètes de Jean-Claude Charles aux éditions Mémoire d'encrier, j'ai la certitude d'avoir trouvé le maillon manquant à la symbolique de notre vie. Je viens d'éditer une jeune romancière québécoise d'origine palestinienne, Yara El-Ghadban, auteure de *Le Parfum de Nour*. C'est un acte éminemment francophone, qui m'ouvre grand les yeux et qui me conforte dans l'idée que nous pouvons vivre ensemble, avec tous les signes et les symboles du monde. Nous pouvons vivre ensemble dans le respect et la pluralité des gestes et paroles, sous le grand arbre à palabres.



**Je suis debout et me bats
pour que ces signes grandissent
en nous. Je suis debout
pour dire la dignité de l'être.
Pour refuser que meurent
les mots, les plus beaux
monuments que les hommes
ont construits.**

Rien n'est plus sensé que de tendre la main. De s'ouvrir. Un seul mot manque à nos querelles : l'altérité. Cette ouverture-là. Cet essentiel qui est la rencontre des formes, des genres et des êtres. On me pose souvent la question quant à la fonction de la Francophonie. Que peut-on dire exactement ?

La Francophonie, selon moi, est d'abord un mot qui prend son sens dans une action francophone. J'écris comme écrivain en français et aussi en créole. Comme éditeur, j'agis aussi le plus souvent en français. Mais quand je dis français, je ne peux pas le détacher du mot créole, qui est ma première langue. Je ne peux non plus le détacher de toutes les autres langues. Nous ne devons pas perdre de vue des centaines de langues qui sont tout aussi importantes que le français. Édouard Glissant nous a appris à écrire et à penser en présence de toutes les autres. Cela est une vraie leçon de sagesse. Le combat pour le sens auquel je me livre passe par toutes les langues que l'on dit petites ou grandes, car toutes les langues m'habitent. Je suis en ce sens un activiste culturel. Je suis debout et me bats pour que ces signes grandissent en nous. Je suis debout pour dire la dignité de l'être. Pour refuser que meurent les mots, les plus beaux monuments que les hommes ont construits. Activiste littéraire, l'expression est de mon ami Bernard Magnier, journaliste et éditeur.

Je viens de lire dans les journaux à Montréal qu'une femme voilée et enceinte a été agressée par deux ados. Je m'insurge contre cette barbarie. Aucune femme n'a le droit d'être agressée parce qu'elle s'habille ou se déshabille... C'est aussi ça la Francophonie et la diversité.

J'ai fondé en 2003 à Montréal la maison d'édition Mémoire d'encrier, dont le mandat est de rassembler les imaginaires. C'est la seule manière de repousser le racisme et les solitudes qui nous éparpillent et nous avilissent. La diversité, tout comme la Francophonie, demeure une action qui met notre être en mouvement vers l'autre, l'altérité assumée, puisque nous ne sommes pas seuls, puisque l'autre est toujours en nous. Je repense à la sensation que j'éprouve quand je suis entouré d'auteurs amérindiens, haïtiens, québécois, sénégalais, belges, algériens, français. La plateforme s'élargit, le sens du monde aussi. Je vois d'autres montagnes, comme le dit le proverbe haïtien *Dèyè mòn gen mòn* : après les mornes, il y a d'autres mornes. C'est pourquoi, avec le Salon international du livre de Québec, Mémoire d'encrier a mis en place L'espace de la diversité, grâce auquel des dizaines d'auteurs de cultures

différentes se rencontrent, pour dire et lire autrement le monde. Quelle belle chaîne humaine où l'humanité est préservée et célébrée. Quelle belle chaîne humaine quand on combat l'ignorance.

L'idée à Mémoire d'encrier consiste à créer un monde décomplexé, en aménageant des ponts entre les cultures et les imaginaires, dans le cadre d'une diffusion massive d'affection et de tendresse. Car, aucun être humain n'est un étranger. Le livre doit servir à quelque chose. Et, en tant qu'humains, nous avons toujours quelque chose à défendre. Le livre doit nous rendre plus beaux. Il doit transformer notre être. Quand je publie des auteurs haïtiens comme Magloire Saint-Aude, Jacques Roumain, Ida Faubert, Jean Price-Mars, je ne demande au monde aucune raison pour les publier. Je dis simplement : *« Lisez ces livres, lisez ces auteurs. Ils contribueront à améliorer votre humanité. Vous allez atteindre un nouvel horizon, une nouvelle expérience du monde. »* Et c'est effectivement ce qui arrive quand un Québécois découvre par exemple le roman *Gouverneurs de la rosée* de Jacques Roumain, ce lecteur-là comprend mieux Haïti. Quand un Canadien lit l'œuvre d'un Frankétienne, d'un Fernando Ortiz, d'un Aimé Césaire ou d'un Édouard Glissant, j'ai la certitude que sa vision de l'Amérique devient plus juste et plus profonde. Il nous faut oser, en bousculant les frontières, en marchant vers l'autre pour lui serrer la main, le cœur et la langue (prendre langue, dit-on en créole comme pour s'embrasser). Mémoire d'encrier a mis en place ces dernières années deux événements d'envergure : Les Rencontres québécoises en Haïti (2013) et Les Nuits amérindiennes en Haïti (2015). C'est par ces actions, je crois, que l'on arrive



© Patrick Lazic/OFI

Les tambours de Brazza (Congo), lors de la célébration officielle de la Journée internationale de la Francophonie, le 19 mars, Hôtel de Ville de Paris.



6

PERSPECTIVES

THI HOAI TRANG PHAN-LABAYS

Université Lyon III Jean-Moulin
 faculté de droit/Institut pour
 l'étude de la Francophonie et
 de la mondialisation

Trang Phan (Vietnam) est docteur ès sciences politiques et maître de conférences à l'Université Jean-Moulin Lyon 3. Entre 1994 et 2002, elle a travaillé au bureau Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie à Hanoi. Directrice adjointe à l'Institut international pour la Francophonie, elle est responsable pédagogique du master 2 de sciences politiques-relations internationales, spécialité « *Francophonie et mondialisation* » à Lyon, et délocalisé dans le monde (Hanoi, Libreville et Yaoundé). Elle est aussi rédactrice en chef de la *Revue internationale du monde francophone*. Son dernier ouvrage, en collaboration avec le recteur Michel Guillou, est le manuel universitaire *Francophonie et Mondialisation* (deux tomes, Paris, Belin, 2011 et 2013).

Vous avez prononcé le discours d'ouverture du colloque organisé par les étudiants de master 2 d'ingénierie de projets interculturels et internationaux sur les évolutions des pratiques de création, de production et de diffusion des œuvres artistiques francophones dans un contexte de mondialisation. Quels étaient les principaux messages de votre communication ?

Lors de ce colloque, j'ai fait une communication sur le rôle de la Francophonie comme acteur géoculturel dans la mondialisation. J'ai tout d'abord passé en revue l'évolution du mouvement francophone des années 1960 jusqu'à aujourd'hui en faisant ressortir les traits dominants de la construction géopolitique et géoculturelle francophone. Il est indéniable que la Francophonie du troisième millénaire doit répondre aux défis de la mondialisation, il en va de sa pérennité. Il faut renforcer notre rôle en tant qu'acteur du système international et, par là, proposer une alternative au modèle libéral et financier dominant actuel. En effet, dans un monde qui évolue entre hégémonie et multipolarité, la Francophonie conserve des atouts et en acquiert peut-être de nouveaux tant il est vrai que l'émergence de nouvelles puissances ou de nouveaux ensembles géopolitiques, attachés à leur langue, à leur culture et à leurs valeurs, peut venir en soutien d'une vision pluraliste du monde.

En ce qui concerne la question de la diversité, la Francophonie a, d'ailleurs, fait preuve d'une capacité d'influence comme l'a montré son action pour l'adoption en 2005 de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. C'est, en effet, une union géoculturelle, celle de la langue française. Ses potentialités en matière de dialogue des cultures sont considérables.

D'aucuns considèrent que la Francophonie est un laboratoire de diversité culturelle et que la Convention de l'Unesco en est très largement inspirée. Quels sont aujourd'hui les nouveaux défis pour la diversité culturelle et linguistique en Francophonie ? Au regard des bouleversements du numérique ?

La Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles constitue le premier jalon de notre combat pour la diversité. Il reste encore des chemins à parcourir. La diversité culturelle n'est pas protégée par cette Convention. Je suis consciente des blocages possibles sur le projet d'une nouvelle convention vouée à la diversité linguistique. Serait-il envisageable d'amender la Convention de l'Unesco en incluant de nouvelles clauses sur le multilinguisme ?

Dix ans après l'adoption de la Convention, la plupart des anciens défis pour la diversité sont encore là : aucun pays du Sud francophone n'a pu faire émerger un nouveau pôle culturel capable de résister au modèle dominant d'aujourd'hui. En dehors de l'espace francophone, le Nigeria se targue d'avoir son Nollywood qui crée beaucoup d'emplois. La Corée du Sud n'arrête pas de nous étonner par le succès de ses films et de sa musique pop au-delà du continent asiatique. Ces deux cas montrent que l'hégémonie culturelle n'est pas une fatalité. D'autre part, la coopération internationale en matière de diversité culturelle prévue dans la Convention souffre toujours d'un double déficit à la fois en volonté politique et en financement. Encore une fois, tant que les enjeux culturels ou la culture en général seront mal considérés par les États, cette question restera toujours problématique.

Quant aux évolutions numériques actuelles, la Convention n'est plus dans l'air du temps. Elle n'a pas pu prévoir ces bouleversements. Les industries créatives pionnières restent américaines. Dans ce domaine, nous devons travailler avec l'Unesco pour une nouvelle stratégie axée sur l'innovation.

Vous avez développé une méthodologie d'étude des composantes francophones des identités des pays francophones, en l'appliquant au cas du Vietnam. Avez-vous identifié des traits communs ? En matière d'expressions artistiques et culturelles ?

Votre question me rappelle une des affirmations de Mme Nguyen Thi Binh, ancienne vice-présidente de la République socialiste du Vietnam, qui a participé aux négociations de paix à Paris pour mettre fin à la guerre américaine au Vietnam : *« Notre culture a été enrichie par les apports de progrès et d'humanisme venant de la France. La langue française est une très belle langue qui est indissociable des valeurs humanistes. »*

Beaucoup de pays francophones ont, à un moment de leur histoire, vécu l'expérience coloniale française. D'autres ont eu des échanges culturels et linguistiques délibérés avec la France. C'est notamment le cas des pays de l'Europe de l'Est. D'autres encore font partie du foyer de la culture d'origine française. C'est le cas des pays de l'Europe de l'Ouest (Belgique, Luxembourg, Suisse, etc.). Ainsi, l'héritage culturel et linguistique français varie d'une région à l'autre comme d'un continent à l'autre. Il est donc difficile de dégager des traits communs, car l'impact culturel français n'était pas le même dans chaque pays. Pendant la colonisation, la volonté d'assimilation ou d'association de la France a dû s'adapter en permanence au contexte local. Les pays francophones n'avaient pas non plus les mêmes attitudes et réactions vis-à-vis de la culture extérieure. Pour ces pays, l'identité culturelle est certainement influencée par la présence française dont la durée varie, là aussi d'un pays à l'autre comme d'une région à l'autre. Ainsi, il est très difficile de dégager des traits communs pour

l'ensemble des pays francophones. D'ailleurs, la Francophonie est connue pour sa diversité à tel point qu'on se pose souvent la question : par quelle magie cette communauté reste-t-elle unie et cohérente ? Cela dit, nous pouvons dégager quelques traits communs majeurs ayant reçu l'unanimité. Il s'agit de l'héritage du droit civil, du système éducatif et administratif français que beaucoup de pays francophones ont maintenu. C'est aussi une certaine croyance commune dans les valeurs portées par la langue française. En fin de compte, être francophone pour un pays n'est-ce pas autre chose qu'une reconnaissance envers la langue française, à travers laquelle l'humanisme des Lumières et l'idéal républicain français ont été propagés partout dans le monde ainsi qu'une volonté d'émancipation de l'Homme de tout obscurantisme ?

En ce qui concerne les expressions artistiques et culturelles, là encore, c'est très variable. La France a contribué à moderniser l'art et l'artisanat du Vietnam. Je ne peux pas le généraliser partout. Cela mérite une investigation scientifique. J'ai tendance à penser que la littérature française a dû influencer des générations d'écrivains dans le monde et particulièrement dans l'espace francophone. Vous savez que le roman est né au Vietnam sous la colonisation. La littérature en langue française est très vivante hors de France. Plusieurs titulaires du prix de Nobel de littérature français sont d'origine étrangère.

À l'Université Jean Moulin de Lyon, vous enseignez au master 2 en relations internationales « Francophonie et mondialisation » qui place la Francophonie comme pôle géopolitique organisé dans une mondialisation multipolaire. La Francophonie s'est mobilisée pour la Convention de l'Unesco aujourd'hui ratifiée par cent trente-neuf pays plus l'Union européenne. Peut-elle et doit-elle continuer à jouer un rôle de premier plan dans sa mise en œuvre ? Comment ?

La Francophonie est devenue politique depuis son premier Sommet à Versailles en 1986. C'est un acteur du système international représenté par l'OIF. Elle doit s'affirmer comme un acteur influent dans la mondialisation. C'est tout à fait dans son rôle de défendre la diversité culturelle qui fait partie intégrante de son universalisme. De plus, la défense du français, notre socle commun, signifie aussi celle de la diversité culturelle et du multilinguisme en particulier. Comment peut-on faire pour jouer un rôle de premier plan ?

Il est difficile pour moi de répondre à cette question, car étant en dehors de l'Unesco et de l'OIF j'ai très peu d'informations sur le suivi de la Convention de l'Unesco. Dans ce domaine, je pense que l'OIF devrait être solidaire avec ses membres en jouant le rôle de veille et d'expertise. Concrètement, notre utilité doit être renforcée dans le cadre des négociations des accords plurilatéraux de libre-échange en cours.

En 2010, pour le cinquième anniversaire de la Convention, vous faisiez le bilan suivant : « La Convention suscite toujours des questions portant notamment sur sa mise en œuvre effective, sa fragilité en matière de règlement de différends et de défense de la diversité linguistique pourtant indispensable à la diversité culturelle. Enfin, de véritables industries culturelles nationales restent à développer pour la protection et la promotion de la diversité culturelle, autrement la Convention sera un leurre pour les pays francophones du Sud. » Pour les dix ans de son adoption, faites-vous toujours le même bilan ?

Oui, malheureusement.

JEAN TARDIF

Délégué général chez PlanetAgora

Jean Tardif (Canada) a d'abord enseigné l'anthropologie au Congo (École nationale d'administration, Université officielle). Il a été directeur du cabinet du Secrétaire général de l'ACCT, ancêtre de l'OIF. Il a ensuite occupé diverses fonctions dans la diplomatie québécoise, comme délégué général du Québec à Bruxelles notamment. En 1999, il fonde l'Association internationale PlanetAgora qui a organisé des débats publics sur les enjeux extranationaux. Il est l'auteur, avec Joëlle Farchy, de l'essai *Les Enjeux de la mondialisation culturelle* (2006, édition révisée 2011, Éditions Bord de l'eau, Lormont) et de plusieurs articles sur la mondialisation, la gouvernance, la Francophonie.

Un moment d'exception... et ensuite ?

Il est intéressant de faire le point sur la Convention de l'Unesco dix ans après son adoption en 2005. S'il est trop tôt pour dresser un bilan sur la base de données avérées et significatives, on peut faire certains constats utiles pour l'avenir. Par-delà les interrogations critiques sur ses aspects formels comme l'opportunité d'en adapter les dispositions d'application face à l'évolution des négociations internationales, il importe de s'interroger sur sa portée réelle en regard des objectifs affichés : la confirmation du droit des États à adopter leurs politiques culturelles a-t-elle contribué à assurer la diversité des productions culturelles supposées garantes de la diversité culturelle ?

Il faut surtout situer la Convention dans sa véritable dimension et en examiner les mérites et les limites face à la mutation que constitue la mondialisation. La question la plus importante que pose la mondialisation culturelle n'est pas de chercher le maintien illusoire d'une diversité culturelle telle qu'elle se présente à un moment donné, mais plutôt d'établir par la voie

politique les conditions d'interaction entre des différences culturelles en constante recomposition dans un champ stratégique qui n'est plus délimité par les frontières « nationales ». Cela suppose de prendre la culture au sérieux, non seulement sous l'angle des produits et services culturels, mais surtout dans sa dimension sociale et politique, et donc comme enjeu central de la gouvernance mondiale. Ce qui conduit à se demander s'il existe des acteurs capables de porter un tel projet.

1. La Convention : le fruit d'une conjoncture exceptionnelle

La mobilisation qui a conduit à l'adoption de la Convention a bénéficié d'une conjoncture particulièrement favorable. La chute du Mur de Berlin qui a marqué la fin du monde bipolaire

de la guerre froide en 1989 a ouvert la porte à la libéralisation des échanges qui a dès lors polarisé le champ international. En 1993, Renato Ruggero, directeur du GATT, vantait les mérites de la « *démocratie marchande* » et Francis Fukuyama célébrait « *la fin de l'Histoire* » et des affrontements que l'accroissement des échanges permettrait de dépasser. En 1994, après la conclusion du cycle d'Uruguay inauguré en 1986, l'idéologie néolibérale à son apogée incitait les vingt-cinq pays membres de l'OCDE à promouvoir la libéralisation en proposant d'accorder aux investisseurs internationaux les mêmes droits qu'aux investisseurs nationaux, ce qui aurait permis d'obtenir ce qui avait été refusé à l'OMC pour les services. Divulgué avant son adoption, ce projet a déclenché la mobilisation notamment des milieux audiovisuels qui, grâce à leur puissance médiatique, ont contraint les gouvernements à renoncer à ce projet en 1998. On comprend pourquoi les négociateurs du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis veillent à garder secret son contenu tout en soutenant qu'il serait à l'avantage des pays concernés. C'est parce qu'ils estiment déséquilibrées en faveur des pays riches les dispositions du cycle de Doha lancé en 2001 par l'OMC que les pays émergents en ont empêché jusqu'à présent la conclusion.

Cette prise de conscience n'est pas étrangère à l'action de la nébuleuse de mouvements divers (Attac, Forum social mondial, ONG...) qui ont surgi pour contester l'organisation de sommets emmurés (Seattle, Québec, Davos...) et pour militer en faveur d'une mondialisation qui ne creuse pas davantage les inégalités existantes. Cette mouvance a inspiré diverses formes de mobilisation en faveur de la Convention (la formule originale des coalitions...) et elle a incité les pouvoirs publics à joindre le mouvement (conférences ministérielles, groupe franco-québécois sur la diversité culturelle, etc.). La Francophonie s'est saisie de ce dossier notamment lors du Sommet de Beyrouth (2002) et en organisant la concertation avec les espaces linguistiques hispanophones et lusophones lors de la Conférence de Mexico en 2003 et en la formalisant à travers le Forum permanent sur le pluralisme culturel mis sur pied par l'Association internationale PlanetAgora.

La mobilisation s'est essoufflée après l'adoption de la Convention. Les milieux audiovisuels se sont tournés vers la lutte contre le piratage. Les pouvoirs publics ont semblé considérer que l'adoption du traité leur permettait de passer à autre chose d'autant que la plupart des gouvernements ont été amenés à réduire les budgets consacrés aux politiques culturelles, y compris les

contributions volontaires au FIDC qui est resté marginal avec ses quelque 7 millions de dollars. Privées de ressources et de relais opérationnels efficaces, les associations ont été marginalisées, contrairement aux lobbies financés par les grands groupes qui disposent des moyens de faire valoir leurs intérêts à Bruxelles et Washington. Aujourd'hui, même face aux coupes budgétaires ou à des situations tendues, les mobilisations restent ponctuelles, tributaires du temps médiatique lié à l'événementiel, et révélatrices de la crise du politique.

La Convention représente l'un des heureux résultats d'une période marquée par l'effervescence des acteurs civiques et sociaux. Peut-on pour autant soutenir qu'elle aurait marqué « *l'inauguration d'une nouvelle ère dans le paysage culturel mondial* » pour reprendre l'intitulé d'un colloque organisé à Paris le 27 avril 2009 ? Concrètement, permet-elle de composer avec les défis inédits de la dynamique mondiale actuelle ?

La Convention représente des avancées incontestables. Elle a porté un coup d'arrêt à l'idéologie ultralibérale en introduisant pour les productions culturelles un principe concurrent à celui du libre-échange des biens et services même si sa portée juridique est limitée. Elle a tempéré la schizophrénie politique qui voyait les mêmes États multiplier les déclarations sans portée pratique en matière culturelle en même temps qu'ils donnaient à l'OMC les moyens de poursuivre la libéralisation des échanges commerciaux. Il reste que, sur une cinquantaine de traités conclus depuis 2005, seulement sept comportent une référence à la Convention alors que plusieurs la contournent par des engagements de libéralisation.

Elle comporte aussi des limites évidentes. Elle confirme certes la légitimité des politiques nationales alors que celles-ci sont de plus en plus réduites à gérer les effets de phénomènes transfrontaliers sur lesquels elles n'ont guère prise. Même pour les pays qui ont les moyens d'adopter de telles politiques en matière culturelle et audiovisuelle, les ressources budgétaires afférentes sont partout en diminution et sans commune mesure avec les moyens des grands acteurs privés. C'est donc la portée et l'efficacité des politiques nationales qui sont en cause.

À défaut de pouvoir développer ici une analyse poussée de cette efficacité, l'évolution du marché mondial de l'audiovisuel fournit des indicateurs intéressants. Selon l'Observatoire européen de l'audiovisuel, de 2008 à 2013, la part des productions américaines sur le marché mondial de l'audiovisuel est passée de 59 à 64,8 % alors que les européennes reculaient de 16,8 à



La diversité valorisée face à l'uniformisation dont serait porteuse la mondialisation constituerait à l'intérieur de l'État national une menace stigmatisée comme communautarisme, repli ou crispation identitaire.

11,8 %. 40,1 des 132,7 milliards d'euros que représente le marché européen de l'audiovisuel en 2013 étaient accaparés par les filiales de groupes américains. La part de la fiction non européenne, essentiellement américaine, représente plus de 70 % au Royaume-Uni et dans les pays nordiques, 39 % en France, soit davantage que la fiction nationale (31 %) et la fiction européenne (29 %). Par-delà des données qui illustrent toutes une avancée des productions américaines, il faudrait aussi prendre en compte leur influence sur les formats des émissions et sur les autres productions culturelles, notamment la chanson qui s'exprime de plus en plus en anglais, même en France. Comme si l'on refusait de voir que la langue, ce facteur culturel par excellence, n'est pas un simple instrument de communication individuelle, mais constitue un puissant vecteur de la puissance et de l'influence. Si certains ont voulu présenter la Convention comme un succès face à l'opposition américaine qui défend farouchement la logique du capitalisme culturel, force est de constater que l'accès aux marchés – la cible de la stratégie commerciale américaine – a bel et bien été préservé, au bénéfice de ceux qui ont les moyens de les exploiter.

Par ailleurs, avec la Convention, on reste confronté à plusieurs postulats implicites admis sans discussion. Quelle est l'assise de la diversité culturelle ? Peut-on identifier clairement ce qui la menace ? En s'en remettant aux politiques nationales on s'inscrit dans une référence « nationale ». Mais est-il possible de définir la culture « nationale » de la France, du Canada, de la Belgique, du Cameroun, etc., en intégrant toutes les évolutions intervenues dans les cinquante dernières années ? Sur quels critères peut-on définir un film français ou américain : sujet, lieu de production, réalisateur, acteurs, langue, finan-

cement... ? Les séries américaines ne prétendent-elles pas illustrer mieux la diversité que les productions européennes ? S'agit-il de défendre la diversité culturelle ou des champions nationaux capables de produire des œuvres exportables ? Pour sortir de l'instrumentalisation de la culture par le marché – ce que ne fait d'ailleurs pas la Convention –, serait-on obligé de s'en remettre à l'État-nation qui cherche là un instrument de sa cohésion au moment où l'équation « État-nation/culture nationale », qui est d'ailleurs loin d'être universelle, est mise à mal ? On est confronté ainsi à un point aveugle de la conception qui ne peut concevoir la politique autrement qu'en référence à l'État, y compris dans ses prolongements internationaux, mais en réalité interétatiques. C'est notamment le cas en France où c'est l'État qui a constitué la nation comme dans un certain nombre de pays nouvellement indépendants. L'intégration « républicaine » peine à reconnaître la dimension publique et collective des différences culturelles. D'où ce paradoxe : la diversité valorisée face à l'uniformisation dont serait porteuse la mondialisation constituerait à l'intérieur de l'État national une menace stigmatisée comme communautarisme, repli ou crispation identitaire.

2. La dimension stratégique d'un nouvel écosystème symbolique

La Convention a eu le mérite de réintroduire les facteurs culturels dans le champ politique, sous l'angle limité des produits et services culturels auxquels on ne saurait réduire la culture. Mais on ne peut saisir l'importance politique et stratégique de la culture sans comprendre son rôle socialement instituant et son rapport dialectique avec la construction identitaire.

La culture, c'est le système symbolique qui permet à un groupe humain de se définir, de se reconnaître et d'agir grâce à un ensemble de valeurs, de pratiques, de représentations et d'institutions qui le caractérisent, le différencient des autres et lui permettent en même temps de définir les conditions de ses rapports avec son environnement et avec les autres. C'est la culture qui constitue une société et la distingue d'un troupeau. C'est un système dynamique qui évolue constamment en fonction des interactions avec les autres cultures et par le jeu des acteurs qui en font partie. La culture agit comme une matrice

qui permet à l'individu qui en fait partie de construire son identité comme être social en y trouvant les moyens d'acquérir son autonomie. Le « *Qui suis-je ?* » se construit en référence à un « *Qui sommes-nous ?* ».

Or, la mondialisation – qui n'est pas synonyme d'internationalisation – vient modifier de façon radicale les conditions dans lesquelles se déroulent ces processus interactifs. La mondialisation ne se limite pas à la globalisation économique et financière. La mondialisation culturelle – et non la mondialisation de la culture ! – ne marque pas l'apparition d'une culture mondiale malgré les apparences d'uniformisation superficielle. Au contraire, elle met en présence intensive et en concurrence des visions du monde, des valeurs, des modes de vie, des préférences collectives dont les différences deviennent immédiatement et largement perceptibles et acquièrent ainsi une portée stratégique.

Les médias sont les principaux vecteurs de la mondialisation culturelle. C'est dans la sphère médiatique globalisée, dont la puissance et la portée sont démultipliées par la technologie numérique et l'écran portable, que se définissent les modèles, les styles de vie, les rêves fondés sur des valeurs consuméristes, souvent plus séducteurs que l'entourage immédiat. Ainsi apparaît une nouvelle matrice de dé/re-socialisation, « *l'hyperculture globalisante* », qui n'appartient à aucune société particulière, ne crée pas une société mondiale, mais qui affecte la capacité de socialisation de toutes les cultures existantes en se déployant sous les atours de « *l'Empire de la séduction* ». Son pouvoir vient de la force de l'image et de son efficacité.

L'espace médiatique globalisé constitue un nouveau champ stratégique où se livrent les batailles pour la conquête des esprits et des cœurs. Le risque le plus important tient moins à l'uniformisation superficielle apparente qu'au darwinisme culturel suivant lequel les cultures incapables d'occuper un rôle d'acteur dans la sphère médiatique pourraient voir leur capacité de socialisation de plus en plus affaiblie et limitée à des fonctions locales. Voilà la source principale, alimentée aussi par les flux migratoires, du sentiment d'insécurité culturelle qui se répand dans les sociétés ouvertes et qui n'est pas moindre que le besoin de sécurité physique ou économique. Il faut d'autant moins le sous-estimer qu'il n'y a pas d'exemple de développement réussi sans ancrage réel dans la culture d'une société. Sur ce point encore davantage que sur d'autres, la réflexion et l'action politique semblent en

rester à la gestion des conséquences faute de pouvoir agir sur les causes qui sont d'origine extra-nationale.

La mondialisation culturelle fait émerger un nouvel écosystème symbolique. Cette mutation n'est pas moins importante pour l'humanité que ne l'est pour le vivant la transformation de l'écosystème physique dont on commence à mesurer l'ampleur et les effets irréversibles, mais sans pour autant arriver à en tirer les conséquences politiques et pratiques. La réflexion sur l'écosystème symbolique en est au point où elle était il y a trente ans sur l'écosystème physique. Rien d'étonnant puisque l'Empire de la séduction n'inspire que la crainte d'en être exclu et fait de chacun un complice actif ! Aucun Tchernobyl culturel ne permet d'apprécier les conséquences de l'affaiblissement de la capacité de socialisation des cultures soumises partout à l'influence de l'hyperculture globalisante. Comme si l'on était plus sensible à la disparition d'espèces menacées qu'aux cultures et aux langues...

Le principal défi que pose la mondialisation culturelle, ce n'est donc pas de défendre le fait de la diversité, en constante recomposition, face à une uniformisation brandie comme une menace qui reste aléatoire dès que l'on comprend la culture comme un processus interactif, ni même de contrer l'hégémonie culturelle que produirait un cadre d'échanges occidental-centrés et structurellement déséquilibrés. Il s'agit plutôt de savoir comment composer par la voie politique avec le rôle socialement instituant de la culture dans les conditions actuelles, en tenant compte des acteurs que sont les médias et les grandes entreprises comme les GAFAN (Google, Apple, Facebook, Amazon, Netflix). Ce qu'exprime admirablement la formule de l'Unesco qui n'a malheureusement pas été retenue pour la Convention : « *le pluralisme culturel est la réponse politique au fait de la diversité culturelle* ».

3. Le pluralisme culturel, un projet politique pour la Francophonie

À l'évidence, les politiques nationales, toujours nécessaires, ne peuvent désormais être efficaces que si sont élaborés les moyens de composer avec les forces transfrontalières qui sont les moteurs de la mondialisation. Encore faut-il, pour y arriver, prendre conscience de la nature et de l'importance stratégique des facteurs géoculturels, irréductibles aux facteurs géopolitiques et géoéconomiques, dans les rapports de puis-

sance et d'influence qui se développent dans une dynamique mondiale qui n'obéit plus à la seule logique étatique.

Les enjeux géoéconomiques ont suscité la mise en place d'entités suivant des modalités diverses (Union européenne, Alena, Mercosur, Anase, etc.). Des aires géoculturelles aussi diverses que la Francophonie ou l'Ibéro-Amérique, par exemple, pourraient décider de s'instituer comme acteurs géoculturels pour concilier des appartenances et des engagements multiples en s'appuyant sur une « *complicité culturelle* » choisie pour construire des ensembles transfrontaliers à fondement culturel capables de composer avec la mondialisation culturelle.

C'est la proposition formulée en 2003 par Abdou Diouf, alors Secrétaire général de la Francophonie, et qu'il a reprise et explicitée en 2008 : « *Si le français est le fondement de notre alliance, il va de soi que tout recul de notre langue commune entraîne un affaiblissement de notre socle et donc de notre projet. [...] C'est dans la mesure où la langue partagée n'est pas un critère fictif, et parce que nous représenterons un ensemble à la raison d'être clairement affirmée d'acteurs géoculturels que nous pourrons nous occuper aussi d'enjeux qui ne nous concernent pas spécifiquement comme parlants-français mais qui conditionnent notre avenir et sur lesquels nous pourrons décider d'intervenir pour promouvoir nos intérêts de façon crédible et efficace. [...] C'est ainsi que la Francophonie pourra construire un projet commun, créer un modèle original, instaurer une alliance qui renforce le potentiel de tous ceux qui en font partie, une organisation différente de toutes les autres institutions auxquelles ses membres peuvent participer à d'autres titres.* »

Malgré son prestige et sa détermination, il n'a pas réussi à transformer cette proposition en un projet qui aurait pu donner à cette organisation une vocation concrète attrayante pour les parlants-français et une consistance significative à cet archipel rendu encore plus disparate par un élargissement à des pays qui ont des rapports pour le moins ténus avec le fondement et la raison d'être de la Francophonie.

Le partage de la langue française permet-il, au moins aussi bien que la langue anglaise, d'exprimer la diversité des cultures et de leur fournir un instrument d'interaction et d'échange qui les valorise ? Si elle veut être vraiment utile à la fois pour

la construction d'un monde multipolaire et pour le rôle qu'y joueront les parlants-français, la Francophonie ne peut plus se limiter à être un acteur interétatique suivant le vieux modèle centre/périphéries. Elle doit actualiser son projet politique en le fondant clairement sur le pluralisme culturel dans ses expressions concrètes les plus importantes :

- un espace médiatique commun, qui permettra aux parlants-français de se connaître, de se voir et d'interagir pour constituer un espace original et attractif face à l'hyperculture globalisante ;
- une aire d'interactions et d'échanges culturels privilégiés fondée sur les principes de l'ouverture maîtrisée et de l'échange équitable ;
- un espace économique original articulé à sa raison d'être et s'appuyant sur des industries de la culture et de la communication capables de constituer une masse critique et des acteurs performants face à la concurrence mondiale.

La Francophonie pourra ainsi devenir l'un des acteurs de la gouvernance mondiale grâce à un véritable agir ensemble dans le cadre de réseaux associant les acteurs publics et privés dans des actions communes mobilisant les ressources requises pour relever les défis qu'aucun membre ne peut relever seul. Faute de se redéfinir comme projet politique d'avenir pertinent pour relever les défis que la mondialisation présente aux parlants-français, la Francophonie institutionnelle ne saurait longtemps faire illusion comme enceinte diplomatique marginale et pourrait devenir la survivance bureaucratique d'une ambition perdue. Ce serait une perte dramatique évidente pour les parlants-français mais aussi pour un monde dont la multipolarité ne se définira plus uniquement en termes géopolitiques et géoéconomiques.

Le réalisme oblige à se demander si la conscience de l'importance stratégique des enjeux géoculturels et linguistiques est suffisante pour susciter la mobilisation indispensable pour actualiser le projet politique de la Francophonie en repartant de la question politique fondamentale : que voulons-nous faire ensemble ? On souhaiterait pouvoir identifier les moteurs d'un tel projet mobilisateur.

AUGUSTE MOUSSIROU- MOUYAMA

Professeur à la faculté
des lettres et sciences humaines
de Libreville, président de
la Coalition gabonaise pour
la diversité culturelle

Auguste Moussirou-Mouyama (Gabon) est président de la Coalition pour la diversité culturelle du Gabon. Professeur des universités au département des sciences du langage de la faculté des lettres et sciences humaines de Libreville, il a occupé des fonctions administratives à l'École normale supérieure (ENS) comme directeur des études (1990-1994) puis directeur général (1994-2001), et comme directeur du Bureau régional océan Indien de l'Agence universitaire de la Francophonie (2008-2011). Il est depuis 2012 directeur général de l'Observatoire national de protection des droits de la famille. Écrivain, il a été président de l'Union des écrivains du Gabon et dirige les éditions du Silence à Libreville.

La Francophonie comme communauté de pratique, pour la défense et l'illustration de la diversité linguistique et culturelle

On a coutume de partir de la Francophonie comme espace-temps unifié par les pratiques de la langue française à travers le monde, pour mieux définir le partenariat entre la langue française et les autres langues en présence. La définition de la Francophonie comme la « *communauté de langue des pays francophones* », l'« *ensemble des pays francophones* » ou la « *collectivité que forment les peuples parlant français* », comme font les dictionnaires, ne résiste cependant pas à la pression du local sur le global ; en témoignent le retour en force des langues nationales dans la problématique du développement citoyen comme un juste retour du refoulé ou les enjeux de la diversité des expressions culturelles qui induisent de nombreuses actions de partenariat au sein de la Francophonie institutionnelle.

Au-delà de la reconnaissance du fait que la langue française n'est pas seule au sein de l'espace francophone, il convient de définir la Francophonie comme instance de gestion, par les hommes, les femmes et les sociétés, des problèmes de distance consécutifs à la diffusion du français dans le monde. De ce point de vue, la Francophonie met en œuvre les « *trois grands ensembles de techniques (...) qui résument les différentes actions humaines à cet égard depuis le néolithique : co-présence, mobilité, télé-communication, avec une grande diversité de combinaisons (...) plaçant chacun de ces ensembles à la fois en concurrence et en complémentarité avec les autres* » (Lévy Et Lussault, Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, 2003, p. 329). La coexistence des langues, leur partenariat et les différents programmes de



C'est par l'école que l'on acquiert le pouvoir de la lettre et que l'on devient ainsi citoyen à part entière.

mise en œuvre de la Francophonie dans l'aire géographique ainsi constituée procèdent de ces techniques, elles-mêmes inséparables, dans le contexte moderne et postmoderne, d'un devoir d'écriture.

C'est par l'école que l'on acquiert le pouvoir de la lettre et que l'on devient ainsi citoyen à part entière. Les illiterati étant des « êtres privés de lettres, infirmes et comme enfants », la promotion de l'écrit est une voie de promotion de la citoyenneté démocratique. Comment faire en sorte que la maîtrise de l'écrit ne se réduise pas à la seule promotion de la langue française, elle-même de tradition écrite, dans un espace francophone dominé démographiquement par des populations à tradition orale ? Comment la Francophonie peut-elle continuer à promouvoir, dans un tel contexte, la diversité des expressions culturelles ?

La défense de la diversité linguistique et culturelle au sein de la Francophonie oblige à opérer un changement de paradigme dans la définition de l'espace francophone. Cet espace est un territoire discontinu dont l'unité ne saurait plus être celle des sonorités de corps (les langues) qui rassemblent des États à travers cinq continents, mais une unité de sens que seul peut indiquer un « collectif », un ensemble plus ou moins dénombrable de sujets parlants entre lesquels se dissémine le collectif, le projet commun, le vouloir vivre ensemble. C'est ce dessein qui fait de la Francophonie un nouvel horizon indépassable, parce qu'elle est une valeur. Or, par la définition que la doxa donne à la Francophonie, cette valeur est gérée comme un ensemble de données factuelles autour de la langue française, sans que la dynamique qu'induit cette tension vers l'émergence d'un pays francophone soit toujours prise en compte.

Dès lors que nous inscrivons la Francophonie comme une unité de sens et comme valeur, l'argument d'un retour à la pensée coloniale et au refus de la diversité linguistique et culturelle ne peut nous être objecté ; il s'agit de faire du français la langue de la citoyenneté démocratique et de la démocratie de masse qui soit exactement le contre-poids de l'empire (la métropole du passé, la puissance coloniale d'hier ou les féodalités modernes qui cherchent à asservir les citoyens). C'est un pays au sens français institué par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) du 4 février 1995, devenue par la loi du 25 juin 1999 loi d'orientation de l'aménagement durable

du territoire : « Un pays est constitué de communes ou de groupements de communes. Il forme un territoire de Projet, fondé sur une volonté locale et caractérisé par "une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale". Ce territoire détermine sa stratégie de développement [...]. Le Pays est un espace de concertation, de mutualisation de moyens et d'information. Il ne s'agit ni d'une structure administrative, ni d'une nouvelle collectivité. Il a pour vocation de créer un projet commun en fédérant les structures telles que les collectivités territoriales ; les établissements de coopération intercommunale ; les organismes socioprofessionnels ; les entreprises ; les associations ; les habitants... » (<http://www.infobest.eu/fr/la-notion-de-pays/>).

On n'a pas suffisamment pensé la Francophonie en termes d'aménagement durable du territoire qu'elle recouvre, alors que, comme archipel de désirs, on peut la décrire, quant à son « territoire », comme une communauté virtuelle. La pratique du français dans cet espace linguistique participe d'une construction sociale qui fait de cette communauté virtuelle, n'ayant aucun continuum physique pour marquer son territoire, une « communauté de pratique ».

Selon Étienne Wenger, chercheur suisse en intelligence artificielle qui est l'un des fondateurs du concept, « une communauté de pratique est une structure sociale qui partage un intérêt, un ensemble de problèmes ou une passion pour un sujet et qui approfondit ses connaissances et son expertise dans ce domaine en interagissant de manière continue » (Lave & Wenger, *Situated Learning: Legitimate Peripheral Participation*, 1991). Bien que, dans cette définition, la communauté de pratique ne soit « ni un groupe, ni une équipe, ni un réseau » (ibid.), nous reconnaissons dans la Francophonie les trois types de relations qui structurent une communauté de pratique :

- Un engagement mutuel de tous les membres de la communauté dans des actions dont ils négocient le sens les uns avec les autres. La Francophonie institutionnelle dispose d'une Charte et les actions de programmes se réalisent à travers des engagements mutuels consignés dans des actes juridiques. La communauté de pratique résulte de cet engagement mutuel « *dont une des missions de la pratique est de l'entretenir ; la communauté de pratique est basée sur la complémentarité des compétences des individus ; l'engagement mutuel suppose un rapport d'entraide entre les participants, nécessaire au partage de connaissances sur la pratique* ».
- Une entreprise commune, « *résultat d'un processus collectif permanent de négociation ; le fait de négocier des actions communes crée des relations de responsabilité mutuelle entre les personnes impliquées* ». L'Organisation internationale de la Francophonie représente cette entreprise commune.
- Un répertoire partagé, « *obtenu au fil du temps grâce aux ressources créées par l'engagement d'individus au sein d'une pratique commune* ». La langue française et l'ensemble des dispositifs institutionnels de la coopération bilatérale et multilatérale en Francophonie constituent ce répertoire partagé.

Par ailleurs, on retrouve les huit caractéristiques d'une communauté de pratique :

- Un domaine d'intérêt commun ;
- Une finalité partagée (mutualiser les connaissances, résoudre des problèmes) ;
- Un ensemble de personnes/pays/régions ;
- Des rôles identifiés ;
- Des règles d'appartenance ;
- Des règles du jeu sur la façon de fonctionner ensemble ;
- Des moyens de communication ;
- Une mémoire collective.

De l'école de Platon aux équipes d'Apollo ou de Challenger, en passant par diverses formes de compagnonnage dans le monde, la communauté de pratique apparaît comme une « *forme de regroupement, d'association, de partenariat* » qui a « *comme mandat et mission [...] d'interroger et d'interpeller, à travers une pratique conjointe, des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être* ».

Ce qu'apportent les concepts de communauté de pratique ou de pratique conjointe, c'est de permettre de capitaliser les ressources disponibles dans la défense de la diversité linguistique et culturelle. La faillite des États africains étant patente dans le partage des fruits de la croissance et les difficultés économiques et financières croissantes, il nous faut repenser les politiques linguistiques et culturelles en termes de management : « *diagnostic d'un problème, conception des solutions possibles, choix d'une des solutions, évaluation de la solution retenue* » (Calvet, Les Politiques linguistiques, 1996, p. 11). Or, les États africains sont trop faibles politiquement pour, aujourd'hui, élaborer des stratégies de résolution de problèmes, planifier cette résolution et l'appliquer ou intégrer de nouvelles compétences. L'engagement mutuel et la participation au projet francophone créent, pour nos États, une intelligence collective qui permet ensuite d'assumer et d'intégrer une vision partagée de résolutions de problèmes. Il nous faut donc capitaliser cet espace de coordination qu'est la Francophonie pour que cette institution non seulement parle mais « *décide et agisse* », ce qui est le propre d'un espace public.

La Francophonie s'affirmerait ainsi comme valeur reposant sur un pays, véritable « *territoire de projets associant le plus largement possible les partenaires locaux* » : (<http://www.infobest.eu/fr/la-notion-de-pays/>).

Ce modèle d'aménagement durable de territoire qui, dans le cas de la France, « *visé à étendre les compétences et coopérations sur des territoires homogènes de développement et des populations plus grandes que les nombreuses intercommunalités (communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes) jugées souvent trop petites (près de 30 % ont moins de dix mille habitants ou regroupent moins de dix communes)* », peut être appliqué à l'espace francophone dans lequel le français joue ce rôle de « *pratique conjointe* ». En appliquant ce concept, qui nous vient du domaine de la gestion opérationnelle, à la défense de la diversité linguistique et culturelle inscrite au cœur du projet francophone, l'organisation administrative et institutionnelle de la Francophonie demande à être revisitée quant aux modalités de diffusion de son projet sur son territoire, d'une part, et aux complémentarités nécessaires entre les États, les régions francophones et différentes instances francophones, d'autre part.

Dans la configuration administrative actuelle de l'OIF, la diffusion de la valeur « *Francophonie* » est adossée à des régions et à des instances. Il faudrait introduire une dose de décentralisation dans la gouvernance de la Francophonie institutionnelle, si l'on veut faire vivre la diversité des expressions culturelles, elle-même impossible à faire émerger sans une Francophonie des peuples. Le Bureau Afrique centrale et océan Indien de l'OIF, par exemple, regroupe différents peuples (fang, téké, punu, créole, etc.) qui peuvent passer contrat avec la Francophonie pour la défense et illustration de leurs identités et de leurs projets de développement, soit à l'intérieur de bureaux régionaux, dans leurs contours actuels, soit avec des régions culturelles à redessiner.

On peut imaginer aussi des actions ciblées dans le secteur de l'éducation et de la formation qui dépossèdent les États de cette souveraineté qui fait le lit des intérêts partisans sous couvert d'adaptation aux réalités locales, la participation et l'échange créant nécessairement une zone de convergence entre les différents partenaires de la Francophonie. Cela ne serait pas sans conséquence sur le plan économique, la logique du marché trouvant ici une voie d'expression de ses

intérêts. Que l'on pense, à titre d'exemple, à la réduction des coûts dans la production de manuels scolaires ou de supports audiovisuels...

De la même manière, le numérique, qui est une chance pour la diversité des expressions culturelles, reposant sur une technologie de la trace et donc de l'écrit accessible déjà en langue française, la capitalisation de l'équipement de la langue française peut contribuer à la réduction de la fracture numérique au sein même de la Francophonie, l'instrumentation des langues africaines tirant ainsi profit des outils disponibles (système alphabétique, dispositifs technologiques, etc.).

Ce changement de paradigme suppose volontarisme et oblige la Francophonie à ne plus masquer ses objectifs politiques, au sens noble du terme. La mosaïque de territoires « *historiques, naturels ou culturels qui composent* » le pays francophone ne peut avoir de lisibilité sans un grand dessein que seul le politique peut porter haut et fort. Pour la défense et l'illustration de la diversité linguistique et culturelle.

FLAVIEN ENONGOUÉ

Maître-assistant de philosophie politique à l'Université Omar Bongo de Libreville (Gabon), représentant personnel du président de la République gabonaise au Conseil permanent de la Francophonie

Diplômé en philosophie et en sciences politiques, Flavien Enongoué (Gabon) est maître-assistant de philosophie politique à l'Université Omar Bongo de Libreville (Gabon). Il a publié aux Éditions Raponda-Walker, en collaboration avec Guy Rossatanga-Rignault, *L'Afrique existe-t-elle ?* (2006), un ouvrage d'entretiens avec René Radembino Coniquet, *L'Île du Roi* (2008), et *Au petit déjeuner de l'esprit* (2015). Il est par ailleurs, depuis 2011, conseiller spécial du président de la République gabonaise, chef du département en charge de la Culture, des Arts, du Tourisme et du Sport et, depuis 2013, son représentant personnel au Conseil permanent de la Francophonie (CPF), dont il assure, depuis avril 2015, la présidence de la Commission administrative et financière (CAF).

La diversité culturelle, un risque pour la démocratie en Afrique ?

Se poser la question de savoir si la diversité culturelle constitue un risque pour la démocratie en Afrique peut surprendre, surtout dans le contexte de célébration du dixième anniversaire de la Convention de l'Unesco relative à sa protection et sa promotion. Il me semble pourtant que l'exercice n'est pas dénué d'intérêt, et ne vise guère à en contester la valeur. Il consiste précisément à cerner les conditions de pensabilité d'un trait d'union fécond entre la diversité culturelle et la démocratie ; tant le message des faits donne à constater, souvent en Afrique, qu'il n'en va pas toujours ainsi.

En effet, dans la diversité culturelle – entendue au sens de la Convention comme « *la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et sociétés trouvent leur expression* » –, il peut se loger « *le germe des haines réciproques* », et qu'on y trouve « *souvent prétexte à la guerre* » (Kant).

Or, c'est la Convention elle-même qui rappelle, pour le souligner, la pertinence de ce trait d'union : « *la diversité culturelle s'épanouit dans un cadre de démocratie [...]* », et qu'elle « *est indispensable à la paix et à la sécurité aux plans local, national et international* ».

Pourquoi en va-t-il souvent différemment en Afrique et comment y remédier ?

L'un des objectifs officiels que s'était assignés l'État postcolonial en Afrique, à travers l'institution, ici et là, du régime à parti unique, fut de construire la nation sous le modèle du creuset républicain, et parvenir ainsi à une représentation politique du peuple ignorante des identités culturelles – faisant souvent l'objet d'instrumentalisation dans les luttes pour le pouvoir.

À observer la manière dont les acteurs se sont réapproprié le pluralisme politique depuis les années 1990, on peut convenir de ce que l'objectif n'a pas été globalement atteint : le style dominant dans leur comportement relève de ce qu'on peut appeler, improprement, la synecdoque – pour traduire le fait que ces acteurs sont avant tout perçus et se perçoivent eux-mêmes comme les représentants de groupes culturels particuliers dont ils se portent garants des intérêts politiques et économiques. D'où une participation à la vie politique nationale « *selon une expression politique centrée sur les lieux* ».

Bien que la complexité des situations requière une certaine prudence dans l'analyse, on peut néanmoins affirmer, pour rester par exemple dans l'actualité¹, que l'adversité entre le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG) et l'Union des Forces démocratiques de Guinée (UFDG) puise en grande partie à la source d'une « *altérité interculturelle* » entre Malinkés et Peuls, dont rend bien compte la littérature orale, et à travers laquelle le « *Peul est l'autre par excellence*² ».

J'ai montré ailleurs, à propos du Gabon, comment la lutte des places dans la pyramide symbolique du « *sentiment de l'existence* » (Rousseau) se fait au prix d'une instrumentalisation politique des légendes et autres épopées de migration, suscitant frustrations et humiliations réciproques. Or une

société qui se veut démocratique, c'est-à-dire fondée sur l'égalité de ses membres, n'a aucun intérêt objectif à ce que règne entre ses composantes un « *état de nature éthique* » dont l'enjeu est le contrôle des actifs du capital symbolique de la société³. Ce qui n'est pas sans résonance dans la vie politique.

Chacun peut par exemple constater l'étendue du pouvoir tyrannique qu'exercent au quotidien les préjugés culturels dans nos façons de penser et d'agir, en privé comme dans l'espace public : « *classer autrui par référence à un stéréotype lui dénie toute réalité personnelle, pour le réduire à un individu parmi d'autres [...]*⁴ ». C'est que, enveloppés complètement dans la chaleur maternelle du préjugé culturel, nous avons du mal à nous en extirper pour laisser place à l'indépendance du jugement. Le jour venu d'accomplir notre devoir civique d'électeur, les représentations culturelles qui configurent notre regard sur les autres, considérés avant tout du point de vue de leur appartenance culturelle, vont davantage nous inciter dans l'isolement à préférer d'emblée le choix d'un vote de sang ou de cœur, plutôt que de raison.

Il en résulte un formidable malentendu entre un électorat majoritairement captif des solidarités objectives, opérant son choix principalement sur la base des référents culturels, et des représentants politiques qui, eux, seront persuadés d'avoir été élus sur des attentes obéissant à d'autres logiques, en l'occurrence politiques, économiques et sociales.

Alors se pose la question fondamentale : *que faire ?*

L'électeur peut être « *captif de ses solidarités objectives* », telles que la culture de sa communauté d'appartenance, on considère en démocratie qu'il se prononce malgré tout à titre individuel sur le choix d'un ou des représentant(s) ayant individuellement ou collectivement fait acte de candidature, avec ou non le soutien d'un ou plusieurs parti(s). Il est admis

1 La tenue de l'élection présidentielle du 11 octobre 2015, remportée par le président sortant, Alpha Condé (57,87 %). Cf. « *Guinée : les leçons d'une (ré)élection* », Jeune Afrique, no 2859, 25-31 octobre 2015, p. 37-39.

2 J. Derive, « *Qui est l'autre ? De quelques figures de l'altérité dans la littérature orale mandingue* », in U. Boumgardt (dir.), Représentations de l'altérité dans la littérature orale africaine, Paris, Karthala, 2014, p.21-44

3 F. Enongoué, « *Comment peut-on être Koat ? Considérations philosophique sur la tyrannie du préjugé ethnique* », in Palabres actuelles. Revue de la Fondation Raponda-Walker, n°1 : Identité, identité, p. 139-154.

4 C. Seydou, « *De l'altérité d'un alter ego dans la littérature orale peule du Massina (Mali)* », in U. Boumgardt (dir.), Représentations de l'altérité dans la littérature orale africaine, op. cit., p.-224-251.



**Travailler à l'émancipation
du citoyen, c'est œuvrer à l'inscrire
dans « la dynamique individualiste
des sociétés démocratiques »,
fondée sur l'égle dignité
de ses membres...**

par principe qu'il jouit d'une indépendance du jugement garantissant l'expression de sa liberté dans l'isolement, entendu comme « *une petite incarnation de la conscience*⁵ ».

La réforme consisterait à réduire significativement la pertinence politique prêtée alors aux identités culturelles, en circonscrivant dorénavant le rôle de l'entrepreneur identitaire au simple *lobbying*. Une interdiction formelle lui serait signifiée non pas d'exister mais de prétendre monter sur scène. Comme ailleurs où sa présence est admise avec ou sans reconnaissance, il devra « *rester aux portes des assemblées et dans les coulisses des cabinets ministériels plutôt que de tenir les leviers des commandes* ». Le but de la manœuvre est qu'il parvienne, dans l'ombre, à exercer une influence sur les dirigeants politiques, seuls acteurs à même de décider pour le peuple dès lors qu'ils ont ou auront reçu de lui un mandat d'agir, par la magie du suffrage universel.

Le saut qualitatif envisagé en termes de changement de paradigme requiert donc de travailler à l'émergence d'une « *société des individus* ». Car ce qui fait fondamentalement problème, c'est la difficulté d'exister dans nos sociétés africaines en tant qu'individu, c'est-à-dire de mener sa vie suivant le principe de la liberté de penser et d'agir par soi-même. L'indépendance du jugement attendu de l'électeur n'est que la traduction dudit principe dans le domaine politique. Mais l'exigence ne vaut pas que pour l'isolement ; je dirais même qu'on s'y conformera d'autant mieux le jour du vote qu'on s'y soumet déjà au quotidien : à la maison, à l'école, au travail, etc. Ainsi que le souligne Patrick Quantin : « *C'est l'occasion de souligner combien le vote est lié à l'individualisation des préférences, ce qui n'exclut pas nécessairement des dimensions communautaires dans la construction des préférences ; c'est la base de la théorie de l'identification partisane*⁶. »

Aussi, travailler à l'émancipation du citoyen, c'est œuvrer à l'inscrire dans « *la dynamique individualiste des sociétés démocratiques* », fondée sur l'égle dignité de ses membres et fonctionnant en totale rupture avec le principe éculé de l'honneur hiérarchique. Là est la base solide du changement de paradigme espéré.

Tâche herculéenne d'éducation permanente à la citoyenneté, incombant aussi bien à l'État qu'à chaque individu, invité à accomplir tous les jours des exploits sur soi-même et autour de soi, à travers les différents cadres de socialisation que sont la famille, l'école, le travail, etc.

Entreprise dans laquelle une organisation internationale comme l'OIF peut jouer un rôle d'accompagnement.

⁵ P.-H. Tavoillot, *Qui doit gouverner ? Une brève histoire de l'autorité*, Paris, Editions Grasset, 2012.

⁶ P. Quantin, « *Afrique* », in P. Perrinau et D. Reynié (dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, p. 22-26.

SUZANNE CAPIAU

Avocate au Barreau de Bruxelles,
médiateur agréé, maître
de conférences à l'Université
libre de Bruxelles

Suzanne Capiou (Belgique) est avocate au barreau de Bruxelles, maître de conférences à l'Université libre de Bruxelles (ULB), chargée de cours à l'Université de Lorraine (France). Auteur d'ouvrages de référence sur le statut social, fiscal et intellectuel des artistes, elle a participé à l'élaboration en Belgique d'un statut de l'artiste dont certains aspects ont déjà été adoptés. Elle conseille et défend régulièrement artistes et organisations professionnelles, producteurs et diffuseurs dans les secteurs créatifs et culturels.

Le statut des artistes : bilan et perspectives

Par « *statut des artistes* », on entend généralement les mesures légales et administratives prises par les autorités pour adapter le cadre juridique général à leurs conditions particulières de travail et de vie.

1. L'artiste n'est pas un travailleur, un homme de l'art ou d'affaires comme un autre

Les artistes peuvent exercer leur métier de manière fort diverse : seuls, en groupes nomades, ou en troupes résidentielles, ou tout à la fois. Aujourd'hui, les disciplines artistiques tendent à s'interpénétrer : un comédien peut à tour de rôle sur un même projet être metteur en scène, auteur des textes,

du décor ou de la chorégraphie ; un artiste plasticien peut réaliser des films, mettre en scène ses performances, associer art visuel, image et texte avec la collaboration d'autres intervenants. Au cours d'une carrière, le curseur du talent ou de la notoriété peut se déplacer, en avant, mais aussi en arrière, du niveau de l'honnête artisan à celui de génie créateur, de l'exécutant banal chassant le cachet à celui d'étoile richissime ; de l'expérimentateur éthéré à l'entrepreneur efficace et fécond, de travailleur subordonné à celui de sous-traitant ou d'employeur sur un ou plusieurs projets. Comme dans tous les métiers, il y a donc mille et une façons d'exercer le métier d'artiste. Mais cette réalité est bien plus complexe et variable que celle du travailleur commun dont on attend un travail standard et objectif, si habile fût-il, ou une affaire rentable. Microentreprises, recherche/développement non rémunérée, contrats sur projets et de courte

durée, revenus irréguliers et aléatoires, usure physique et mentale accélérée, haut niveau de mobilité, multi-activité obligée sont autant de spécificités que le cadre juridique ordinaire ignore trop souvent. Les artistes génèrent des droits de propriété intellectuelle, mais, malgré l'essor extraordinaire des industries culturelle et créative au XX^e siècle, exercent toujours dans des conditions nettement plus précaires que d'autres professions. En effet, la pratique d'une discipline artistique n'est pas un travail au sens industriel de production d'un bien ou d'un service ; par sa nature, elle reste étrangère aux règles de l'art au sens professionnel du terme ; a priori, elle ne vise pas la rentabilité commerciale. Non, son sens, sa raison d'être – et donc sa valeur – doivent être recherchés ailleurs dans un plan symbolique, « *entre la terre et le ciel* ».

2. Les textes internationaux

La recommandation de l'Unesco adoptée en 1980, relative à la condition de l'artiste, a – pour la première fois – affirmé le droit de l'artiste à être considéré, « *s'il le désire* », comme un travailleur culturel et, à ce titre, conclut à la nécessité de construire un statut adapté. Basé sur les droits sociaux fondamentaux reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (particulièrement les articles 22 à 25, 27 et 28) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 (articles 6 et 15), ce statut doit améliorer les conditions juridiques, sociales et fiscales de l'exercice des activités artistiques de création et d'interprétation, dans le respect de la liberté de création, afin de pouvoir en vivre dignement.

Plus récemment, la Convention de l'Unesco de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles reconnaît la double nature économique et culturelle de l'activité artistique. Pour cette raison, cette activité doit bénéficier d'un environnement juridique, social et fiscal spécifique et adapté qui encourage cette activité (statut) et facilite la mobilité des artistes (visas, fiscalité) (Dir. opér., juin 2009, sp. sur les articles 7, 13, 16 de la Convention).

Ces deux instruments internationaux ont donc consacré la triple nature de l'activité artistique, sociale, économique et culturelle.

3. Les avancées

Plusieurs États ont déjà adopté certaines mesures – partielles – qui prennent en compte l'un ou l'autre aspect de la condition de l'artiste : par exemple, assurances sociales spécifiques pour les artistes indépendants (DZ, DE, FR, TN), revenu complémentaire ou garanti pour les artistes (LU, NL), choix par l'artiste du statut salarié ou indépendant (BE), accès à l'assurance chômage pour tous les artistes (BE), règles particulières en assurance chômage (BE, FR), réduction des cotisations sociales (BE), contribution sociale spécifique de certaines entreprises (AT, DE, FR), conventions collectives de travail sectorielles (BE, CAN, DE, FR), taxation sur des revenus étalés, forfaits de frais, exemptions totales ou partielles d'impôt. Mais ces mesures ne s'inscrivent pas encore dans un ensemble de mesures suffisamment intégrées et cohérentes permettant d'évoluer vers une condition plus satisfaisante.

La Cour de justice de l'Union européenne a, elle, éliminé des freins importants à la mobilité des artistes dans l'Union européenne par exemple, en reconnaissant l'auto-détachement de chanteurs d'opéra indépendants dans leur État membre d'origine (Banks v. Théâtre royal de la Monnaie, C-178/97, 2000) et en considérant que constitue une entrave à libre prestation des services la présomption française de salariat qui s'applique aux artistes du spectacle établis comme indépendants dans l'État membre d'origine où ils fournissent habituellement des services analogues (Comm. v. France, C-255/04, 2006). Mais il reste d'importants freins à la mobilité – notamment sociaux (éparpillement des droits sociaux dû à la mobilité) et fiscaux (taux de précompte professionnel inadapté aux revenus artistiques faibles).

4. Quelles mesures adopter au XXI^e siècle ?

Il faut hélas toujours rappeler que la liberté de création est un droit fondamental, qui devrait être systématiquement inséré dans les chartes et autres constitutions des États.

Malgré la richesse et l'importance de l'apport des artistes à toute société humaine, leur image négative persiste encore auprès du grand public. L'octroi d'un titre, sous l'égide d'une

organisation internationale, pourrait sans doute contribuer à modifier cette image. Ce titre serait délivré – indépendamment de l'accès à un avantage social – sur la base de plusieurs critères pertinents (Recommandation de 1980) par une commission dont les membres indépendants seraient renouvelés chaque année et présidée par un haut magistrat.

On peut ensuite s'interroger sur la pertinence du droit d'auteur et des droits voisins dans leur forme actuelle de monopole d'exploitation. Ces droits sont issus des valeurs des XVIII^e et XIX^e siècles et consacrent le principe de la propriété privée. Or les créations artistiques ne surgissent pas du néant. Elles naissent au sein de communautés d'êtres humains, de sensibilités, de destins divers et interdépendants qu'un artiste parvient à comprendre et à transcender par un regard qui lui est propre. Quelle est donc la valeur autonome et intrinsèque de ses créations ? On peut aussi se demander dans quelle mesure ces structures juridiques héritées du passé restent adéquates dans le contexte de numérisation, d'hyper-connexion et de mondialisation où leur mise en œuvre nécessite de lourds moyens. En réalité, les droits intellectuels sont devenus l'affaire de l'industrie, et de moins en moins celle des artistes : pour la plupart d'entre eux, les revenus issus de leurs droits intellectuels restent marginaux ; seule une toute petite minorité peut en bénéficier grâce à la diffusion de masse, diffusion qui s'accroît avec la mondialisation. Les droits intellectuels ne constituent donc pas une panacée pour résoudre la problématique du statut de l'artiste.

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère dans laquelle la rapidité technique de la fabrication, l'immédiateté de la transmission de contenus, les nouvelles et multiples fenêtres de communication à travers l'internet ont profondément modifié les rapports entre les personnes. Même si la Recommandation 1980 reste pertinente, il semble nécessaire de la réviser et de la renforcer au regard de la Convention sur la diversité de 2005 en tenant compte de la place des artistes dans un monde globalisé et numérisé et des trois aspects – social, économique et culturel – que concentrent les activités de création et d'interprétation. Une charte sur le statut de l'artiste et des activités artistiques pourrait être un nouvel instrument international plus concret, pertinent et contraignant. Cette charte pourrait s'accompagner d'un guide d'orientation à l'intention des décideurs, rassemblant un catalogue de propositions claires, simples et intégrées, dans les différents domaines d'intervention. Les définitions de l'artiste et des activités artistiques devraient

être plus précises et tenir compte de l'évolution des arts, des expressions et des techniques. Elles devraient intégrer les activités périphériques ainsi que celles de transmission des connaissances artistiques. Quelle que soit la nature de leur relation de travail – salariés ou indépendants –, les artistes devraient pouvoir accéder à la protection sociale la plus large, adaptée à l'intermittence et à la multi-activité, comprenant les risques d'accident et de maladies professionnelles, ouvrant droit à un complément de revenu pour garantir une vie digne. L'administration de leur dossier social – souvent complexe – devrait être de meilleure qualité. Des moyens nouveaux devraient assurer le financement de cette couverture sociale, d'une formation continuée, et des autres mesures nécessaires. Les entreprises de communication qui ouvrent des fenêtres de diffusion de contenus devraient être responsabilisées tant pour le financement de la protection sociale des artistes que pour soutenir la production locale. N'est-ce pas simplement solidarité bien comprise ? Une fiscalité plus équitable et incitative devrait soutenir l'activité artistique dans tous ses aspects (suppression du précompte professionnel sur les revenus des artistes non-résidents en dessous d'un certain seuil, étalement des revenus, forfait de charges plus réalistes, déductibilité plus aisée des dons et legs privés, etc.).

Par ailleurs, de nouvelles structures juridiques d'activité, souples et légères (par exemple, le contrat de projet partagé), devraient être imaginées qui dépassent la notion de subordination ou d'indépendance dans le travail. La possibilité de développer des activités artistiques dans des structures non commerciales simples et peu coûteuses (par exemple, associations) devrait être garantie. Des services de gestion d'activité permettant une gestion professionnelle des projets artistiques pourraient être mutualisés pour mieux les accompagner.

On le voit, le chantier est vaste et les États devraient agir rapidement pour mettre en place cet environnement juridique cohérent, intégrant toutes les facettes des activités artistiques – sociale, économique et culturelle – sans quoi la liberté de création ne peut exister.

L'art peut être, comme le sang, l'argent, une force vitale qui nourrit, irrigue et vivifie toute société humaine, suscite la joie, ouvre l'esprit et opère comme un profond vecteur de partage entre les hommes. C'est un aspect du génie humain et un outil qui devrait être beaucoup mieux compris, soutenu et utilisé comme facteur de développement dont les artistes sont le vrai moteur.

FRANCINE MARIANI-DUCRAY

Membre du Conseil supérieur
de l'audiovisuel (France)

Diplômée de science politique et de l'ENA, conseillère technique auprès du ministre français de la Culture, puis administratrice déléguée du Musée du Louvre (1988-1991). Elle a occupé de nombreux postes de direction dans le monde culturel, elle est aujourd'hui membre du conseil d'administration du Quai Branly et du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Création et programmation culturelle : comment montrer la diversité ?

Les radios et les télévisions ne sont plus seules, aujourd'hui, dans une profusion d'offres numériques à l'intention du public. Elles demeurent cependant des actrices essentielles de l'audiovisuel, et par conséquent de la culture, réunissant un très large public. Chaque individu, à peu d'exceptions près, écoute la radio et regarde la télévision – sur des terminaux de plus en plus variés : le téléviseur, la radio, l'ordinateur, le téléphone, la tablette, bientôt d'autres supports.

En France, et dans un cadre en partie défini au niveau de l'Union européenne, le législateur, le gouvernement et le régulateur (le Conseil supérieur de l'audiovisuel) veillent à la diversité culturelle à la fois à travers la multiplicité et la diversité des opérateurs eux-mêmes et à travers certaines obligations spécifiques, qui ont pu être instituées en échange de l'attribution gratuite des fréquences hertziennes publiques. Le système français de l'audiovisuel est un des terrains importants d'application des notions d'exception culturelle et de diversité culturelle.

Lors des attributions de fréquences, le régulateur apporte une attention particulière à la diversité des éditeurs : 850 radios ; 31 télévisions hertziennes. Cette multiplicité est également manifeste dans le domaine des télévisions du câble et du satellite : 256 conventionnées ou déclarées.

Depuis sa première décision sur la liberté de communication audiovisuelle en 1982, le Conseil constitutionnel a fait du « pluralisme des courants d'expression socioculturels » un objectif de valeur constitutionnelle, et la loi relative à la liberté de communication du 30 septembre 1986 a confié au Conseil supérieur de l'audiovisuel le devoir d'assurer l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans les médias audiovisuels, reprenant les termes de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen qui affirme la liberté de communication des pensées et des opinions. Il y a donc deux déclinaisons de l'objectif de valeur constitutionnelle de pluralisme, dont une qui s'attache précisément au versant culturel, que chaque média audiovisuel, et tout particulièrement les télévisions, doit respecter. Et la notion de diversité a été in-

troduite dans la loi relative à la liberté de communication dès sa rédaction d'origine, ce qui est logique puisqu'elle est inhérente à la liberté de communication des pensées et des opinions, qu'elle est un corollaire du pluralisme. On retrouve ainsi dans la loi de 1986 un grand nombre d'applications de la diversité : « *diversité des programmes* », « *diversité des opérateurs* » et notamment « *diversité des éditeurs de services à vocation locale* », « *diversité musicale* », « *diversité culturelle* », « *diversité de la société française* », « *diversité du patrimoine culturel et linguistique de la France* », « *diversité de la création et de la production* », « *diversité de la vie économique, sociale et culturelle en région* »...

Chaque média a une forme d'obligation d'exposition d'œuvres européennes et d'expression originale française : les radios doivent diffuser une proportion minimale de chansons de langue française ou régionale ; les télévisions doivent, au sein des œuvres audiovisuelles qu'elles diffusent, programmer au moins 60 % d'œuvres européennes et 40 % d'œuvres d'expression originale française, sur toute la journée et au cours des heures de grande écoute.

Les télévisions ont une obligation de participation au financement de la création à raison d'un investissement minimum, décliné selon leurs formats éditoriaux, d'une part en faveur du cinéma, d'autre part en faveur des œuvres audiovisuelles, principalement des œuvres dites patrimoniales – fiction, documentaire de création, vidéomusique, captation de spectacle.

Si les acteurs privés ont leur part dans le financement de la création (ainsi Canal+ est le principal financeur privé du cinéma français), on doit souligner tout particulièrement le rôle du service public, qui porte des programmations généralement plus exigeantes sur le plan de la qualité des programmes que la plupart des éditeurs privés : France Inter, France Culture sont des partenaires incontournables du livre, France Télévisions est le principal pilier du financement de la création dans tous les genres audiovisuels dits « *patrimoniaux* ». Il faut ici mentionner le rôle spécifique et exemplaire d'Arte, chaîne publique franco-allemande, qui ne relève pas du CSA parce qu'elle a été fondée par un traité des deux États, mais qui est particulièrement importante dans la recherche de thématiques et d'écritures audiovisuelles originales.

À côté de cette offre dite « *linéaire* », dans laquelle le talent des éditeurs pour la programmation suscite l'appétence des auditeurs et téléspectateurs et crée l'audience, se développent rapidement des formes d'offres qui complètent, mais aussi concurrencent très fortement les radios et télévisions classiques : d'une part, l'offre de vidéo à la demande (télévision de rattrapage et offres spécifiques, notamment sur abonnement, de type Canalplay ou Netflix, ou, en musique, Spotify ou Deezer), d'autre part, l'offre des plateformes de partage de vidéos et des réseaux sociaux. Si, en ce qui concerne les services de médias audiovisuels à la demande, l'encadrement européen et national permet de leur demander des garanties de diversité (en particulier dans la composition du catalogue des œuvres proposées à la consommation), les nouveaux services numériques présentent au moins deux caractéristiques nouvelles qui sont à la fois des opportunités et des risques pour la diversité culturelle.

La première est que le domaine des services de médias audiovisuels à la demande (SMAD) et des grandes plateformes et réseaux sociaux a d'abord été occupé par des acteurs américains innovants, puissants sur leur marché intérieur, capables d'atteindre un développement mondial rapide, et aussi de contourner tous les dispositifs d'encadrement propres à l'Europe et à ses États membres. Ils pratiquent l'optimisation fiscale (depuis le 1er janvier 2015, ils sont redevables de la TVA dans l'État où ils délivrent leur service, mais on ne connaît pas encore la portée réelle de ce changement, et ce n'est pas le cas des autres impôts, notamment ceux qui frappent les bénéficiaires), ils sont également remarquables en « *optimisation réglementaire* », cherchant les pays les moins distants en protection de la création européenne pour leur établissement principal dans l'Union européenne. Ils accumulent une grande puissance d'investissement dans les programmes, mais ne l'exercent que très peu selon des critères de diversité culturelle. Ainsi Netflix annonce 3 milliards de dollars d'investissement annuel dans les créations audiovisuelles, mais, à ce jour, n'a fait état que d'une commande de série française originale.

La seconde est que si ces nouveaux services présentent une immense proposition d'œuvres audiovisuelles, et de nouvelles opportunités de créativité, ils ne comportent pas d'instrument permettant de favoriser de manière effective la découverte, la recherche par le consommateur de programmes peu connus. L'internaute va essentiellement chercher les programmes dont



Il faut ainsi veiller à ce que la profusion et la liberté intégrale ne conduisent à une concentration excessive des consommations, et donc des productions.

il a déjà entendu parler ou qu'il connaît déjà ; et sa recherche est guidée par des algorithmes qui font, aujourd'hui, largement place à l'exploitation des données personnelles issues des consommations passées : des centaines de millions de dollars sont consacrés à l'analyse des données personnelles pour trouver dans les programmes disponibles des éléments correspondant à des goûts supposés des consommateurs ayant déjà consommé quelquefois. On est ici aux antipodes de la conception historique de l'éditeur ou du programmeur, qui certes s'efforce de rencontrer les goûts du public, mais ne s'abstrait jamais de ses propres goûts, de ses propres convictions artistiques, de sa volonté de proposer des programmes surprenants pour l'auditeur ou le téléspectateur. On doit donc saluer des initiatives, telles que celle de l'Institut national de l'audiovisuel qui crée un service de vidéo à la demande dont le moteur de recommandation est essentiellement activé par une proposition éditoriale et non par l'enfermement du consommateur dans ce qu'il est mathématiquement susceptible de demander.

Il faut ainsi veiller à ce que la profusion et la liberté intégrale ne conduisent à une concentration excessive des consommations, et donc des productions.

Dans ce contexte nouveau, qui, sous l'apparence d'une diversité culturelle jamais connue jusqu'à présent, présente un risque également inédit de raréfaction des choix effectifs des consommateurs de contenus audiovisuels, quel paysage audiovisuel européen, français, peut-il se dessiner ?

D'abord, il n'est pas du tout certain que cette nouveauté d'acteurs mondiaux et d'offre de programmes détrône entièrement les médias « classiques », à la condition que la qualité de leur

programmation – c'est-à-dire de leurs investissements dans les programmes – demeure un axe essentiel de leur activité. Ainsi l'audience des nouvelles séries françaises connaît un véritable regain depuis deux ans.

Ensuite, il ne faut pas que les pouvoirs publics cèdent à la tentation de réglementer de plus en plus les acteurs « classiques » alors qu'ils n'arrivent pas à appréhender l'activité de leurs nouveaux concurrents ; il faut plutôt chercher à adapter certaines règles à ce nouvel environnement concurrentiel, cela ne portera pas atteinte à la capacité d'encadrement de ces médias au bénéfice de la diversité culturelle, tant en programmation qu'en investissement.

Il faut en outre, et surtout, favoriser le renforcement économique des acteurs « classiques », qui ont pleinement intégré dans leur stratégie économique et leur culture d'entreprise la nécessité de l'investissement dans les programmes, et soutenir leur expansion internationale. Ce renforcement économique est susceptible de nécessiter des concentrations, qu'il faut sans doute favoriser au plan européen, à condition que des garanties d'indépendance et de diversité éditoriale soient précisées dans ces occasions, et que l'émergence des nouveaux talents soit préservée.

Enfin, la particularité des dispositifs européens est qu'ils comportent tous des services publics puissants, populaires et (plus ou moins) fortement dotés : la BBC, l'ARD-ZDF, la RAI, la RTBF, France Télévisions et Radio France, etc. Ces acteurs publics jouent un rôle à la fois de modèle déontologique (choix de la qualité, indépendance de l'information) et de stabilisateur économique, en ce sens qu'ils assurent des commandes régulières au secteur des entreprises de production cinématographique et audiovisuelle (pour les programmes de stock comme de flux). Il importe que les consensus nationaux pour leur pérennité soient bien entretenus.

Dans une époque où la mondialisation et l'immensité de l'offre sont une chance pour la diversité des créations et de la proposition audiovisuelle et cinématographique aux consommateurs, il convient que nous soyons extrêmement vigilants – acteurs privés et acteurs publics réunis – pour adapter les instruments favorables à la diversité. À cet égard, il est évident que la Convention de 2005 de l'Unesco est un instrument majeur au bénéfice du soutien à la création.

DOMINIQUE WOLTON

Fondateur de Institut des sciences de la communication (Cnrs) et actuel Conseiller du Président du Cnrs

Licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur en sociologie, Dominique Wolton (France) a fondé en 2007 l'Institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC). Il a également créé et dirige la revue internationale *Hermès* depuis 1988 (CNRS Éditions), dont l'objectif est d'étudier de manière interdisciplinaire la communication dans ses rapports avec les individus, les techniques, les cultures, les sociétés. Il dirige également la collection de livres de poche « *Les Essentiels d'Hermès* » et la collection « *CNRS Communication* » (CNRS Éditions).

Vous écrivez que le défi de la diversité culturelle est aujourd'hui tout aussi important que l'environnement, sinon plus important.

Plus important. Pourquoi ? Parce que le capitalisme sera écologique. Il y aura de l'argent à faire. Et donc un jour vous passerez de la phase d'opposition actuelle à celle où le capitalisme sera écologique, il gagnera de l'argent et tant mieux.

Par contre la question de la diversité culturelle, c'est-à-dire la question de la relation à l'autre, c'est-à-dire la question de la haine de l'autre, c'est-à-dire la question de l'incommunication, c'est-à-dire la question de toute l'histoire de l'humanité, n'est pas une question économique. C'est une question politique.

Et elle est beaucoup plus difficile à résoudre parce que les gens pour la culture se font la guerre. Et la rupture du XX^e siècle, c'est que grâce à la radio, la télévision, Internet, les réseaux... tout le monde se voit. Et les différences, donc l'incommunication, sont alors plus visibles que les ressemblances. Donc le désir de se rapprocher est beaucoup plus faible que la méfiance... Personne ne peut répondre à cette question : que se passe-t-il quand, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, tout le monde se voit et sait tout ? Hier on se battait avec ses voisins qui nous ressemblaient. Que va-t-il se passer quand on voit la terre entière de sa chambre à coucher ? D'autant qu'il faut beaucoup de temps pour se tolérer, se comprendre un peu, alors que simultanément les techniques, par leurs progrès, permettent d'échanger rapidement. Ce décalage exacerbe l'incommunication et les différences, plutôt que les ressemblances. Les techniques vont très vite, l'intercompréhension très lentement...

La question qui me hante est la suivante : la communication et l'information ont été des valeurs d'émancipation pendant deux siècles et demi, trois même. Attention à ce que l'information et la communication ne deviennent pas des facteurs de haine. Et les fameux réseaux qui sont prétendument formidables pour pouvoir se comprendre aboutissent au résultat inverse. Ils exacerbent le fait qu'on n'est pas « *pareil* ». Et du coup ils deviennent des accélérateurs de haine. L'expression, l'interaction ne sont synonymes ni d'intercompréhension ni de communication. Demain sept milliards d'internautes ne suffiront pas à créer plus de tolérance ! La technique n'est pas un projet politique, ou alors cela s'appelle l'idéologie technique. La politique et la paix sont des affaires d'hommes et de société, pas de technologie !

Donc, selon moi, le grand défi du XXI^e siècle : accepter la diversité culturelle, organiser la cohabitation culturelle, admettre le principe fondamental de l'altérité, admettre la réalité de l'incommunication et voir comment d'un point de vue politique et culturel on pourra faire que les peuples soient capables de se tolérer.

C'est pour cela que je mets en avant le concept de tolérance. On ne se comprend pas, mais au moins on essaie de se tolérer. On ne comprend pas, ou partiellement, mais on apprend à cohabiter. Le fameux « *village global* » de Marshall McLuhan est une réalité technique mais ni humaine, ni culturelle, ni politique.

D'autre part, la reconnaissance du principe de la diversité culturelle oblige à inscrire dans tous les pays occidentaux, notamment, l'obligation du respect de l'identité culturelle. Pas de diversité culturelle sans respect des identités culturelles, et au premier rang desquelles les langues. L'identité culturelle change de statut par rapport au XIX^e siècle. Elle n'est plus un obstacle à la communication, mais la condition. On ne peut s'ouvrir que si on a une identité protégée. Sinon c'est la « *lessiveuse* » de la mondialisation. Et qui dit reconnaissance des identités culturelles dit légitimité du multiculturalisme. L'identité et le multiculturalisme permettent de dépasser le communautarisme et de retrouver l'universalisme. Donc les individus peuvent parfaitement être liés à une identité, à une communauté, et cependant être reliés à la mondialisation, c'est-à-dire à l'universel de l'ONU.

Voir pourquoi la communication est un moyen de penser la nouvelle réalité politique : tricoter ensemble diversité culturelle et universalisme. Penser les deux ensemble. Et l'Europe et la France sont des exemples éclatants car ce sont des pays d'immigration, mais en même temps elles ont du mal à réfléchir aux conditions d'intégration. Comme d'ailleurs presque tous les pays aujourd'hui ! La France est multiculturelle par la Francophonie, les outre-mers et la francophonie. Le reconnaître permet de débattre et d'éviter les excommunications.

Cette question de la diversité culturelle est beaucoup plus grave que celle de l'environnement. Personne n'est pas prêt à mourir pour l'environnement ni pour le capitalisme. Par contre, nous sommes prêts à mourir pour notre identité culturelle, c'est-à-dire par notre langue, notre culture, nos symboles, nos frontières, la représentation de notre mémoire...

Il se trouve que l'on fête le dixième anniversaire de la Convention sur la diversité culturelle dans l'indifférence totale. Pour moi, la plus grande question politique du XX^e siècle est celle de la cohabitation.

Vous avez la conviction que la Convention de 2005, dont l'objet est avant tout une question d'économie, de mondialisation des marchés, d'accords sur le commerce et de politiques culturelles est prête ? Elle a les outils pour répondre à ces questions ?

Non, l'enjeu de la convention de 2005 n'est pas d'abord économique, mais politique et culturel. Il touche à l'essentiel, c'est pour cela que les États y vont très lentement car ils savent que c'est de la nitroglycérine ! Ils ont peur. Et je les comprends. Parce que si on ouvre la porte de la diversité culturelle, si on reconnaît que les États sont multiculturels, il faut arriver à changer et à les organiser. Et l'on retrouve ce que j'appelle la valeur centrale de la communication, notamment dans les États multiculturels d'aujourd'hui : apprendre à négocier et à cohabiter.

Au XXI^e siècle, qu'est-ce qui change ? Plus personne ne veut s'intégrer chez l'autre. Plus personne ne veut abandonner son identité culturelle. Mais tout le monde veut voyager et pouvoir travailler ailleurs parce que l'accès est mondial. Donc il faut partir de ce fait-là. Personne n'arrêtera jamais l'émigration, mais celle-ci n'est pratiquement plus un mouvement définitif. En tout cas il faut faire un effort pour comprendre les autres. L'Europe, la plus grande utopie politique au monde, est confrontée à ce devoir qui est d'apprendre à se connaître pour se tolérer. Non pas communiquer, car il faut apprendre à être modeste, mais simplement se tolérer. Avant on disait l'assimilation. Après on a parlé d'intégration, ce qui est quand même plus respectueux de l'autre. Aujourd'hui je pense qu'on est arrivé à un troisième stade : cohabiter, sans que cela soit du communautarisme ! Au nom de la peur du communautarisme, on risque d'arriver à des résultats bien pires. Il faut à la fois imposer des conditions d'intégration et répartir les différences culturelles, ne pas assimiler car cela nie l'autre, ni intégrer, mais négocier. Négocier ce qui est la part commune des valeurs, négocier ce qu'on peut apprendre chez l'autre et négocier ce qu'on doit respecter chez l'autre.

La Convention engage la responsabilité des États sur les industries et les politiques culturelles, pas sur les questions d'identités nationales, pas sur les questions de multiculturalisme. Alors comment arriver à faire le lien entre la Convention et son objet ? les industries et les créateurs ?

La Convention de 2005 est économique et technique, je suis d'accord. Mais son enjeu est fondamentalement politique. Son économicisme illustre l'idéologie actuelle : on parle d'économie pour ne pas parler de l'essentiel : la culture et la politique. Bien sûr l'économie est plus facile à traiter que la politique qui repose sur les valeurs, mais la paix et la guerre sont d'abord des questions de valeurs, avant d'être des questions économiques ! Par contre la reconnaissance du pluralisme des identités rencontre les conflits d'intérêts.

C'est bien pour cela que les États-Unis ont voté contre la Convention. Le jour où on reconnaissait le principe de la diversité culturelle cela remettait en cause le monopole des industries culturelles américaines. Mais je crois que pour l'Europe, qui est quand même l'autre exemple de la diversité culturelle, il va falloir sortir de la politique libérale et réglementer enfin les GAFAs qui sont le plus grand pouvoir politique et économique ayant jamais existé, et tout cela au nom de la liberté individuelle... Je ne crois pas qu'on puisse sauver la Convention en la laissant uniquement dans l'aménagement des droits et des devoirs économiques ! C'est très important de garantir le pluralisme. Mais je pense que cela n'aura pas d'impact réel si jamais on ne traduit pas cela dans une réflexion politique et mondiale.

Les industries culturelles font des affaires, ont des cahiers des charges, sont soumises à des réglementations qui vont dans le sens du pluralisme. Mais il n'y a jamais d'obligations, sévères et contraignantes, sur la représentation. Est-ce que ce n'est pas là la difficulté ? Si les communautés avaient le sentiment de s'y retrouver, est-ce qu'on ne serait pas plus proche d'un dialogue de respect ou chacun aurait l'occasion de se faire voir tel qu'il est ?

Je suis plus pessimiste que cela concernant la diversité culturelle, car l'horizon de la communication, comme je le répète, c'est l'incommunication. Si la communication entre nous réussissait, cela se saurait. Dans un couple ça cafouille, dans une entreprise ça cafouille, dans un pays pas moins... La communication est finalement toujours très compliquée et elle pose le statut de la diversité et du respect. Et derrière celle du pluralisme c'est la question de la diversité culturelle, c'est-à-dire le statut de l'autre. À partir du moment où l'autre est mon égal, eh bien cela crée des devoirs. Et cela va bien au-delà des quotas ! C'est une question de représentation de soi et de l'autre.

Il faut reprendre la question essentielle du rapport entre identité et universalité. La force de l'Occident c'est tout de même la pensée de l'universalité à partir du XVIII^e siècle. Et toute la philosophie politique de l'Europe et de tous les pays occidentaux est de penser et de revaloriser l'identité et l'universalité de l'homme. La mondialisation, qui n'a rien à voir avec l'universalisme, oblige à repenser les rapports entre identité-communauté-société-universalité. C'est pour cela que les identités culturelles, contrairement à ce qui est souvent affirmé, ne sont pas un obstacle à la diversité culturelle, mais en sont la condition. *« Si tu n'es pas toi-même, tu ne peux pas cohabiter avec autrui. »* Autrefois, l'identité était un obstacle, aujourd'hui elle est la condition de la communication, car, dans un monde ouvert, on a besoin de racines. Donc la première chose à faire, à prendre au sérieux, concerne la revendication de l'identité culturelle. Mais pour que cette revendication de l'identité culturelle ne se termine pas dans du communautarisme, il faut la mettre en rapport avec la question de l'universalisme. Penser ensemble identités et universalisme.

Donc, en ce qui concerne les industries culturelles, il suffirait de briser les monopoles, d'assurer le pluralisme des entreprises, ce qui serait en soi garant d'une capacité des industries de refléter la diversité des expressions.

Pas forcément, c'est une bataille politique parce que les intérêts économiques sont énormes. Ce n'est pas facile. C'est de la *« guerre »*. Et ce sont nos amis, les Américains, qui détournent ces monopoles... Il faut cependant mettre la question sur la table, mais pour mettre la question sur la table il faut d'abord valoriser les identités culturelles, et c'est là où le bât blesse. Comme il y a de tels mauvais souvenirs nationalistes du XIX^e ou du XX^e siècle, l'identité est encore considérée comme une catastrophe. Il faut reprendre tous les débats à l'envers. Le débat sur l'identité culturelle aujourd'hui c'est notamment le débat sur la laïcité. Construire une laïcité de tolérance qui sépare le religieux du politique, et non pas une laïcité de combat comme on l'a connu en France. Cette laïcité favorise le concept essentiel de tolérance, grand concept du XXI^e siècle. Tolérance et cohabitation. Le nouveau triangle est donc celui entre identité, tolérance et cohabitation.

Si on en appelle à la responsabilité des industries culturelles, n'est-ce pas aussi la question de la liberté d'expression et de création ? Quand, par la caricature ou l'humour, on nous dit « nous avons le droit de », que ce n'est pas à nous de faire preuve d'autocensure ou de nous mettre dans la tête des gens que ça offusque, n'est-ce pas là le danger d'une certaine idéologie ?

La liberté expressive, « j'ai le droit de », est une dérive possible des identités culturelles. Il faut répéter qu'il n'y a pas de droits sans devoirs. Et que, même si la liberté d'expression est fondamentale, dans un monde ouvert où tout le monde voit tout et où on ne peut pas regarder les gens comme il y a soixante ans, il y a quand même des obligations mutuelles. « Mon » droit à l'expression oblige encore plus à respecter l'autre.

Il n'y a pas d'identité sans droits de l'homme, c'est-à-dire sans reconnaissance de l'autre. Ce qui est très difficile et indispensable. Voilà l'autre triangle : diversité-identité-iniversalisme-communication vont ensemble. Sinon c'est le communautarisme et la haine de l'autre, donc la guerre. S'exprimer ne suffit pas à faire la politique ! Si tout le monde s'exprime, qui écoute ? La question de la diversité culturelle ce n'est pas la reconnaissance de tous les droits. C'est d'abord un travail politique de repérage et de respect de toutes les diversités. Le droit d'expression sans toutes les autres libertés est insuffisant. Il faut des identités culturelles nationales, l'accès à la mémoire, les langues... Quand on ramène la défense de la diversité culturelle aux droits d'auteur, c'est insuffisant.

Vous écrivez que les États se sont assez peu mobilisés finalement autour de la Convention qui avait pourtant bien compris les enjeux du XXI^e siècle. Il manque ce courage politique. Mais est-ce qu'il ne manque pas aussi les outils ? Si on adhère à vos théories et qu'on veut ensuite les appliquer, comment faire ?

Les Américains ne sont pas si idiots. Avec les GAFA ils maîtrisent l'infrastructure nerveuse de l'information dans le monde entier. Ils savent exactement ce qu'ils font. Et les Big Data accentuent cette emprise. Concernant les industries de la culture, c'est plus compliqué. Le génie américain a été d'intégrer, tout en gardant des différences. Le cinéma d'origine européenne est une grande création américaine avant de devenir un impérialisme et une culture mondiale. Le cinéma, immense création du XX^e siècle, réunit trois créations : l'Europe, les États-Unis, et de plus en plus le reste du monde, où il faut là aussi une régulation. La régulation n'est pas un frein. Au contraire. C'est la garantie de la diversité. On sait vaguement faire avec l'OMC des politiques de défense communes. Mais là, on est face à un terrain complètement nouveau. Les industries culturelles sont pourtant un acteur indispensable de la paix dans le monde. À condition là aussi d'y appliquer la diversité culturelle et la coopération. Et les identités culturelles reposent la question essentielle des langues à préserver. La culture devient directement un facteur de paix et de guerre car, au-delà des industries, elle concerne les visions du monde.

C'est bien pour cela que c'est une question politique.

Communiquer c'est trois choses : 1) Partager, se comprendre. On cherche tout cela 80 % de notre vie, 2) le reste du temps la communication c'est de la transmission, avec aujourd'hui le progrès technique et démocratique de l'interaction dans les deux sens. Mais attention, interagir ne suffit pas à communiquer,

et 3) la troisième réalité de la communication : « *c'est négocier* » pour trouver un terrain d'entente avec l'horizon de la cohabitation. Cohabiter, comme dans la politique.

Le problème devient encore plus complexe avec les réalités de l'Internet. L'angoisse aujourd'hui ce n'est pas tant d'avoir les GAFA que de ne pas avoir d'autre solution aux GAFA que les approches économiques, de leur demander une contribution au financement de la production, de cesser l'optimisation fiscale...

Tant qu'il n'y aura pas de réflexion critique sur les Big Data, les GAFA, la robotique, l'homme augmenté, on échouera. La technique est en avance sur la pensée et si on ne réagit pas ce sera une défaite. Toutes ces applications renvoient au concept de l'information. C'est cela le nerf de la guerre théorique et pratique. Il n'y a pas assez de réflexion sur ces deux concepts essentiels du XX^e siècle : l'information et la communication. Pour moi il y a deux problèmes fondamentaux, mais pas de même nature. Premier problème, une réflexion critique sur le statut de l'information. Et le deuxième problème selon moi, plus important et plus compliqué, c'est une réflexion sur le statut de la communication, c'est-à-dire à quelles conditions je cohabite avec l'autre. L'information, c'est le message. La communication, c'est la relation. C'est-à-dire la question de l'autre. Cohabiter avec l'autre, de plus en plus visible dans le monde, mais si différent de moi ! Et réciproquement.

La difficulté sur Internet, c'est un certain gauchisme... américain qui dit que, grâce à cette information accessible et partagée, c'est une subversion de la démocratie. Mais après une certaine phase de liberté, comme on l'a vu auparavant avec la radio et la télévision, l'économie subvertit le projet politique. Déjà, il faut réguler, introduire des lois, des réglementations, protéger les libertés... Mais cela ne suffit pas. Il faut une approche anthropologique, ontologique : pourquoi l'homme abandonne-t-il à ce point-là sa capacité de penser dès lors qu'il est face à l'abondance d'informations ? Pourquoi abandonnons-nous à ce point-là tout esprit critique ? Pourquoi pense-t-on que l'avenir de l'éducation ce sont les réseaux interactifs ? Pourquoi toute réflexion critique sur Internet est-elle identifiée à du conservatisme, alors qu'au contraire toute critique de la radio et de la télévision est progressiste... ?

■ Quel rôle pour la Francophonie dans la mise en œuvre de la Convention ?

Je distingue quatre grandes aires culturelles qui sont des langues mondiales sur les cinq continents : anglais, français, portugais, espagnol. Le chinois et l'hindou ne sont pas des langues mondiales, même si ce sont les plus nombreuses Il y en a deux qui sont importantes, mais pas organisées, c'est le russe et l'arabe. Ce n'est pas parce qu'on parle la même langue sur cinq continents qu'on se comprend, mais c'est déjà un avantage. L'anglais est une langue minimale, mais insuffisante dès qu'il s'agit de questions compliquées. La traduction devrait être reconnue comme la condition de la mondialisation, mais on préfère équiper les individus de petits traducteurs automatiques que de payer des traducteurs ! Et pourtant pour se comprendre entre langues étrangères, on a besoin d'abord de l'intelligence humaine. En dehors de la traduction, la première chose à faire : revaloriser cinq aires linguistiques. En ce qui concerne la Francophonie, on a de meilleures chances. On est la première langue contre l'anglais, il y a une francophilie partout dans le monde, c'est la francosphère. En outre il y a un milliard de locuteurs

de langues romanes, c'est-à-dire issues du latin. La langue française, c'est la langue de l'amour, de la politique et de la liberté.

Deuxième chose, faire une évaluation des grandes aires de coopération, des programmes menés par l'Agence universitaire, l'Assemblée parlementaire et l'Organisation internationale de la Francophonie. Et la confronter aux grandes aires de coopération de l'Union africaine et de tous les organismes régionaux de coopération, du reste du monde, et voir ce qui marche et ne marche pas.

Troisième chose : jouer le pluralisme linguistique et culturel dans l'éducation. Souligner les différences, et en soulignant les différences on accède à l'universel. Organiser systématiquement des Erasmus pour que professeurs et élèves apprivoisent cette mondialisation réduite aujourd'hui à la finance et à l'économie.

Et jouer la francosphère pour sortir de la Francophonie institutionnelle. La langue française n'appartient pas seulement à la France. D'ailleurs on n'est pas assez inventif pour le français. On invente avec l'espagnol et l'anglais tous les jours. Nous, dans la langue française, on est terrible. Il y a une « *bonne manière de parler français* ». Prenons tous les mots inventés en français dans le monde et soyons-en heureux car cela montre la vivacité d'une langue et l'intelligence des locuteurs !

LOUISE BEAUDOIN

Ancienne ministre québécoise de la Culture et des Communications et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, ministre des Relations internationales, et de la Francophonie et ministre d'État aux Relations internationales.

Louise Beaudoin (Canada) a servi l'État québécois comme ministre de la Culture et des Communications, ministre des Relations internationales et de la Francophonie et déléguée générale du Québec à Paris. Elle a également été professeure à l'Université du Québec à Montréal et associée au Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal. Actrice de premier plan dans l'adoption de la Convention de l'Unesco de 2005, elle est l'auteure du rapport *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles : impacts et enjeux du numérique* réalisé à la demande de l'ancien Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf.

Les pays du Sud comme ceux du Nord sont confrontés au fait que de grandes entreprises multinationales opérant sur tous les territoires font non seulement de l'optimisation fiscale, mais échappent aux règles nationales concernant la création, la production, la diffusion des œuvres. N'est-ce pas intenable à long terme pour nos créateurs et nos entrepreneurs culturels ?

Tant que ces entreprises ne seront pas soumises aux mêmes réglementations que nos entreprises nationales, l'optimisation fiscale qu'elles pratiquent représentera un danger imminent pour la diversité des expressions culturelles.

La responsabilisation de ces entreprises implique nécessairement une transposition dans le marché virtuel des réglementations en vigueur dans l'univers physique, même si cela exige que de nouvelles règles, qui s'appliqueraient à tous, soient développées. Autrement, c'est le financement de la culture qui est en jeu. En effet, la fuite de ces capitaux appauvrit l'État qui se doit d'être le garant de la vivacité de son secteur culturel. S'il a moins de moyens en poche, c'est l'écosystème culturel mis en place au fil des années qui en subira les conséquences.

D'après moi, au Canada, le danger le plus inquiétant, c'est la passivité du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) face à la question de la régulation des géants multinationaux, et ce, dans l'attente de voir surgir les réponses adaptées à notre régime national. Par ailleurs,

on constate déjà les impacts de cette déperdition sur notre télévision généraliste par sa capacité diminuée de produire des contenus nationaux d'envergure.

Sachant que, spontanément, le marché, surtout déterritorialisé, ne crée pas la diversité ni ne la protège, la Convention est un outil qui permet de s'assurer que ce glissement soit éventuellement compensé par le biais d'une régulation de la mondialisation culturelle.

■ **Quel est le rôle de la Convention face à la responsabilité des gouvernements nationaux d'assurer cette transition ?**

La Convention sert de rappel aux gouvernements signataires de leurs engagements en plus de créer un espace de solidarité entre ces pays pour qu'ils se dotent de solutions communes. Elle est donc une incitation, mais pas une obligation.

Par ailleurs, une partie des actions qui doivent être menées face aux enjeux du numérique ne relève pas du champ d'application de la Convention. Les gestes attendus devraient aussi s'opérer au niveau des télécommunicateurs ou à l'OMPI pour le droit d'auteur.

Quant à la Francophonie, qui se veut également un espace privilégié de concertation et de solidarité, elle est perpétuellement confrontée à la diversité des réalités représentées par ses membres, ce qui ne facilite pas toujours le consensus. Personnellement, pour faire avancer le chantier du numérique au sein de l'OIF, je valorise la notion d'une Francophonie concentrée où un noyau de pays s'engagerait à mener ce dossier de front. Mais cela ne doit pas se faire sans se rappeler les objectifs visés au moment de l'adoption de la Convention.

■ **La Francophonie est un espace de coopération et de solidarité, qui sont également les principes fondateurs de la Convention. Comment renforcer cette coopération face aux défis communs du numérique ?**

Un des maîtres mots de la Francophonie a toujours été celui de la diversité culturelle. L'OIF a mis en place plusieurs types de programmes axés sur la formation et l'éducation ainsi que sur la création de contenus. Malgré toutes les difficultés de la démarche, elle s'est dotée d'une stratégie numérique qui va dans le sens de ses valeurs. Toutefois, elle n'a pas tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre cette stratégie et se doit donc de collaborer avec d'autres grandes organisations internationales.

Ainsi, la première réponse à sa portée est d'incarner, de par sa nature et ses membres, la diversité du monde linguistique et culturel, et les valeurs du vivre ensemble et de paix entre les pays. Je pense que, en se recentrant sur sa première priorité qui est celle de la diversité culturelle, la Francophonie aurait un impact plus fort. À partir de là, ses membres pourront s'entendre sur une conception commune de ce qu'il est possible d'accomplir ensemble.

Vous avez écrit récemment que la Francophonie se trouve actuellement au cœur des réflexions pour adapter la Convention à l'impact du numérique et des nouvelles technologies sur nos industries culturelles. Quelles actions concrètes devraient mobiliser l'OIF et ses États membres ?

Pour mener des actions concrètes, il faut d'abord s'assurer que les directives opérationnelles de la Convention face au numérique soient signifiantes pour tous les pays de la Francophonie. Pour ce faire, je pense qu'une remobilisation est essentielle. Comme les acteurs et les enjeux ont changé depuis l'adoption de la Convention, le plaidoyer est à repenser. La menace qui portait un nom clair et défini à l'époque est beaucoup plus diffuse aujourd'hui. Remobiliser dans ce contexte implique d'abord de s'assurer que les engagements de coopération entre les pays du Nord et du Sud annoncés dans la Convention sont réellement honorés.

D'abord, le rééquilibrage des échanges et de la circulation des produits culturels a-t-il été réalisé une décennie plus tard ? Je ne pense pas. À ce titre, la préoccupation de coopération ne devrait pas être exclusive aux échanges Nord-Nord, mais Nord-Sud et Sud-Sud aussi.

Ensuite, notre bataille de l'époque face aux accords de commerce impliquait différents enjeux et visait les intentions des organisations, telles que l'Organisation mondiale du commerce. Aujourd'hui, la question se pose en termes de services culturels et l'opposant principal est le fournisseur d'accès internet.

Même si la Convention se préoccupe des contenus et des œuvres et non du commerce à proprement dit, pour protéger notre écosystème culturel nous devons repenser nos modèles d'affaires à partir du pays récepteur et non pas émetteur.

Le courage politique pour légiférer sur ces questions est essentiel et la Convention est un dispositif qui l'encourage. Ces solutions sont plausibles et des exemples de ces pratiques existent. C'est un leurre de penser que nous n'avons pas les moyens de soutenir nos ambitions culturelles.

De la même façon qu'a été inscrit dans l'article 6 de la Convention le principe de quotas et d'autres outils de réglementation, je m'attendrais à ce qu'on développe une série d'outils parmi lesquels les États pourraient piocher s'ils décident de légiférer sur l'activité des industries culturelles sur internet. Donc, pour ajouter aux dispositions de l'article 6 applicables à l'univers physique, nous aurons besoin de techniciens qui connaissent aussi bien les enjeux en cause dans l'ère numérique que le dispositif de la Convention.

À l'époque de l'adoption de la Convention, la menace la plus urgente provenait de la multiplication des accords multilatéraux de libre-échange. Le contexte ayant évolué, quel serait aujourd'hui pour vous l'ordre de priorité des défis à relever au cours de la prochaine décennie ?

Selon moi, deux enjeux semblent primordiaux.

Il s'agit d'abord du rééquilibrage des échanges, afin que les trois quarts des États ayant signé la Convention y trouvent un sens. Comment peuvent-ils protéger la culture dans des accords de commerce dont ils sont rarement les signataires ? La première chose est avant tout que ces pays aient les moyens de créer

et de diffuser. Il faut des mécanismes pour permettre cette création et cette diffusion, pour que les choses changent peu à peu, il faut que la solidarité internationale se mette en action.

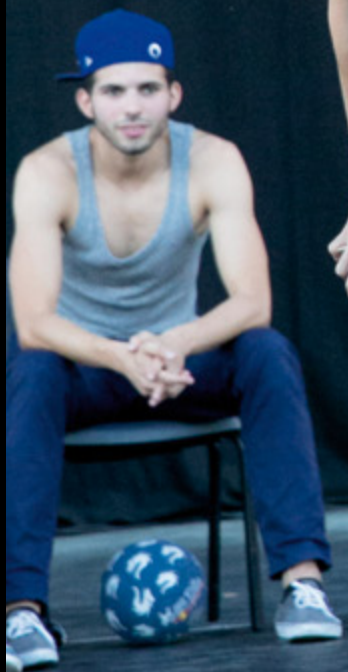
Ensuite, j'en reviens à la mobilité des artistes. Cela fait plus de quinze ans qu'on en parle et c'est Abdou Diouf qui avait abordé cet enjeu en 1999 au Sommet de Moncton, mais depuis, rien n'a changé. Sur cette question, je lance un défi à la Francophonie : celui de matérialiser un espace francophone, un espace humain où les gens et, surtout, les artistes pourraient circuler en toute facilité grâce à des accords de coopération culturelle. C'est incroyable que les obstacles que l'on connaît empêchent encore de jeunes francophones de se rencontrer et de participer à de grands forums organisés par la Francophonie elle-même.

Si la Francophonie créait cet espace de libre circulation en matière d'échanges culturels, elle donnerait le signal inverse que ne le fait aujourd'hui la forteresse européenne, ou même le Canada qui n'a jamais modéré ses contraintes de voyage pour favoriser la circulation des artistes.

Derniers ouvrages :

Informer n'est pas communiquer, Paris, CNRS Éditions, 2011

La Communication, les hommes et la politique, Paris, CNRS Éditions, 2015



7

L'OIF EN ACTION



La Francophonie, acteur et catalyseur de la diversité des expressions culturelles



© Patrick Lazic/OIF

▲ *Troupe La Campagne (Vietnam) aux Jeux de la Francophonie, Beyrouth (Liban) 2009.*

La Francophonie avait fait siens les objectifs de protection et de promotion de la diversité des expressions culturelles, dès sa création, en consacrant une part considérable de ses ressources au soutien des créateurs, des entreprises culturelles. Cette action s'inscrit dans le cadre des grandes missions que lui a confiées le Sommet des chefs d'État et de gouvernements à Dakar.

Convaincue du rôle déterminant de la culture pour le développement durable, la Francophonie poursuit un double objectif : favoriser l'émergence d'un véritable marché de produits culturels, par la professionnalisation des filières culturelles

dans les pays d'Afrique francophone en particulier, et soutenir la mise en place de politiques favorables à la diversité des expressions.

Elle mène une action en faveur de la diversité des expressions culturelles, d'abord parce qu'elle soutient toutes formes de création – édition du livre, arts visuels, mode et arts du textile, arts du spectacle, musique, cinéma et télévision – et ensuite parce qu'elle offre un accompagnement à toutes les étapes de la chaîne de valeur : de la recherche à la création, au financement, à la production et à la diffusion, et ce dans un

contexte de transition vers le numérique. Une attention particulière est accordée aux jeunes talents, à la création contemporaine et à la qualité des œuvres afin d'en assurer la viabilité économique.

Les programmes de la Francophonie sont en parfaite cohérence avec la logique de la Convention qui, faut-il le rappeler, est un instrument normatif international résultant d'un vaste débat à l'Unesco et qui aujourd'hui fait la preuve de son universalité de par le nombre croissant de pays de tous les continents à la ratifier (139 plus l'Union européenne). La Francophonie contribue ainsi, directement, à la mise en œuvre de la Convention par les 80 États et gouvernements des cinq continents qui en sont membres. Les axes privilégiés sont le renforcement des politiques publiques, le soutien à la création et à l'accès aux contenus, l'implication de la société civile, la prise en compte de la contribution de la culture dans le développement durable, la coopération pour le développement.

I- RENFORCEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'engagement principal des États signataires de la Convention de 2005 se trouve à l'article 6 qui « reconnaît le droit pour chaque Partie d'adopter des mesures destinées à protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur son territoire, compte tenu des circonstances et des besoins qui lui sont propres ».

L'OIF a initié en 2010 un projet pilote d'appui aux politiques et industries culturelles en substituant une approche structurante et inscrite dans la durée à des actions d'appui ponctuel. Dans sa première phase, le Burkina Faso, le Gabon, le Niger et le Sénégal ont été choisis au terme d'un processus d'appel à manifestation d'intérêt. L'approche adoptée repose sur trois piliers fondamentaux :

- un accompagnement sur la base de besoins identifiés, d'objectifs et d'actions convenus d'un commun accord et d'engagements réciproques ;
- un renforcement des capacités de gouvernance du ministère responsable de la Culture à travers un dispositif de concertation interministériel ;
- une forte implication des organisations professionnelles.



© Patrick Lazic/OIF

▲ Kareyce Fotso (Cameroun), médaille d'argent en chanson, Jeux de la Francophonie, Beyrouth (Liban) 2009.

L'accompagnement apporté se matérialise principalement par un appui financier, technique (mise à disposition d'expertise, actions de renforcement des capacités des opérateurs publics et privés) et par l'organisation de concertations avec d'autres partenaires techniques et financiers de la coopération internationale. La Francophonie collabore étroitement avec l'Unesco qui a mis en place son propre programme de mise à disposition d'experts en vue du renforcement des politiques culturelles dans certains des mêmes pays. Les délégations de l'Union européenne dans les pays concernés sont également invitées à s'impliquer.

Renforcer les capacités de contribuer au développement et à la diversité des expressions culturelles : ambition du Programme d'appui au renforcement des politiques et industries de la culture

Par Ayi J. Francisco d'Almeida, Directeur de l'association Culture et Développement

À l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, m'interrogeant sur les initiatives et les changements qu'elle a engendrés en matière d'élaboration de politiques publiques pour renforcer la contribution de la culture au développement et pour les opérateurs publics et privés du secteur culturel et créatif des pays francophones, m'est apparue avec évidence la pertinence, voire la nécessité, du Programme d'appui au renforcement des politiques et industries de la culture que l'OIF a conçu et mis en œuvre en coopération avec quatre pays d'Afrique francophone.

La Convention de l'Unesco de 2005 est, par excellence, une référence pour la promotion de la culture en tant que valeur en soi. Elle l'est également, et peut-être surtout, pour la prise en considération de la culture dans toutes les politiques publiques de développement, aux plans national, local et international. Porteuse d'un consensus international, elle légitime le droit des États à élaborer des politiques et prendre des mesures pour promouvoir la diversité de leurs expressions culturelles et celles de notre commune humanité en créant un environnement favorable à l'expression de la créativité de leurs peuples.

Dans le monde contemporain caractérisé par la croissance tendancielle des échanges transnationaux et la mondialisation des flux de la culture et de la communication, les politiques publiques et les programmes conçus pour soutenir dans les pays du Sud les capacités de création, de production et de diffusion de leurs très riches patrimoines et créativités jouent un rôle déterminant, voire stratégique.

C'est ce défi que le Programme d'appui au renforcement des politiques et industries de la culture s'efforce de relever en accompagnant, dans des pays africains, les administrations publiques concernées par les différents aspects du développement de l'écosystème de la culture mais aussi la société civile et, particulièrement, les regroupements de représentation des professionnels de la culture.

Inscrit dans une durée de quatre années qui donne la profondeur de temps nécessaire à une action structurante, le Programme d'appui au renforcement des politiques et industries de la culture s'est attaché en premier lieu à renforcer les capacités de la puissance publique pour encadrer, réguler et soutenir le développement du secteur culturel et créatif par des projets de formation et la mise à disposition d'expertise pour actualiser les cadres juridiques et réglementaires du secteur culturel.

Au renforcement de la capacité de pilotage stratégique s'est ajoutée une grande attention accordée à la diversification des dispositifs de financement et à l'accroissement de leurs ressources financières. En effet, et comme vient de le confirmer la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à Addis-Abeba en juillet 2015, ce financement ne peut que résulter d'une appropriation et d'une combinaison d'apports financiers nationaux, privés et publics qui jouent un rôle primordial et qui sont complétés par des contributions internationales.

Le programme comprend par conséquent un volet consacré à relever ce défi au Niger mais aussi avec succès au Burkina Faso où le gouvernement a créé l'Agence de développement des industries culturelles et créatives avec une dotation financière de 1 milliard de francs CFA.

Le programme d'appui au renforcement des politiques et industries de la culture s'est aussi consacré à désenclaver le secteur de la culture et de la création par la formation et la création de cadres structurants et pérennes de la professionnalisation des acteurs culturels. En outre, il a appuyé les processus participatifs avec la création de cadres de concertation et de travail associant les administrations concernées et les regroupements de représentation des acteurs culturels.

Outre la valorisation du secteur culturel et créatif, une attention particulière a été accordée à l'articulation des stratégies de mise en valeur des politiques dédiées à la culture avec celles de l'éducation, du commerce et de la promotion de l'entrepreneuriat par les départements ministériels concernés.

Cependant, la transversalité de la culture et l'enjeu de la cohérence des politiques publiques à travers une approche de collaboration interministérielle constituent un défi structurel des politiques publiques pour le développement fondées sur la prise en compte de la culture et du secteur culturel et créatif. Il ne peut se relever qu'avec une forte volonté politique et une ambition portées par les gouvernements de diversifier les économies nationales et de créer les conditions du développement, ce processus pluridimensionnel qui ne peut advenir sans la prise en compte des valeurs qui sont au fondement de toute communauté humaine et sans promotion de la créativité de ses membres.

Ainsi, la dynamique créée par la tentative de structuration en profondeur du secteur et des politiques de la culture et par la sensibilisation sur leur importance pour le développement a engendré non seulement des collaborations intragouvernementales à périmètre et intensité variables au Burkina Faso, au Niger et au Gabon. Elle a également permis des complémentarités avec des programmes et initiatives internationaux de l'Unesco et des gouvernements nationaux concrétisant ainsi la pertinence des principes directeurs de la Convention de 2005, montrant que la culture est non seulement un facteur de développement mais aussi un vecteur de dialogue et de coopérations pouvant associer toutes les composantes de la société

Par ailleurs, la Francophonie a développé une grande expertise qu'elle met à la disposition des États et des organisations régionales :

- Au Burkina Faso, elle a aidé à mettre sur pied l'Agence de développement des industries culturelles et créatives ;
- En Haïti, elle a accompagné l'élaboration d'un plan national de développement culturel ;
- Au Niger, elle a appuyé la mise en œuvre du volet culture du Plan de développement économique et social 2012-2015 ;
- Au Sénégal, elle a accompagné l'opérationnalisation de la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins ainsi que l'organisation d'une campagne nationale de promotion de la diversité culturelle ;
- Pour l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), elle a participé à la définition des mécanismes de financement de la culture au sein de ses pays membres ;
- Pour la Commission économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) : elle a offert son expertise pour l'élaboration d'une stratégie culturelle régionale.



© Patrick Lazic/OIF

▲ *Sculpture représentant la Roumanie, aux Jeux de la Francophonie, Beyrouth (Liban) 2009.*

II – ACCÈS AUX EXPRESSIONS CULTURELLES

L'article 7 de la Convention de l'Unesco précise les deux grands types de mesures de promotion des expressions culturelles : *«celles destinées au soutien de la création et celles qui garantissent l'accès aux diverses expressions culturelles provenant du territoire national ainsi que des autres pays du monde»*.

La Francophonie a développé une expertise unique et reconnue dans la mise en place, en partenariat avec les autorités locales et nationales, de plus de 300 Centres de lecture et d'animation culturelle (Clac) dans 21 pays d'Afrique subsaharienne, de l'océan Indien, de la Caraïbe et du Proche-Orient.

L'OIF a, également, développé depuis 2003 le programme *«Bibliomalles»*. Contenant chacune 220 ouvrages et outils didactiques, ces malles de lecture circulent aujourd'hui dans 140 établissements scolaires, touchant plus de 200 000 élèves

en milieu urbain. Après Kinshasa (République démocratique du Congo) et Bujumbura (Burundi), le programme sera implanté à Antananarivo (Madagascar).

Depuis 2012, des Espaces du livre francophone sont mis en place dans les bibliothèques publiques des pays membres de la Francophonie ne disposant pas d'un réseau Clac, soit le Ghana, les Seychelles et l'Arménie.

Par ailleurs, l'OIF apporte son soutien à 25 institutions patrimoniales et documentaires membres du Réseau francophone numérique (RFN) afin de favoriser l'accès du public le plus large possible aux fonds d'archives et de bibliothèque communs.

Parce que la préservation et la promotion des cultures locales sont un élément essentiel de la transmission des savoirs, l'OIF a lancé en 2014 un projet pilote destiné à préserver et à dif-

fuser le patrimoine culturel immatériel des communautés bénéficiaires d'un Clac. Chaque centre participant organise la collecte des contes et légendes de sa région qui sont ensuite numérisés, édités localement et diffusés dans tous les réseaux de lecture publique soutenus par l'OIF.

III - PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La Convention de 2005 est l'une des rares conventions internationales à reconnaître spécifiquement, à l'article 11, le rôle de la société civile : « *Les Parties reconnaissent le rôle fondamental de la société civile dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Les Parties encouragent la participation active de la société civile à leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs de la présente Convention.* »

C'est dans le cadre du projet pilote d'appui aux politiques et industries culturelles que la Francophonie s'est attachée à restaurer le dialogue et renforcer la confiance entre les fonctionnaires du ministère en charge de la Culture et les organisations professionnelles dont les actions sont complémentaires.

Cela nécessite le renforcement des organisations professionnelles de la culture et de leurs initiatives afin d'avoir des interlocuteurs représentatifs, qualifiés et performants pour contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement des industries culturelles. Pour ce faire, la Francophonie appuie les organisations fédératives du milieu culturel, comme le Réseau Arterial et la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle.

IV - INTÉGRATION DE LA CULTURE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À son article 13, la Convention prévoit : « *Les Parties s'emploient à intégrer la culture dans leurs politiques de développement, à tous les niveaux, en vue de créer des conditions propices au développement durable et, dans ce cadre, de favoriser les aspects liés à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles.* »

La Francophonie s'affirme comme force de propositions au sein de la communauté internationale dans les débats sur le développement durable. Elle a mobilisé les chefs d'État et



© Patrick Lazic/OIF

▲ *Compagnie Maribé (Canada), médaille d'argent en danse de création aux Jeux de la Francophonie, Nice (France) 2013.*

de gouvernement présents au Sommet Rio+20, puis à l'occasion des débats aux Nations unies en vue de l'adoption du Programme de développement pour l'après-2015 et les Objectifs de développement durable (ODD).

Dans la suite des débats à l'ONU, elle a organisé à Dakar une rencontre de haut niveau sur la culture dans les stratégies nationales de développement réunissant des décideurs politiques et des acteurs de la planification du développement (ministères du Plan, des Finances et de la Culture) d'une dizaine de pays de l'espace francophone, ainsi que des représentants d'organismes opérant dans le système des agences des Nations unies, dans des institutions financières comme la Banque mondiale ou encore dans les agences de développement ou de coopération comme la Commission européenne.

V – SOUTIEN À LA CRÉATIVITÉ ET À L'INNOVATION

L'article 14 de la Convention rend encore plus explicites les modalités de la coopération internationale, entre autres par les moyens suivants : « (a) Le renforcement des industries culturelles des pays en développement, (b) Le renforcement des capacités, (c) Le transfert de technologies et de savoir-faire, (d) Le soutien financier. »

C'est là le cœur de l'intervention de la Francophonie.

Le renforcement des industries culturelles

La Francophonie a renouvelé en 2014 son offre de services en matière de promotion du spectacle vivant et des arts visuels.

Le programme « *Contrat de confiance* » apporte, pour la première fois, un appui pluriannuel structurant à des projets de création et de diffusion artistiques, ou encore l'acquisition d'équipements, aux entreprises créatives opérant dans une logique de mutualisation innovante et qui développent une politique active en faveur de la création contemporaine et la jeunesse.

Le programme « *Équation musique* » est un autre exemple de développement des compétences par la mise en réseau des professionnels du secteur culturel et créatif, et à travers la facilitation de l'accès aux marchés internationaux. Lancé en 2008 à l'initiative de l'OIF et de l'Institut français, ce programme a offert à 40 professionnels de 21 pays l'opportunité de :

- participer aux cinq plus grands marchés internationaux pour les musiques du monde (Babel Med Music, Biennales internationales du spectacle, Moshito, MaMA, Womex), en bénéficiant d'une meilleure visibilité sous une bannière commune, avec des outils de communication collectifs ;
- présenter 14 artistes de leur catalogue dans le cadre de concerts (« *showcase* ») donnés à l'occasion de ces marchés ou de la tournée Équation musique.

Dans le domaine de la création littéraire, la Francophonie remet annuellement le **Prix des cinq continents**, créé en 2001, qui consacre un texte de fiction, reflétant l'expression de la diversité culturelle et éditoriale en langue française. Le jury est présidé par Jean-Marie Gustave Le Clézio, prix Nobel de littérature en 2008.

Le Prix des cinq continents de la Francophonie, une marque distinctive de la diversité

Par Abdoulaye R. Senghor
Comité de lecture, Prix des cinq continents

En treize éditions – jusqu'en 2014 – le Prix des cinq continents a distingué des auteurs venant de dix pays du vaste monde francophone.

Les œuvres proposées par les éditeurs proviennent de toutes les francophonies et leur nombre a atteint en 2015 le chiffre record de 130. Si parmi les postulants apparaissent des auteurs connus, attirés par le prestige d'un prix mondial, dont le jury International est composé de personnalités notoires, comme le prix Nobel Jean-Marie Gustave Le Clézio, la grande majorité des prétendants est constituée de jeunes auteurs, jeunes pousses piaffant d'enthousiasme qui frappent aux portes de la reconnaissance.

Le Prix ouvre aux lauréats, à ces jeunes talents, les voies de l'éclosion. Il s'affirme ainsi comme un grand révélateur de plumes promises à un bel avenir. Des noms comme Alain Mabanckou (Congo) Ananda Devi et Amal Sewtohol (Maurice), Liliana Lazar (Roumanie), Geneviève Damas (Wallonie-Bruxelles), Kamel Daoud (Algérie), Wilfried N'Sondé (France-Congo) ont été propulsés par le prix ou, tout au moins, comme le dit N'Sondé, ont acquis la visibilité qui confère le courage (l'audace !) de poursuivre, avantageusement, l'aventure de l'écriture.

Le prix permet également, à travers la promotion assurée au lauréat et à son œuvre dans plusieurs pays, de créer des espaces de rencontre entre l'auteur et le public, surtout des élèves et des étudiants, pour des échanges mutuellement enrichissants qui éveillent des vocations et amplifient le message de la Francophonie.

La présence de beaucoup d'ouvrages de pays du Sud traduit un intéressant dynamisme de l'édition, notamment en Afrique, auquel le Prix des cinq continents ne serait pas étranger.

Ainsi, le Prix des cinq continents porte la marque distinctive de la diversité qui caractérise, à la fois, la Francophonie et la créativité dynamique en langue française.



▲
Troupe Amizero (Rwanda), médaille d'argent en danse de création, Jeux de la Francophonie, Beyrouth (Liban) 2009.

La Francophonie soutient cinq autres prix littéraires, contribuant ainsi à révéler de nouveaux talents et à les promouvoir sur la scène littéraire internationale.

- Le Prix du jeune écrivain francophone ;
- Le Prix Ahmadou Kourouma, décerné au Salon africain du livre et de la presse de Genève ;
- Le Prix Alioune Diop remis à une maison d'édition africaine dans le cadre de la Foire internationale du livre et du matériel didactique de Dakar (Fildak) ;
- Le Prix Aminata Sow Fall pour la créativité remis à un jeune francophone ;
- Le Prix Ibn Khaldoun Senghor en sciences humaines créé en 2007 avec l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (Alecso) récompense

la traduction d'une œuvre du français vers l'arabe et de l'arabe vers le français.

L'OIF favorise également la participation des auteurs à des salons et rencontres littéraires, tout en appuyant une quinzaine de manifestations littéraires. Ces manifestations d'une grande importance culturelle sont aussi l'occasion d'assurer une meilleure diffusion des œuvres sur les marchés.

Elle fait de même dans le domaine des arts visuels par le biais du Fonds de soutien à la circulation du spectacle vivant et des arts visuels, qui vient en appui à des expositions de réputation mondiale comme la biennale de Dakar (Dak'Art) favorisant la diffusion d'œuvres nouvelles et encourageant l'émergence de la création contemporaine.

Le renforcement des capacités

Le Marché des arts du spectacle africain (Masa) est un bel exemple des efforts de la Francophonie pour créer des opportunités de développement des compétences techniques, artistiques et des collaborations dans le but de renforcer les capacités des industries culturelles dans les pays du Sud.

À la fois espace de communication autour du patrimoine culturel africain, cadre de valorisation et de légitimation des artistes, des professionnels et des productions, ou encore de célébration des cultures africaines, le Masa a fait son grand retour à Abidjan en mars 2014 après sept ans d'interruption. Soutenu par deux logiques permettant, d'une part, la préservation et la promotion de la diversité des expressions culturelles, et, d'autre part, la promotion d'une forme de création dans une logique de marché, le Masa donne aux artistes et aux opérateurs culturels davantage d'atouts et d'opportunités pour vivre de leur métier. Entre marché et festival, il permet aussi de fédérer les festivals d'Afrique.

Le transfert de technologies et de savoir-faire

Le programme « *En scène !* » soutient des projets collaboratifs qui renforcent les réseaux de professionnels et qui valorisent la complémentarité des compétences entre les structures des pays francophones du Nord et du Sud. L'aide accordée favorise la circulation des artistes et de leurs productions à caractère professionnel hors de leurs pays de création.

Le programme « *Édition limitée* » dans le domaine de l'artisanat de luxe vise à accélérer le développement de carrières de jeunes créateurs des pays du Sud en leur permettant d'acquérir un nouveau savoir-faire. Pour l'année 2014, le programme s'est consacré aux arts du textile sous la forme de classe de maître de deux semaines dans l'atelier du styliste de mode ivoirien Pathé'O, connu du monde entier pour ses chemises portées par Nelson Mandela. Les classes seront itinérantes d'une année à l'autre afin de favoriser une meilleure appréciation de la diversité des expressions culturelles.

Le soutien à l'édition numérique : en partenariat avec l'Alliance internationale des éditeurs indépendants, l'OIF accompagne les professionnels francophones de l'édition du Sud à saisir les opportunités d'innovation qu'offrent l'im-

pression à la demande, l'édition électronique et les nouveaux supports tels que les tablettes.

L'appui financier direct

Le programme « *Images* » constitue depuis sa création, il y a vingt-cinq ans, un des programmes phares de la Francophonie, dont les aides financières directes viennent en appui à chacune des étapes du cycle de production.

Aide à l'écriture : pour que les films, documentaires et séries télévisées francophones remportent plus de succès auprès des publics et des diffuseurs, une plus grande attention est portée à la qualité des œuvres produites. Cette exigence doit être présente dès l'écriture du projet. L'OIF, en partenariat avec les festivals de films, offre aux scénaristes et auteurs des bourses pour le développement de leur création.

Des formations pour le renforcement des compétences des professionnels de l'audiovisuel et des acteurs de la production sont également accompagnées et des centres de formation partenaires soutenus.

Toujours dans cette dynamique d'accompagnement des réalisateurs et producteurs, l'OIF participe depuis 2007 à la réalisation du pavillon « *La fabrique des cinémas du monde* » au côté de l'Institut français et de France Médias Monde. Trois équipes de producteurs et réalisateurs francophones sélectionnées à la suite d'un appel à candidature international ont ainsi suivi des ateliers de renforcement des compétences et des classes de maître.

Aide à la production : pour 38 pays francophones du Sud, l'OIF représente la première source de financement internationale dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel. Le Fonds Image de l'OIF a soutenu, depuis sa création, 1 450 œuvres de cinéma et de télévision représentant plus de 1 600 heures de programmation originale. Les subventions couvrent l'aide à la production, au développement (réécriture, repérages, faisabilité), à la finition (postproduction, doublage, sous-titrage) et à la diffusion de films de fiction et de documentaires.

Appui à la diffusion : la promotion des productions audiovisuelles dans les festivals et marchés du film et de la télévision est le moyen privilégié pour les faire connaître. La Francophonie est partenaire de plusieurs festivals qui valo-

risent les cinémas du Sud, notamment le Festival panafricain de cinéma et de télévision de Ouagadougou (Fespaco), les Journées cinématographiques de Carthage, Vues d'Afrique à Montréal, Écrans noirs au Cameroun, le Festival du film francophone de Namur. Chaque année, lors du Festival de Cannes, une dizaine de films francophones du Sud sont présentés dans le cadre du marché international du film et leurs réalisateurs et producteurs sont invités pour favoriser leurs contacts avec le public et les diffuseurs.

L'OIF a adapté son dispositif d'aide à la diffusion pour encourager l'émergence de véritables structures de distribution. Depuis 2012, cette nouvelle politique a permis d'assurer chaque année la présentation de catalogues riches de plus de 150 œuvres lors d'une dizaine de manifestations différentes (marchés, festivals et salons professionnels) sur quatre continents.

Au nom de la diversité

Par Denise Époté, Directrice Régionale Afrique TV5MONDE

TV5MONDE, la chaîne culturelle francophone mondiale, un des opérateurs de la Francophonie, incarne au quotidien la diversité culturelle. Dans un monde en proie à de multiples bouleversements, la diversité culturelle, gage d'une pluralité d'opinions, doit être défendue par tous. Forte de collaborateurs se prévalant de sept nationalités différentes, TV5MONDE s'enorgueillit d'être une tribune pour tous ceux qui défendent les valeurs de tolérance, de solidarité, de justice et d'égalité. Valeurs qui s'expriment au quotidien dans toutes les déclinaisons de sons et d'accents. La chaîne est aussi fière d'être une vitrine pour toutes les productions audiovisuelles qui traduisent la richesse multiforme du monde et les réalités de notre temps. En cette année de célébration du dixième anniversaire de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des

expressions culturelles ratifiée par 139 pays et l'Union européenne, interrogeons-nous sur la meilleure manière de convaincre les retardataires à rejoindre cette coalition mondiale menée par l'Unesco en faveur d'un monde qui reconnaît la dignité de toutes les culturelles, y compris celles des pays du Sud où les politiques et industries culturelles sont loin d'être une réalité.

Mais dix ans plus tard, à l'ère du tout numérique, l'accès illimité et incontrôlé des productions sur tous les supports ne fait-il pas peser une menace sur la diversité culturelle ? Comment parviendrons-nous à garantir la liberté des producteurs et consommateurs de biens culturels face au rouleau compresseur des grandes plateformes qui, à terme, finiront par formater leurs goûts ?

Aide à la conservation et la valorisation du patrimoine : initié par l'OIF en 2014, le programme Capital numérique favorise la sauvegarde et la valorisation du patrimoine audiovisuel du Sud. Financé avec l'Union européenne, les pays ACP et l'UEMOA, il permet de remettre en circulation des œuvres numérisées et d'encourager la production de documentaires à partir d'images d'archives.

Depuis 2012, le site www.imagesfrancophones.org est à la fois un outil au service des professionnels et un espace d'information et de découverte pour le grand public des œuvres ayant bénéficié de l'appui du Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud de 1989 à ce jour. Le site reçoit près de 45 000 visites par an et sa fréquentation ne cesse d'augmenter.

Promouvoir la création de contenus

Par **Guilla Thiam**
CIRTEF

L'accompagnement des industries culturelles a renforcé la production et la circulation des images et des sons de la Francophonie, l'expression cinématographique et la production télévisuelle notamment grâce au Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud.

Rappeler les moyens et les objectifs qui ont pu être assignés à ce fonds met en exergue ce niveau d'engagement de la Francophonie. Créé en 1988 et placé sous la responsabilité conjointe de l'OIF et du Cirtef, le fonds a reçu une dotation de 5 millions d'euros pour une période de deux ans. Il devait servir à promouvoir la création artistique et audiovisuelle des pays membres du Sud, soutenir le développement et la structuration d'un secteur privé indépendant de production audiovisuelle (cinéma et télévision), élever le niveau qualitatif et augmenter la quantité des productions audiovisuelles du Sud (public et privé) et favoriser ainsi l'accès des créations audiovisuelles du Sud aux circuits de distribution et d'exploitation, améliorer la qualité de la programmation des télévisions nationales et élever la part des programmes d'origine nationale ou régionale dans les grilles de programmes, contribuer à la coopération audiovisuelle francophone par le biais de coproductions et/ou de partenariats techniques et renforcer le rôle culturel des médias audiovisuels du Sud.

Beaucoup a été fait dans ce programme, tout n'a pas été fait. Et le cycle de la vie fait que les jeunes arrivent avec une culture technologique renouvelée dans l'expression et la création. Il faut aussi les soutenir, ou tout au moins, pour changer d'approche, les aider à se lancer et s'installer dans les bonnes pratiques.

Le programme pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel cinématographique a aussi bénéficié du soutien de l'OIF pour la restauration et la numérisation des œuvres. On peut illustrer par l'outil logiciel AIME du Cirtef (archivage interactif multimédia évolutif) qui assure la numérisation, l'indexation et le stockage de milliers d'heures de programmes de télévision pour plus de 20 pays du Sud. Depuis une dizaine d'années, l'OIF et le Cirtef, rejoints par le ministère des Affaires étrangères de la France, ont collaboré pour doter les télévisions et radios francophones du Sud d'outils efficaces pour la gestion de leurs fonds d'archives avec une norme de description qui facilite les échanges de programmes.

Aujourd'hui, avec le programme Capital numérique conduit par l'OIF, l'échange et le partage étant les maîtres mots du monde numérique, s'ouvre une autre phase de stockage centralisé, avec la plateforme Archibald, de ces archives adaptées aux formats des médias numériques, de valorisation et de publication. Avec, potentiellement, une meilleure circulation et réutilisation, une nouvelle vie des archives avec la production collaborative sur base de ce patrimoine entre partenaires utilisant les nouveaux outils numériques. Ce qui participe de l'irrigation de la diversité.

L'aide financière indirecte

L'accès aux financements bancaires constitue l'un des principaux obstacles à l'émergence d'industries culturelles au Sud. Aussi, la Francophonie a mis en place depuis 2003 trois fonds de garantie des industries culturelles qui couvrent deux pays francophones du Maghreb (Maroc et Tunisie) ainsi que quinze pays en Afrique de l'Ouest. Ces fonds permettent de cautionner, à hauteur de 70 à 80 %, les prêts consentis par les institutions bancaires locales aux entrepreneurs.

En complément des dispositifs d'accès au financement, l'OIF organise **des sessions de formation destinées, d'une part, aux cadres de banque pour les sensibiliser à l'analyse**

économique et financière des risques sur projets culturels et, d'autre part, aux entrepreneurs culturels des filières de l'image, de l'édition et de la musique en formulation de projet et gestion d'entreprise. Depuis 2012, une cinquantaine d'entrepreneurs d'Afrique ont pu en bénéficier.

Par ailleurs, depuis 2011, l'OIF a ajouté un nouvel élément à sa panoplie d'actions d'accompagnement des producteurs de films et d'émissions de télévision : certains d'entre eux peuvent en effet bénéficier de l'aide de consultants pour accéder aux financements de l'Union européenne gérés par les pays ACP. Cette forme d'appui a facilité l'obtention de financements par quatre producteurs de longs métrages, pour un total de 1 385 000 d'euros, entre 2012 et 2014.

Dans un autre registre, l'OIF a apporté un appui financier à une dizaine de structures telles que le Bureau international de l'édition française (Bief), l'Association internationale des libraires francophones (AILF), l'Alliance internationale des éditeurs indépendants, le Centre africain de formation à l'édition et à la diffusion (Cafed) et le Bureau Export de la musique africaine pour l'organisation de formations techniques (animation et administration culturelles, régie générale, régie son et lumière, management d'artistes, résidences d'écriture de scénario, etc.).

VI – ÉCHANGE, ANALYSE ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

La Francophonie contribue à l'atteinte de l'article 19 de la Convention par la réalisation d'une cartographie des entreprises et industries culturelles qu'elle met à la disposition de tous les intervenants.

En établissant un état des lieux précis des industries culturelles, cette initiative facilite, d'une part, l'élaboration et l'exécution de politiques publiques adéquates et, d'autre part, met à la disposition des diverses organisations professionnelles des données statistiques leur permettant de connaître le niveau des activités et la nature des freins à la performance de leurs activités. Après avoir complété la cartographie de trois États de la zone Asie (Vietnam, Cambodge, Laos) et quatre États de la Caraïbe-Pacifique (Haïti, Sainte-Lucie, Dominique et Vanuatu), ce projet est étendu à trois pays de l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso) et trois pays de l'Afrique centrale (Cameroun, Congo et Gabon).



© Patrick Lazic/OIF

▲ Les Échasseurs de Namur, lors de la célébration officielle de la Journée internationale de la Francophonie, le 19 mars, Hôtel de Ville de Paris.



© Oussama Ayoub

◀ Le Jazz band AIR au Music Hall, lors des Jeux de la Francophonie, Beyrouth (Liban) 2009.

VII – CONCERTATION ET COORDINATION INTERNATIONALES

L'article 21 de la Convention engage les États parties à « promouvoir les objectifs et principes de la présente Convention dans d'autres enceintes internationales. À cette fin, les Parties se consultent, s'il y a lieu, en gardant à l'esprit ces objectifs et ces principes ». Cet article est important, car il s'agit ni plus ni moins d'assurer la prise en compte de la Convention et de ses objectifs de promotion et de protection de la diversité des expressions culturelles au sein des institutions internationales peu sensibilisées à la contribution de la culture au développement, et dont les décisions ont un impact sur la diversité des expressions culturelles, par exemple les rencontres internationales où se discute la gouvernance d'Internet où la présence des experts de la Francophonie est chaque fois assurée.

La Francophonie intervient dans une logique de complémentarité avec les autres acteurs de la coopération internationale avec lesquels elle a renforcé ses partenariats, notamment l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Ompi), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (Isesco), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), ou encore le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

Quelques repères 2006-2015 :

280 émissions de télévision et 183 films de cinéma appuyés par le Fonds Image de la Francophonie.

604 projets culturels financés : diffusion d'écritures dramatiques, d'œuvres musicales, de productions chorégraphiques, des arts visuels et de la rue.

300 cadres de banque formés au financement des secteurs culturels.

600 entrepreneurs culturels formés en gestion d'entreprise.

40 professionnels de la filière musicale soutenus pour participer à des marchés internationaux depuis le lancement du programme « *Équation musique* » en 2008.

33 artistes lauréats des Jeux de la Francophonie accompagnés depuis 2013.



© Alan Besco/OIF

Concert au Forum mondial de la langue française, Québec, 2012.

Quelques figures de la diversité en Francophonie

Manu Dibango (Cameroun) et sa chanson *Soul Makossa*.

(proposé par Alimata Salambere)

Il est toujours hasardeux et réducteur de désigner une personne ou une œuvre comme étant représentative de diversité des expressions culturelles, mais je pourrais quand même suggérer le nom du musicien franco-camerounais Manu Dibango, dont l'œuvre sert de trait d'union entre l'Afrique et le reste du monde.



Amine Maalouf (Liban) et son essai *Les Identités meurtrières*.

(proposé par Roger Dehaybe)

Je lis la Convention comme une question posée sur l'identité. Je me réfère alors, toujours, à l'ouvrage de 1998 d'Amine Maalouf. Tout est dans ce livre. Son message est le suivant : il faut préserver son identité, une identité de dialogue et pas de repli. Son actualité est bouleversante, par rapport aux dialogues des cultures et la diversité culturelle, qui sont partout. Par exemple, le débat sur l'accueil des réfugiés est un débat sur l'identité.



Barthélémy Togo (Cameroun), artiste plasticien.

(proposé par Francisco D'Almeida)

Barthélémy Togo est très créatif. Je le cite pour sa réflexion sur les questions d'identité, de dialogue interculturel à travers le travail de création, sur les questions d'universalité de l'Afrique et sa réflexion sur les enjeux politiques actuelles, dont son travail sur les migrations, les visas, le passage de frontières. Il a fondé une résidence pour artistes au Cameroun, Bandjoun Station, en y intégrant un volet développement. J'apprécie également son travail comme artiste, sa plume, la créativité de son travail artistique sur le plan plastique.



Dany Laferrière (Haïti-Canada) et son livre *L'Énigme du retour*.

(proposé par Louise Beaudoin)

Dany Laferrière représente par sa simple personne cette notion de diversité culturelle : notamment par l'histoire de l'esclavage dont il est le fruit et par son identité multiple d'Haïtien, Québécois et maintenant un peu Français ; sa fulgurante réussite en tant qu'auteur francophone, et ceci, envers et contre tous, est également un élément essentiel. Après un passage aux États-Unis, il a choisi de revenir s'établir au Québec. Pour moi, son plus grand chef-d'œuvre est sans aucun doute *L'Énigme du retour*. J'ai beaucoup d'admiration pour son parcours d'exilé qu'il raconte justement dans ce livre. Personnellement, je trouve qu'il représente le modèle du citoyen moderne de la Francophonie.



Raoul Peck (Haïti), cinéaste.

(proposé par Pascal Rogard)

La francophonie a offert beaucoup de visages et de talents à la diversité culturelle. Il est difficile d'en retenir un plus qu'un autre car c'est le collectif de la francophonie qu'il faut avant tout saluer. S'il faut sacrifier à cet exercice, je citerai un auteur mis à l'honneur par la Coalition française, en l'occurrence, Raoul Peck. Ancien ministre de la Culture de la République d'Haïti, militant infatigable de la cause de la francophonie et de la diversité culturelle, il est aussi un cinéaste à la filmographie impressionnante. Mais d'autres auteurs non francophones ont joué un rôle tout aussi capital et dynamique dans la défense de la diversité culturelle. C'est la raison pour laquelle la Coalition française a un prix annuel dont le dernier lauréat était Thomas Ostermeier, parce que la diversité culturelle, c'est la diversité des cultures.



Anta Germaine Gaye (Sénégal), artiste plasticienne.

(proposée par Pape Massène Sène)

La peinture sous verre revêt un intérêt énorme dans ce pays, le Sénégal, car elle est la forme artistique la plus populaire. Si dans un premier temps elle servait à la représentation du symbolique, du spirituel et du religieux, elle a glissé très vite vers la décoration des photos de famille. Puis, la peinture sous verre est devenue un art à part entière ; une forme artistique connue et reconnue au niveau international (qui se pratique également en Roumanie par exemple). À travers elle s'exprime une diversité thématique, de matériaux, de choix de couleurs. L'artiste Anta Germaine Gaye, qui est parti d'un art populaire pour en développer l'esthétisme, est elle-même professeure d'éducation artistique et de dessin. Elle aurait beaucoup à dire.



Toto Bissainthe (Haïti), chanteuse.

(proposée par Gérard Le Chêne)

Elle a puisé dans les racines africaines, la tradition — les chants vaudous — leur a donné une actualité militante pour la liberté démocratique. Toto Bissainthe a également défendu le créole à l'échelle des Caraïbes et de l'Océan Indien, et contribué au rayonnement du français dans le théâtre et la musique.



JP Mika (Congo), artiste.

(proposé par Marie-Christine Saragosse)

Son œuvre intitulée « KIESE NA KIESE » illustre l'affiche de l'exposition Beauté Congo, je l'apprécie beaucoup.



Nguyen Gia Tri (1908-1993, Vietnam), artiste-peintre.

(proposé par T. H. Trang Phan-Labys)

Diplômé dans les années 1930 de l'École des beaux-arts d'Indochine, il fait partie de la première génération de l'art moderne vietnamien. C'est à lui qu'on doit les premières lettres de noblesse de la laque poncée vietnamienne, grâce à ses œuvres uniques et difficilement imitables. Nguyen Gia Tri a montré, par ses créations, que la laque traditionnelle ne devait plus se cantonner à l'art décoratif. Formé au début par les professeurs français, il s'est ensuite passionné pour la peinture à la laque et a surpassé les attentes de l'École des beaux-arts. Il savait chercher sa voie propre en se démarquant des peintures à l'huile importées de l'Occident. Ses peintures laquées font partie maintenant du patrimoine artistique et culturel vietnamien.

Rabindranath Tagore a dit « *Le plus important de tous les faits dans le temps présent, c'est que l'Orient et l'Occident se sont rencontrés* ». La culture vietnamienne est justement le fruit par excellence de cette rencontre. Au XX^e siècle, l'art traditionnel s'est épanoui et mis en valeur au contact des techniques et savoir-faire occidentaux.



Sammy Baloji (République démocratique du Congo), photographe.

(proposé par Yacouba Konaté)

Les plans panoramiques de Baloji déploient l'histoire africaine. Par la reconstitution des friches industrielles du Congo colonial, il ressuscite les sites aujourd'hui déclassés par le colon belge et refoulés de la conscience historique des Congolais. Ses photos qui tissent un pont imaginaire entre hier et aujourd'hui, rappellent que tout, ou presque tout, est réversible. À travers ces photos, l'histoire africaine recouvre sa différence dans la diversité de ses registres : agraire et industriel, traditionnel et moderne, passée et actuelle, actuelle et à venir.



Cheick Hamidou Kane (Sénégal) écrivain.

(proposé par Yacouba Konaté)

La substance de *L'aventure ambiguë* instruit un débat de haut vol sur le dialogue et la diversité des civilisations.



Sony Labou Tansi (Congo), écrivain.

(proposé par Yacouba Konaté)

Au plan de la forme, pour la puissance de son souffle esthétique et par l'unité qu'il tisse entre l'Afrique et l'Amérique latine, les romans de Sony Labou Tansi sont des exemples de la diversité culturelle.



Frédéric Bruly Bouabré (Côte d'Ivoire), peintre et conteur.

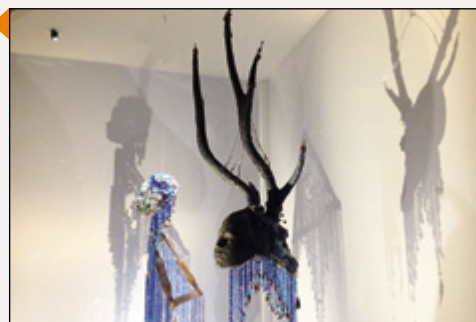
(proposé par Yacouba Konaté)

Dans son œuvre picturale autant que dans ses contes, il établit l'unité du genre humain par-delà la couleur de la peau. Il insiste sur l'unicité de la matrice de l'humanité. Pour Frédéric Bruly Bouabré, nous sommes tous mêlés et entremêlés par le flux des eaux qui raccordent les continents et les hommes.



Pascale Monnin (Haïti, Suisse), artiste multidisciplinaire.

(proposée par Rodney St-Éloi)



Manu Chao et le groupe La Mano Negra

(proposé par Frédéric Jacquemin)

Dans les années 1990 et 2005, ils ont incarné, pour moi, la solidarité, la générosité et la résistance civile à l'époque où le monde subissait les logiques ultralibérales thatchériennes (There Is No Alternative) et la pensée économique unique profondément oppressante. On pourrait souhaiter que la sincérité et la vigueur de l'engagement créatif de Manu Chao soient inspirantes pour l'anniversaire de la Convention.

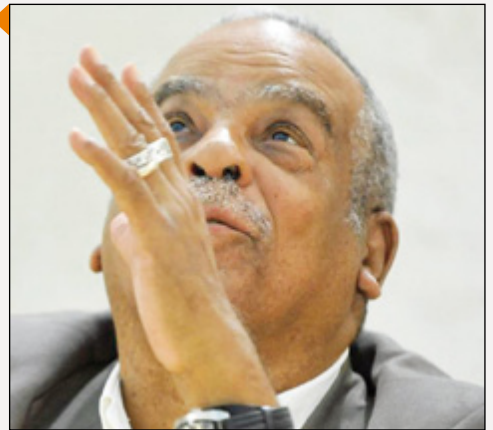


Édouard Glissant et Jean-Marie Gustave Le Clézio

(proposé par Katerina Stenou)

Outre les artistes que j'ai cités plus haut, il faudrait y ajouter Édouard Glissant et Jean-Marie Gustave Le Clézio. Parce qu'ils ont eu plusieurs vies, aussi bien chez eux qu'ailleurs. Et ils décrivent cet ailleurs tantôt comme un exil, tantôt comme un tremplin vers autre chose. C'est ce quelque chose qu'il faut chaque fois capter, cette diversité qui peut être transfigurée en un goût qui crée le désir de mieux connaître aussi bien le différent que le semblable. J'insiste sur le mot « goût » parce qu'à notre époque nous vivons une diversité dans une grande proximité mais qui impose malheureusement une très grande distance. Parce que certains parlent de diversité comme de couches superposées ou juxtaposées mais qui ne permettent pas cette osmose capable de nous transformer, de nous faire progresser de manière souple et subtile. Ce n'est pas la complémentarité qui compte, c'est la réciprocité.

Chaque œuvre porte en elle le germe d'une ouverture à soi et à l'autre, elle est une invitation à découvrir l'autre en nous. En cela, elle est porteuse d'une promesse de possible, d'inattendu, d'enchantement, conduisant à la compréhension et à la compassion du monde. Telle est la mission ultime de cet instrument si urgent aujourd'hui pour bâtir un monde polyphonique et solidaire.



Édouard Glissant



Jean-Marie Gustave Le Clézio

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière à l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle des jeunes ainsi qu'aux technologies de l'information et de la communication.

57 États et gouvernements membres et associés

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

23 observateurs

Autriche • Bosnie-Herzégovine • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Kosovo • Lettonie • Lituanie • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

Ce rapport a été réalisé par la Direction de la diversité et du développement culturels de l'OIF

Directrice : Youma Fall

Spécialiste de programme : Toussaint Tiendrébéogo

Attachée de programme : Seynabou Seye

Consultant : Charles Vallerand

Avec l'appui de la Direction de la communication et des partenariats

Chargée des publications : Nathalie Rostini

Assistante publication : Marie Bellando-Mitjans

Conception graphique et maquette : Sidy Mohamed Diagne

Révision : Réjane Cruzet

Ce document participe à la protection de l'environnement

Imprimé en France par STIPA

 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

© Organisation internationale de la Francophonie, Paris, novembre 2015.

Tous droits réservés.

ISBN : 978-92-9028-405-5

ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE
19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00
www.francophonie.org

